

Université de Montréal

**Les impacts de la COVID-19 sur les stratégies de survie des femmes
en situation d'itinérance**

Par Josée-Anne Kozel

École de travail social
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en travail social

Juillet, 2023

© Josée-Anne Kozel, 2023

Résumé

La pandémie de la COVID-19 a eu des impacts sur tout un chacun. Or, force est de constater que certains groupes ont été plus durement touchés que d'autres. À cet effet, les femmes en situation d'itinérance représentent une population dont la recherche fait peu état de leur situation alors qu'elles sont extrêmement vulnérables et encore plus en temps de pandémie (Schiff, J.W., Pauly, B. et Schiff, P, 2016). Ce mémoire souhaite étudier les impacts de la COVID-19 sur le quotidien des femmes en situation d'itinérance à Montréal. Comment est-ce que l'imposition des mesures sanitaires a-t-elle été vécue ? Quelles en sont les répercussions ? Les données recueillies proviennent de la recherche : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*. Une quinzaine d'entrevue semi-dirigées ont été réalisées auprès de femmes vivant une situation d'itinérance durant les périodes de l'automne 2020 et de l'hiver 2021. Les résultats ont par la suite été analysés dans une perspective féministe par l'utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe. Les résultats de ce mémoire démontrent que l'imposition des mesures sanitaires a entraîné des conséquences négatives sur le quotidien des femmes en situation d'itinérance. Elles ont vu leur capacité à répondre à leurs besoins de base diminué jusqu'à parfois disparaître. Le confinement, le couvre-feu ainsi que la fermeture des services non-essentiels ont aussi forcé une visibilité du phénomène de l'itinérance au féminin. Par ailleurs, la charge émotive de ces femmes s'est alourdie. Malgré toutes ces intempéries, celles-ci ont fait preuve d'une grande résilience et d'une capacité d'adaptation inouïe. En sus, les résultats démontrent qu'il y a eu un manque flagrant de considération de la part du gouvernement du Québec envers la situation spécifique des femmes en situation d'itinérance lors de l'imposition des mesures sanitaires. Cette absence de considération est venue brimer plusieurs de leurs droits fondamentaux impunément. Ce mémoire démontre les lacunes étatiques lors d'une crise sanitaire et proposent des pistes d'action pouvant y remédier.

Mots-clés : itinérance, femme, pandémie, COVID-19, ADS +

Abstract

The COVID-19 pandemic has impacted everyone. However, it is clear that some groups have been more severely affected than others. In this regard, women living on the streets represent a population whose situation is not well documented in research, even though they are extremely vulnerable, and even more so during a pandemic (Schiff, J.W., Pauly, B. et Schiff, P, 2016). This thesis aims to study the impacts of COVID-19 on the daily lives of women experiencing homelessness in Montreal. How was the imposition of the health measures experienced? What are the repercussions? The data collected is drawn from the research titled *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*. Fifteen semi-structured interviews were conducted with women experiencing homelessness during the fall of 2020 and winter of 2021. The results were then analyzed from an intersectional feminist perspective using gender-based analysis. The results of this thesis demonstrate that the imposition of COVID-19 restrictions has had a negative impact on the daily lives of women experiencing homelessness. They have seen their ability to meet their basic needs diminish and sometimes disappear. Confinement, curfews and the closing of non-essential services have also forced the visibility of homelessness on women. In addition, the emotional burden of these women has increased. Despite all the bad circumstances, they showed great resilience and an incredible capacity to adapt. In addition, the results show that there was a flagrant lack of consideration by the provincial government for the specific situation of women experiencing homelessness when imposing health measures. This lack of consideration has led to the violation of many of their fundamental rights with a lack of accountability. This thesis demonstrates the state's shortcomings during a public health crisis and proposes possible courses of action to address these deficiencies.

Keywords: homelessness, women, pandemic, COVID-19, gender-based analysis +

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Liste des sigles et des abréviations	vi
Remerciement	viii
Introduction	1
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES CONNAISSANCES	4
1. 1. Les contours de l’itinérance	4
1.1.1. Définition de l’itinérance	4
1.1.2. Catégorisation de l’itinérance	7
1.1.3. L’étiologie de l’itinérance.....	10
1.1.4. Les politiques sociales en itinérance	12
1.1.5. L’itinérance dans l’espace public.....	14
1.2. La place de la femme dans la société québécoise	17
1.2.1. La fragilisation de la femme dans la société québécoise	17
1.2.2. L’itinérance au féminin.....	20
1.3. Les pandémies au Québec	23
1.3.1. Les pandémies passées et les PSI.....	24
1.3.2. La COVID-19	26
1.3.2.1. L’arrivée de la COVID-19 au Québec	26
1.3.2.2. Les mesures sanitaires.....	27
1.3.2.3. Les impacts de la COVID-19 sur les femmes.....	30
1.3.2.4. Les impacts de la COVID-19 chez les PSI	31
1.4. Question de recherche	34
1.4.1. Question de recherche.....	34
1.4.2. Pertinence.....	35
CHAPITRE 2 – CADRE THÉORIQUE	36
2.1. Analyse différenciée selon le sexe	37
2.1.1. Provenance	37
2.1.2. Définition : de sexe à genre.....	38
2.1.3. L’application	39
2.1.4. Pertinence.....	40

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE	40
3.1. Approche qualitative	41
3.2. Recrutement	42
3.3. Population et échantillon	43
3.4. Modalités de cueillette des données	45
3.5. Méthodologie d’analyse des données : La théorie ancrée	47
3.5.1. Définition	47
3.5.2. Méthode	47
3.5.3. Synthèse	48
3.6. Enjeux éthiques	48
3.7. Les limites de la recherche	50
CHAPITRE 4 - ANALYSE	52
4.1. Des femmes, mais avant tout : des êtres humains	53
4.1.1. Hygiène de vie	53
4.1.2. Besoin de manger.....	56
4.1.3. Besoin de se loger	58
4.1.4. Besoin de socialisation.....	60
4.1.5. Les sources de revenus.....	63
4.1.6. Synthèse	64
4.2. Les femmes en situation d’itinérance et la COVID-19	65
4.2.1. L’imposition d’une visibilité.....	66
4.2.2. Une charge émotive difficile à porter.....	67
4.2.3. Une aide inadaptée	69
4.2.4. L’imposition de mesures sanitaires.....	73
4.2.5. Une perspective intersectionnelle	75
4.2.5.1. Constats généraux	75
4.2.5.2. Perspective intersectionnelle en temps de pandémie	76
4.2.5. Synthèse	77
4.3. Les mécanismes de résilience	77
4.3.1. L’importance d’être en lien.....	78
4.3.2. Stratégies de débrouillardise	80
CHAPITRE 5 - CONCLUSION ET PISTES DE RÉFLEXION	82
5.1. Repenser la gestion de l’itinérance à Montréal	84

5.2. Un recul en arrière pour le droit des femmes.....	87
5.3. Recommandations.....	89
RÉFÉRENCES.....	91
ANNEXE 1 – FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	103
ANNEXE 2 – GRILLE D’ENTREVUE – AUTOMNE 2020	107
ANNEXE 3 – GRILLE D’ENTREVUE – HIVER 2021.....	110
ANNEXE 4 – ANALYSE THÉMATIQUE INSPIRÉE PAR LA THÉORIE ANCRÉE.....	113
ANNEXE 5 – CERTIFICAT ÉTHIQUE.....	116

Liste des sigles et des abréviations

ADS + : Analyse différentielle selon le sexe

CDPDJQ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

CIUSSS : Centre Intégré Universitaire de la Santé et des Services sociaux

CRSH : Centre de recherche des sciences humaines

CSF : Conseil du statut de la femme

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

HLM : Habitation à loyer modique

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OMS : Organisation mondiale de la santé

PPLIF : Partenariat pour la prévention et la lutte de l'itinérance des femmes

PCU : Prestation canadienne d'urgence

PSI : Personne en situation d'itinérance

RAPSIM : Regroupement d'aide aux personnes seules et itinérantes

RSIQ : Réseau solidarité itinérance du Québec

SRAS : Syndrome respiratoire aigu sévère

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

*« À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence,
On finit par oublier l'urgence de l'essentiel. »*

Edgar Morin

Remerciement

Mes premiers remerciements vont aux participantes de ce projet de maîtrise. Merci à ces 15 femmes qui m'ont donné de leur temps et qui se sont ouvertes sur leur expérience de la pandémie. Le savoir expérientiel de ses femmes est précieux. J'espère que j'arriverai à leur faire honneur dans le partage de leur expérience via ce mémoire. C'est pour elles que j'ai désiré rédiger ce mémoire. J'espère que leur réalité vous touchera comme elle m'a touché.

Je souhaite ensuite remercier ma psy qui a su m'aider à maintenir un équilibre mental tout au long de ce processus de recherche. Elle m'a aidé à comprendre que la pensée magique ne se trouvait pas seulement chez les autres et que l'écriture d'un mémoire ne se faisait pas une fois de temps à autre dans un café le dimanche matin. Merci de m'avoir conseillé le livre *Assieds-toi et écris ta thèse !* qui m'a ramené à la réalité du travail qui se présentait devant moi. Ce livre m'a aidé à me discipliner et à maximiser mes temps de rédaction. Merci à son autrice, Geneviève Belleville, pour ses précieux conseils.

Merci à l'espace *Thèsez-vous* qui m'a permis de maintenir un rythme et une rigueur d'organisation, de planification et de rédaction. Merci à tous mes camarades de tomates qui m'ont soutenu et motivé sans même le savoir par leur seule présence.

Merci à mes amies et collègues qui m'ont écouté parler avec émoi des avancements de mon projet de recherche. Un merci spécial à mon amie Virginie qui a pris le temps de lire chacun de mes chapitres malgré ses propres travaux scolaires et qui m'a accompagné dans la rédaction avec la méthode Pomodoro. Merci de m'avoir enduré lorsque je me transformais en dictatrice des 50 minutes.

Merci à mes parents qui m'ont toujours poussé à me surpasser. Le choix du parcours à la maîtrise plutôt qu'au stage s'est fait à raison de vouloir sortir de ma zone de confort. Je n'ai pas été déçue, déstabilisée et anxieuse en revanche : Oui ! Ce fut un grand défi aujourd'hui accompli. Papa, maman, je peux enfin vous dire que j'ai fini.

Merci à Céline Bellot, ma directrice de recherche, qui m'a suivi dans mon parcours parsemé d'embûches. Merci de m'avoir soutenue et de m'avoir donné des opportunités de développement professionnel et académique riches en apprentissages.

Merci à toute l'équipe de recherche qui a travaillé sur : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*. Un grand merci à mes collègues auxiliaires de recherche : Marilou, Johanne et Stéphanie. Merci à Stéphanie Houde qui m'a encadré durant ce segment de mon mémoire.

En dernier, merci à moi-même d'avoir eu la brillante idée de choisir à la maîtrise l'option mémoire afin de relever un nouveau défi. J'ai souvent voulu abandonner et je ne sais pas par quel miracle j'y suis arrivée, mais c'est un peu, beaucoup, et surtout grâce à moi. Je me remercie de m'être prouvé que j'étais capable d'y arriver, et ce, même en travaillant à temps plein.

Félicitations.

Introduction

La pandémie de la COVID-19 a eu des impacts sur la population mondiale. Certains groupes ont toutefois été plus affectés que d'autres, on peut entre autres penser aux populations vulnérables : les aîné.es, les personnes en situation d'itinérance (PSI), les femmes, les personnes racisées, etc. Ce projet de maîtrise propose d'étudier les répercussions de la COVID-19 sur le quotidien des femmes en situation d'itinérance.

Mon intérêt pour ce sous-groupe de la population réside dans le travail que je fais depuis un peu plus d'une dizaine d'années auprès des PSI. En tant qu'intervenante, j'ai pu constater à plusieurs reprises les limites de nos institutions souvent réfléchies pour monsieur et madame tout le monde sans égard aux plus vulnérables. Je me suis moi-même buttée à des trous de services lors d'accompagnement de cas complexes mais avant tout humains. Si être un homme en situation d'itinérance est difficile, être une femme ou encore être issue de la diversité de genre l'est encore plus. Les services souvent genrés sont réfléchis de prime à bord pour le genre masculin. Cela laisse très peu de place pour les autres.

Conséquemment, si être à la rue quand on est une femme comporte des enjeux, quand est-il durant une pandémie ? Ce mémoire s'inscrit dans une recherche plus large, financée par le centre de recherche des sciences humaines (CRSH) et dirigée par Céline Bellot, s'intitulant *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*.

Mon implication dans ce projet de recherche allait de soi puisqu'il me permettait de donner une voix à des gens à qui on demande rarement l'opinion. Il m'apparaît essentiel lorsque l'on crée des services pour une population spécifique de voir à inclure cette dernière. Or, les PSI sont rarement interpellés lors de la mise en place de programme les ciblant. Il existe très peu de recherche qui porte sur l'expérience des PSI et encore moins les femmes en situation d'itinérance.

Durant la pandémie, afin de diminuer la propagation du virus de la COVID-19, plusieurs mesures sanitaires ont été mises en place. Ces mesures devaient être respectées par toute la population, et ce, de la même façon pour tous. Toutefois, devoir vivre avec ces nouveaux barèmes est plus évident pour certains que pour d'autres. Considérant que la population sans domicile fixe est rarement prise en considération, il importe d'aller voir à la source comment ont été vécues ces années pandémiques à la rue.

En tant que femme, je souhaitais particulièrement me concentrer sur le vécu des femmes en situation d'itinérance, car leurs enjeux sont bien distincts de ceux des hommes en situation d'itinérance et elles sont souvent sous-représentées dans les recherches portant sur l'itinérance. Il m'importait donc de pouvoir leur donner l'espace, l'écoute et la voix qu'elles méritent. J'espère humblement que ce mémoire rendra justice à leur expérience de vie.

Le premier chapitre fait état d'une recension des écrits sur trois des sujets principaux de la recherche : 1) celui de l'itinérance, 2) celui des femmes et 3) celui de la COVID-19. En ce qui a trait à l'itinérance, le chapitre aborde sa définition, sa classification, son origine, ses politiques sociales ainsi que le rôle de l'espace public chez les PSI. Puis, une sous-section porte sur la place de la femme dans la société québécoise au 21^{ème} siècle ainsi que l'itinérance au féminin. Ensuite, une présentation de la recension des écrits portant sur la COVID-19 est présentée. Cette section explore les impacts des pandémies passées en lien avec les PSI, la COVID-19, les impacts de la COVID-19 chez les femmes et puis chez les PSI. Le chapitre 1 se conclut par l'énonciation de la question de recherche ainsi que de ces objectifs : *Comment est-ce que les femmes en situation d'itinérance ont vécu la COVID-19 ?*

Le chapitre 2 aborde le cadre théorique qui supporte cette recherche : l'analyse différentielle selon le sexe. Le cadre est présenté avec sa définition, son étiologie ainsi que sa pertinence au mémoire. L'analyse différenciée selon le sexe porte le regard sur l'expérience spécifique du genre féminin et permet de rendre compte de l'expérience unique vécue par les femmes en situation d'itinérance.

Le chapitre 3 porte sur la méthodologie employée dans ce mémoire : l'approche qualitative. Cette méthode de recherche ainsi que les raisons de ce choix méthodologique sont expliquées. Par la suite, le processus de recrutement ainsi que les modalités de la cueillette des données sont illustrés. Puis, la population cible ainsi que l'échantillon du mémoire sont présentés. Ensuite, la méthodologie d'analyse des données est abordée : la théorie ancrée. Pour celle-ci, une présentation succincte comportant une définition, la méthode ainsi qu'une synthèse expliquant comment les données recueillies ont été analysées. Ce chapitre termine avec les enjeux éthiques rencontrés ainsi que les limites de la présente recherche.

Le chapitre 4 rend compte de l'analyse des données recueillies et se subdivise en trois thèmes : 1) des femmes, mais avant tout des êtres humains ; 2) les femmes en situation d'itinérance et la COVID-19 ; 3) les mécanismes de résilience. Ainsi, dans un premier temps, les répercussions de la pandémie sont abordées en lien avec les besoins primaires des PSI. Puis, dans un deuxième temps, c'est dans une perspective féminisme que les conséquences de la COVID-19 sont analysées. Dans un dernier temps, les mécanismes de résilience s'inscrivent dans l'importance des liens entre PSI ainsi que les stratégies de débrouillardise développer pour survivre à la pandémie.

En dernier, le chapitre 5 conclut ce mémoire avec une réflexion portant sur la gestion de l'itinérance au Québec et ses enjeux en temps de pandémie. Deux constats émanent de ce mémoire : premièrement, il importe de repenser la gestion de l'itinérance à Montréal dans son ensemble ; deuxièmement, avec la pandémie, on fait face à un recul des droits des femmes. Bien que ces constats soient déconcertants, des recommandations sont émises afin de repenser un futur plus positif et inclusif.

CHAPITRE 1 : ÉTAT DES CONNAISSANCES

Ce premier chapitre se subdivise en quatre sections servant à définir les assises entourant ce projet de recherche. Nous abordons ainsi, dans un premier temps, les perspectives relatives à l'itinérance puis les enjeux portant sur la place de la femme dans la société québécoise. Par la suite, nous abordons les pandémies vécues au Québec, principalement celle de la COVID -19. Cette section se termine par l'aboutissement d'une question de recherche émanant des sujets vu précédemment : l'itinérance, la femme et la COVID-19.

1. 1. Les contours de l'itinérance

Nous présentons dans un premier temps, les différents concepts clés entourant la définition ainsi que la catégorisation du phénomène de l'itinérance, pour ensuite comprendre l'émergence de celui-ci puis les politiques sociales s'y rattachant. Nous traitons aussi de la relation des personnes sans domicile fixe avec les espaces publics.

1.1.1. Définition de l'itinérance

Afin d'assurer une compréhension commune du sujet dont il est question dans ce mémoire, il apparaît important de poser d'abord les bases en définissant le concept de l'itinérance.

Depuis déjà plusieurs siècles, l'idéologie dominante de la société occidentale est la domiciliation des individus (Laberge et Roy, 2001). Il existe ainsi une « opposition entre espace public et espace privé marqu[ée] par la pensée contemporaine. Cette opposition, qui [s'est construite] graduellement à travers la modernité, découpe les usages particuliers de certains espaces et leur fonction symbolique » (Laberge et Roy, 2001, p.119). Par ailleurs, « la possession d'un espace privé passe par les obligations légales qui en découlent suppose la possibilité d'identifier des personnes juridiques responsables pour l'entretien des espaces; cette obligation légale suppose aussi un droit d'usage exclusif » (Laberge et Roy, 2001, p.123). Toutes personnes ne se conformant pas à ce modèle se situent ainsi en marge de celui-ci (Laberge et Roy). L'exclusion de ces

personnes constitue le phénomène que l'on nomme l'itinérance. Celui-ci existe déjà depuis plusieurs siècles et la définition que nous en faisons est intimement liée aux structures politiques dans une société donnée (Groleau, 1999). Ainsi, l'itinérance est avant tout un phénomène social évoluant et changeant dans le temps et l'environnement qu'il s'inscrit.

Bien que plusieurs auteurs se soient penchés sur le sujet, il n'existe pas de consensus quant à la définition de l'itinérance au Québec. Toutefois, au fil du temps, les acteurs se sont entendus sur un certain nombre de principes prévalant à l'encadrement de la définition de l'itinérance. Ainsi, le deuxième portrait de l'itinérance du Québec revient sur ces questions et fait état des différents éléments définitionnels.

Du point de vue politique, c'est la politique nationale de la lutte à l'itinérance et les différents plans d'action qui en découlent, dont celui de 2021-2026, qui posent les jalons de la définition du phénomène de l'itinérance au Québec :

« l'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat, salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté » ainsi que par « la combinaison de facteurs structurels, institutionnels et individuels inscrits dans le parcours de vie des personnes, menant à un processus de rupture sociale qui se manifeste entre autres par la difficulté d'obtenir ou de maintenir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre» (MSSS, 2014, p.30).

La définition retenue démontre ainsi que l'itinérance est l'issue d'un processus de désaffiliation sociale et d'une instabilité résidentielle qui rend difficile d'avoir un chez-soi.

Dans son explication, le plan d'action interministériel en itinérance de 2021-2026 met avant tout l'emphase sur l'action d'habiter un espace. Le gouvernement du Québec (2021) explique qu'«

habiter ne se résume pas qu'à la question du logement ; étymologiquement, habiter signifie « vivre dans un lieu » sans spécifier si ce lieu est intérieur ou extérieur, défini ou indéfini, physique ou relationnel. Ainsi, on peut habiter un édifice, une rue, un quartier, une communauté » (MSSS, 2021, p.1). On considère ainsi qu'« habiter est une action complexe qui peut devenir problématique » à un moment donné (MSSS, 2021, p.1). Dès lors, être sans logis ne veut pas dire de facto qu'on n'*habite* nulle part; l'itinérance ne se résumant pas seulement à une question d'avoir ou pas pignon sur rue. Ce nouveau positionnement du gouvernement permet de sortir du paradigme voulant circonscrire l'itinérance comme étant seulement un enjeu de logement. Ainsi, habiter au sens large du terme est un premier aspect important de la définition de l'itinérance.

Toujours au niveau du plan d'action interministériel en itinérance (2021), celui-ci met aussi l'accent « sur le fait que l'itinérance demeure un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale » (MSSS, 2021, p.1). Dès lors, la personne doit s'orienter dans la vie sans réseau sur lequel s'appuyer et/ou pouvant lui venir en aide; celle-ci l'ayant parfois épuisé à force de demandes répétées. Être en situation d'itinérance, c'est donc se retrouver isolé et sans ressource pour faire face aux épreuves de la vie.

Le Regroupement d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un organisme communautaire qui regroupe plus de 102 organismes travaillant auprès des gens en grande précarité. Bien que le RAPSIM ait sa propre définition de l'itinérance, que nous verrons plus loin, l'organisme rejoint le MSSS sur l'aspect du processus de désaffiliation sociale que l'on retrouve dans la définition adoptée par le politique. Le deuxième portrait de l'itinérance au Québec effectué par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (2022) reprend aussi cette définition afin de circonscrire la problématique de l'itinérance. L'isolement et le manque de ressources font ainsi partie des caractéristiques délimitant la définition de l'itinérance. En sus, le MSSS (2022) explique que le choix de cette définition est fait de telle sorte à maintenir une position d'inclusion ainsi qu'une approche globale et multifactorielle du phénomène.

Au niveau des organismes communautaires travaillant en itinérance, le recueil *Comprendre l'itinérance* (2003), publié par le RAPSIM, délimite plus largement l'itinérance. Toutefois, ce qui retient notre attention dans cette publication, ce sont les trois processus vécus par les PSI : celui

de l'exclusion, de la marginalisation et de vulnérabilisation. Le processus d'exclusion peut se vivre dans différentes sphères de vie : le travail, le logement, la famille. Conséquemment, l'individu est ostracisé à tous les niveaux et « la rue est la place que la société accorde à la personne » (RAPSIM, 2003, p.3). De ce processus d'exclusion résulte une mise à l'écart complète de la personne envers la société. Ces actions représentent le processus de marginalisation. Être exclu et mis en marge de la société situe par conséquent les individus en situation d'extrême précarité et de vulnérabilité. Cette position s'inscrit dans le dernier processus, celui de vulnérabilisation. Il y a donc une composante importante qui découle de celle de l'isolement, la notion de vulnérabilité. Celle-ci est une caractéristique principale de la définition de l'itinérance.

Le RAPSIM met aussi bien en évidence les défis que pose la définition du phénomène en expliquant que celle-ci « est toujours à la croisée d'une histoire de vie singulière et d'un contexte socio-économico-politique particulier, où la pauvreté rime avec la marginalité; la solitude avec la visibilité dans l'espace public; l'errance avec la vulnérabilité » (RAPSIM, 2003, p.4).

En conclusion, la définition de l'itinérance repose sur les concepts clés suivants : *habiter* son environnement au sens large, être isolé et exclu de la société et ainsi vivre en marge de celle-ci, cela conférant un caractère vulnérable à l'individu. Cependant, pour le présent projet de recherche, afin de considérer qu'une personne est en situation d'itinérance, nous nous attarderons uniquement à savoir si ces individus vivaient à la rue durant une période donnée. Bien que cela s'avère restrictif que de retenir seulement le fait de vivre à la rue comme définition de l'itinérance, ce projet de recherche s'inscrit dans un contexte pandémique où l'accès aux services et aux refuges pour les PSI ont été largement réduits. De plus, le contexte méthodologique de la démarche, qui en raison des mesures sanitaires, nous a contraints à rencontrer les personnes directement dans l'espace public.

1.1.2. Catégorisation de l'itinérance

Outre la définition du phénomène, il existe plusieurs formes d'itinérance. Cette section présente deux façons de catégoriser l'itinérance : 1) visible ou cachée ; 2) chronique, situationnelle /transitoire ou épisodique/cyclique.

Premièrement, lorsqu'on parle d'itinérance visible ou cachée, on réfère au sens littéraire des termes. Ainsi l'itinérance visible fait référence aux PSI que l'on voit à la rue et l'itinérance cachée à celles que l'on ne voit pas.

Plus précisément, le MSSS explique que l'itinérance visible se vit lorsqu'une personne « n'a pas de domicile fixe permanent et se trouve sans abri [...], dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, dans une ressource d'hébergement d'urgence, dans un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, dans une ressource de transition » (MSSS, 2022, p.3). Pour ce qui est de l'itinérance cachée, le MSSS donne la définition suivante : la personne « est hébergée temporairement chez d'autres ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent, ou si elle demeure dans une maison de chambre » (MSSS, 2022, p.3). Le MSSS ajoute plus loin que « les situations où les personnes vivent dans un logement non sécuritaire, insalubre ou surpeuplé peuvent aussi constituer des situations d'itinérance cachée » (MSSS, 2022, p.3).

L'institut de la statistique du Québec (ISQ) (2020) définit quant à elle, l'itinérance cachée comme « l'obligation d'une personne d'habiter temporairement chez un membre de la famille, des amis, dans une voiture ou ailleurs parce qu'elle n'a nulle part ailleurs où habiter » (ISQ, 2020, p.52). Cette forme d'itinérance est souvent moins discutée puisqu'elle est « plus difficile à identifier, car les personnes fréquentent peu les ressources d'hébergement d'urgence (les refuges) et dorment temporairement en maisons de chambres, en hôtel ou motel ou chez d'autres personnes ou encore le couchsurfing et le travail du sexe » (Plan d'action en itinérance, 2018-2020). L'ISQ estimait en 2020 que 7% de la population québécoise âgée de plus de 15 ans avaient déjà vécu un épisode d'itinérance cachée comparativement à 0.9% pour ce qui était de l'itinérance visible (ISQ, 2020).

En sus, afin de mieux délimiter le phénomène de l'itinérance cachée, l'ISQ (2020) a dégagé des facteurs communs : « l'absence d'option en matière d'habitation, le caractère temporaire de la situation, le lien avec le ménage qui héberge la ou les personnes en situation d'itinérance et l'absence d'un droit réel d'occupation » (p.24).

Deuxièmement, on peut classifier le phénomène de l'itinérance en trois catégories s'articulant autour de la situation résidentielle de la personne : l'itinérance chronique, l'itinérance situationnelle ou transitoire et l'itinérance épisodique ou cyclique (CIUSSS de la Côte-Nord, 2022).

L'itinérance situationnelle se qualifie par le fait que la personne est momentanément sans logement. Cet événement est circonscrit dans une période donnée avec un début et une fin. La personne se retrouve donc en situation d'itinérance de façon transitoire et elle arrive à se trouver à nouveau un logement (CIUSSS de la Côte-Nord, 2022). Selon le MSSS (2022), l'itinérance situationnelle serait la forme la plus répandue bien qu'elle soit difficile à quantifier étant donné sa courte durée et la perception que la personne elle-même a de la situation. Souvent, les gens dans ces situations ne se considèrent pas comme vivant un épisode d'itinérance (MSSS, 2022).

L'itinérance épisodique, elle, se caractérise par des passages à la rue puis en logement répétés. L'individu oscille ainsi entre des périodes de stabilité résidentielle puis des périodes sans domicile (CIUSSS de la Côte-Nord, 2022). Ces individus ne parviennent pas « à s'inscrire de manière durable dans une stabilité sociale et résidentielle » (MSSS, 2022, p.24).

L'itinérance chronique quant à elle est celle qui est la plus connue et le plus souvent la plus visible. Ce sont des personnes qui sont en situation d'itinérance depuis plusieurs années (CIUSSS de la Côte-Nord, 2022). Le gouvernement du Canada considère qu'une personne doit avoir été en situation d'itinérance pendant 6 mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année ou avoir été en situation d'itinérance 18 mois (546 jours) ou plus au cours des 3 dernières années pour être considéré faisant partie de la catégorie d'itinérance chronique (Echenberg et Munn-Rivard, 2020).

Après avoir évoqué les définitions et les formes de l'itinérance, il est nécessaire de maintenant s'intéresser aux causes de ce phénomène.

1.1.3. L'étiologie de l'itinérance

D'un point de vue historique, c'est au 19^{ième} siècle avec l'industrialisation et l'urbanisation des grandes villes en Amérique du Nord que le concept d'itinérance au sens contemporain du terme prend de l'ampleur. Avant cette époque, les écrits décrivent le sujet comme du vagabondage. Ce concept se caractérise par trois attributs : 1) le manque de ressource s'apparentant à l'extrême pauvreté, 2) la paresse caractéristique attribuée au vagabond et 3) l'errance (Carrier, 2016). Le vagabond est donc l'ancêtre de la personne en situation d'itinérance, mais il s'inscrit dans un contexte social et historique où la plupart des personnes vivant dans les campagnes et étaient domiciliées le plus souvent dans des fermes où se trouvait également leur travail. L'industrialisation, l'urbanisation au 19^{ième} siècle en dissociant, lieu de vie, lieu de travail a contribué à déraciner de nombreuses personnes des filets de protection sociale dont elles disposaient en famille. C'est dans ce contexte qu'apparaissent en ville, les personnes en situation d'itinérance.

Au Canada, c'est vers la première moitié des années 1980 que le phénomène prend vraiment de plus grandes proportions, n'étant plus seulement l'affaire de quelques individus, mais bien le résultat d'une problématique sociale (Rech, 2019). Lorsqu'on s'attarde aux politiques sociales durant ces années, on voit qu'avant 1980, le gouvernement fédéral investit massivement dans l'offre de logements abordables ainsi que dans la construction de nouveaux logements, et ce, chaque année. Cependant, à partir de 1984, le gouvernement en place fait un virage à 180° et procède à des coupures dans ses programmes sociaux. À cette même époque, le nombre de personnes sans domicile fixe augmentent drastiquement et l'accélération va être encore plus rapide après le retrait de l'État fédéral dans la construction de logements sociaux en 1993 (Rech, 2019). L'augmentation de l'itinérance tout comme sa diversification et son aggravation vont s'inscrire dans le temps à partir des années 80. Ce contexte va contribuer à la production progressive de politiques et de plans d'action tant au plan fédéral, provincial que municipal (Roy et Hurtubise, 2007).

Dans « L'itinérance en question » (2007), Roy et Hurtubise délimitent les facteurs ayant mené à l'augmentation du nombre de PSI. Pour les auteurs, ces facteurs sont d'ordre structurel, individuel et institutionnel (Roy et Hurtubise, 2007).

Lorsqu'on aborde les facteurs structurels, on fait référence au « processus d'appauvrissement engendré par les modifications des politiques publiques et du marché de l'emploi [...] des mesures sociales adoptées au Québec afin de réduire le déficit et qui ont conduit à supprimer ou à diminuer les prestations pour certains groupes bénéficiaires [...] la crise du logement, la précarité résidentielle [...] » (Roy et Hurtubise, 2007, p.12).

Bien que l'itinérance ne soit pas qu'une « question de logement, c'est toujours un problème de logement » (Margier, Bellot, Morin, 2014, p.23). La naissance de l'itinérance prend donc son amplitude en partie par le retrait du soutien de l'État auprès des personnes vulnérables, notamment en termes de logement social (Roy et Hurtubise, 2007).

Pour ce qui est des facteurs individuels, on réfère au parcours, au vécu et aux caractéristiques de l'individu : deuils, trauma, conflits familiaux, agressions, inceste, négligence, etc. (Roy et Hurtubise, 2007). Pour finir, le facteur institutionnel renvoie à la désinstitutionalisation des personnes avec une problématique en santé mentale ainsi que la surjudiciarisation et la criminalisation des PSI. Le phénomène de la désinstitutionalisation apparaît dans les années 1980 alors que le gouvernement décide que les personnes aux prises avec une problématique en santé mentale recevront à présent des soins dans la communauté plutôt qu'à l'hôpital. Si cet objectif est louable tant les expériences institutionnelles des personnes ayant des problèmes de santé mentale mettent à mal le respect de leurs droits, de leur autonomie et de leur qualité de vie, les ressources dans les communautés ont peu suivi. Ainsi, la communauté n'est pas préparée à faire face à la demande et les gens ne reçoivent donc pas toujours les services dont ils auraient besoin. Pour ce qui est de la surjudiciarisation et de la criminalisation des PSI, Roy et Hurtubise (2007) explique « qu'elles apparaissent parfois comme la réponse la plus adéquate pour mettre fin aux tensions dans l'espace public » (p.12). Ces tensions sont expliquées plus loin dans la section portant sur l'espace public et les PSI. La prochaine section quant à elle porte sur les politiques sociales entourant l'itinérance.

1.1.4. Les politiques sociales en itinérance

L'évolution du phénomène de l'itinérance est intimement liée à la construction de la société dans laquelle nous évoluons. C'est notre cadre normatif ainsi que les valeurs découlant de celui-ci, qui balisent et orientent la prise en charge de cette problématique. Au cours des derniers siècles, ce sont donc à tour de rôle : les communautés religieuses, les hôpitaux puis l'état avec une large contribution des organismes communautaires qui sont intervenus pour venir en aide aux PSI.

Au cours des dernières décennies, la montée de l'individualisme ainsi que le retrait de l'état comme support social sont venus modifier le rapport qu'entretenait la société avec les individus marginalisés. Ainsi, on reconnaît que l'itinérance est au croisement de facteurs structurels, institutionnels et d'une histoire de vie d'une personne, enchevêtrant par le fait même de nombreux enjeux. C'est dans cette perspective que l'accent est mis dans les politiques, les plans d'action et les études sur la diversité et la complexité des situations, nécessitant une action intersectorielle.

La responsabilité de la lutte à l'itinérance dans la mesure où elle implique différents ministères et porte sur différents enjeux demeure partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, mais également dans certains contextes avec les municipalités. Par exemple, la loi de la Métropole a prévu que Montréal avait une responsabilité directe en matière d'itinérance et donc il existe un bureau conjoint Québec-Montréal pour établir les priorités et organiser les services offerts. En matière de logement et d'itinérance, le gouvernement fédéral a des compétences qu'il incarne à travers la Stratégie *Vers un chez soi*. Dans le contexte du Québec, des ententes spécifiques sont signées entre les deux paliers de gouvernement pour la mise en place des stratégies fédérales dans la province. Le gouvernement du Québec quant à lui, porte sa politique et ses plans d'action en itinérance, avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux comme porteur de la politique.

L'apparition de l'itinérance dans la sphère politique se fait en 1992 et s'inscrit dans la politique de la santé et du bien-être du MSSS. À cette époque, l'itinérance est classée parmi les problématiques en lien avec l'adaptation sociale. L'objectif étant de « prévenir l'itinérance et, particulièrement à Montréal et à Québec, atténuer ses conséquences, et favoriser la réinsertion sociale des itinérants » d'ici 2002 (MSSS, 1992, p.52). Le rapport d'évaluation fait à l'égard de cette politique conclut

que « les ressources pour agir ont manqué, le suivi et la promotion de la Politique n'ont pas été assurés et l'engagement des autres partenaires gouvernementaux n'a pas été obtenu pour véritablement agir sur les causes des problèmes et réduire les inégalités au regard de la santé et du bien-être » (MSSS, 2004, p.135). Les objectifs étaient donc trop grands pour le peu de moyens mis à contribution.

La politique de la santé et du bien-être prend fin en 2002 et par la suite, l'itinérance n'apparaît plus dans aucune politique gouvernementale, et ce, avant 2014. Les organismes communautaires travaillant auprès de cette population tentent pourtant de mettre de l'avant l'importance du gouvernement de s'engager dans la mise en place d'actions concrètes afin de réduire le nombre croissant de PSI. C'est en outre le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) qui portera pendant près de 8 ans les revendications pour une politique nationale de lutte à l'itinérance.

C'est ainsi qu'en février 2014, *la politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* voit le jour. De celle-ci découle un *Plan d'action interministériel en itinérance de 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* ainsi qu'un premier portrait de *L'itinérance au Québec*.

Ce premier portrait de l'itinérance au Québec a comme visée de soutenir le MSSS et les organismes gouvernementaux et communautaires impliqués dans le domaine de l'itinérance dans la planification des services offerts aux PSI sur leur territoire ainsi que les ressources desservant cette clientèle. Il constitue également un outil précieux pour alimenter les travaux visant à assurer une surveillance du phénomène de l'itinérance et ainsi suivre son évolution (MSSS, 2014). Conséquemment, le gouvernement souhaite d'abord bien circonscrire la problématique afin de poser des actions concrètes et adaptées aux réalités des PSI.

Le gouvernement du Québec renouvelle son plan d'action interministériel à la fin de 2020, ce nouveau plan s'intitulant : *S'allier devant l'itinérance* et s'échelonnant de 2021 à 2026. Dans la même lignée que son prédécesseur, le gouvernement maintient l'exercice du dénombrement afin de brosser un deuxième portrait des PSI (MSSS, 2021).

Au niveau régional, la ville de Montréal se dote d'un plan d'action en itinérance 2018-2020 : *Parce que la rue a différents visages*. Ce dernier comporte quatre axes d'intervention : accompagner et cohabiter dans l'espace public ; sécuriser et stabiliser les personnes dans des espaces d'accueil ; loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance ; agir ensemble pour l'inclusion sociale. Ce plan régional recoupe plusieurs aspects du plan provincial de 2015-2020. Un aspect qui retient notre attention pour la présente recherche est celui de la cohabitation sociale.

La cohabitation sociale est un des principaux axes d'intervention de la ville de Montréal lorsqu'il est question du phénomène de l'itinérance. De surcroît, l'un des axes de la politique nationale de lutte à l'itinérance (2014) s'intitule : la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation. Il existe ainsi une volonté du politique à ce que les PSI et les riverains coexistent en harmonie dans les espaces publics. La prémisse de base voulant que ce ne soit pas d'emblée le cas (Parazelli, 2021). Nous verrons pour quelles raisons dans la section suivante.

1.1.5. L'itinérance dans l'espace public

Les PSI doivent trouver une façon de répondre à leurs besoins de base sans nécessairement avoir tous les outils à leur portée pour y parvenir. Elles doivent donc user de stratégies de débrouillardise et d'imagination. C'est en outre par l'utilisation de l'espace public à son plein potentiel que les PSI réussissent à survivre dans la rue. Par exemple : mendier est une stratégie d'adaptation couramment utilisée afin d'acquérir de l'argent. On peut aussi penser à l'utilisation des toilettes de restaurant sans s'acquitter au préalable d'un achat pour y accéder. De plus, en hiver, afin de se protéger des grands froids, les PSI errent dans les stations de métro afin de s'y réchauffer.

Par ailleurs, l'expérience faite de la rue est propre à chaque individu. Il existe cependant des points convergents dans ces nombreuses histoires : celui de la souffrance et de la violence (Lamoureux, 2001; Roy et Hurtubise, 2007). Bien que parsemer de moments positifs, vivre à la rue est difficile et contraignant. C'est au quotidien « ne pas pouvoir satisfaire ses besoins de base [...], être constamment régi, géré par les décisions des autres, se trouver confronté à ses limites, à une certaine « inutilité », à une inespérance, se buter au regard soupçonneux, réprobateur et plein de mépris des autres » (Lamoureux, 2001).

De surcroît, vivre dans l'espace public augmente les chances d'être victime d'un acte criminel : agression physique, vol, menace, etc. (Roy et Hurtubise, 2007). De ce fait, les PSI font l'objet d'une plus grande victimisation, ce qui a un impact négatif sur leur état de santé tant au niveau physique que psychologique (Roy et Hurtubise, 2007). L'utilisation de l'espace public afin d'y élire domicile se fait en conséquence de n'avoir nulle part d'autre où habiter.

La société considère toutefois elle aussi, l'espace public comme une extension de son chez-soi (Margier, 2013) et juge important que celui-ci soit exempt de « comportements qui s'opposent aux valeurs résidentielles [ou encore] des comportements jugés marginaux » pour les riverains (Margier, 2013, p. 178). Les exemples nommés ci-haut en tant que stratégies de survie des PSI, (la quête et l'errance) sont des comportements *jugés marginaux* par la pluralité et judiciairisés par nos lois ou règlements municipaux. Ainsi, « leur visibilité constitue une préoccupation importante et le partage de l'espace public ne peut se faire à n'importe quelles conditions » (Margier, 2013, p.185).

En instaurant « une géographie normative des espaces publics [il en ressort que] : certains comportements sont acceptés et d'autres prohibés, certaines personnes bienvenues et d'autres intruses » (Bellot, Margier, Morin, 2014). De ce fait, d'un côté, certaines actions posées par les PSI sont considérées comme de la débrouillardise, des stratégies de survie. Tandis que de l'autre côté, celui de la loi, ces mêmes comportements sont proscrits ou vont faire l'objet d'un traitement répressif qui peut s'avérer discriminatoire, car il cible les PSI. On parle alors de profilage social pour rendre compte du fait que les PSI qui adoptent des comportements que les personnes domiciliées comme la consommation d'alcool dans l'espace public, l'ébriété publique, la présence dans les parcs en dehors des heures d'ouverture, sont davantage l'objet de répression. Il résulte toutefois du partage de l'espace public des enjeux de cohabitation entre les différentes classes sociales qui l'occupent.

Par ailleurs, la criminalisation de ces comportements se justifie par « l'idée que [les PSIs] recèlent, dans sa nature profonde, un potentiel de dangerosité en raison de leur mode de vie [...] qui s'inscrit en faux contre deux des valeurs dominantes au fondement de notre société libérale capitaliste soit le travail et la propriété » (Carrier, 2016, p.9). Margier, Morin et Bellot (2021) abondent dans le

même sens : « on parle ici de personnes sans-abri adoptant des comportements les inscrivant en rupture de la loi, mais également en désaccord avec les exigences de qualité de vie des autres citoyens. [...] Les manifestations d'itinérance dans les espaces publics sont ainsi considérées comme un vecteur d'insécurité sur lequel il faut agir » (p.91). Il existe dès lors des enjeux de cohabitation sociale entre les personnes marginalisées et celles non-marginalisées.

L'augmentation de ces enjeux de cohabitation sociale s'inscrit aussi dans le contexte de la revitalisation urbaine des quartiers centraux de la ville de Montréal (Parazelli, 2021). Par conséquent, on souhaite que l'espace public soit exempt de comportements pouvant être préjudiciables à l'image de la ville et qui pourrait en sus affecter le tourisme et autres (Parazelli, 2021). Dans les dernières années, on note donc un tournant lorsqu'il est question de cohabitation sociale dans les villes canadiennes, « comme si les villes tenaient pour acquis que la présence de PSI dans l'espace public devait être traitée dans une perspective de sortie de l'espace public plutôt que de soutenir le véritable droit de cité de ces personnes aux mêmes titres que les autres citoyens » (Margier, Morin, Bellot, 2021).

Dans le même ordre d'idées, on parle d'une transformation de l'espace public vers un espace de consommation de biens, de services et/ou d'expérience festive (Parazelli, 2021). Il y a ainsi plusieurs stratégies utilisées afin d'invisibiliser les PSI : le design hostile, l'expulsion, le repoussement, etc. (Parazelli et Desmeules, 2021).

En ce qui a trait aux femmes dans l'espace public, Le Partenariat pour la Prévention et la Lutte de l'Itinérance des Femmes (PPLIF) mentionne que « les femmes sont historiquement moins présentes dans les espaces publics que les hommes, la rue et l'espace public leur sont généralement plus restreints et elles s'y sentent souvent moins en sécurité » (PPLIF, 2022, p.5).

Dans ce premier segment de mémoire, le phénomène de l'itinérance a été présenté tant au niveau de sa définition, de sa catégorisation, de son étiologie ainsi que des politiques sociales s'y rattachant. Les enjeux entourant l'utilisation de l'espace public par les PSI ont aussi été expliqués. Les PSI font partie d'un sous-groupe de la population générale dite vulnérable. Il existe plusieurs autres sous-groupes, notamment celui des femmes. La prochaine section de ce mémoire propose

d'aborder la place de la femme dans la société québécoise au 21^{ème} siècle ainsi que les enjeux spécifiques de l'itinérance au féminin.

1.2. La place de la femme dans la société québécoise

La section précédente faisait état des notions de base portant sur l'itinérance, une problématique complexe qui positionne les individus dans des situations de grande vulnérabilité. Ce ne sont toutefois pas les seuls à vivre dans des conditions précaires au 21^{ème} siècle. Les femmes sont aussi une partie de la population qui vivent des discriminations, mais celles-ci sont basées sur leur genre. Les prochains paragraphes exposent les enjeux entourant le fait de s'identifier en tant que femme dans la société québécoise. La dernière section de cette deuxième partie quant à elle porte sur les constats d'être à la fois une femme et d'être en situation d'itinérance.

1.2.1. La fragilisation de la femme dans la société québécoise

Si les femmes ont réussi à obtenir de nombreux gains, et ce, à plusieurs niveaux, au cours des deux dernières décennies, l'égalité des genres, elle, est loin d'être acquise. Dès lors, être une femme au Québec, c'est vivre des traitements différenciés compte tenu de l'identification au genre féminin. Ces inégalités toujours présentes en 2022 viennent fragiliser les conditions de vie des femmes et font en sorte que les femmes figurent toujours parmi les sous-groupes de la population générale dite vulnérable.

Dans *L'Errance Urbaine* (2000) de Laberge, un chapitre entier est consacré aux transformations sociétales touchant le genre féminin et maintenant la femme dans une condition de précarité : 1) les transformations économiques ; 2) les transformations politiques, sociales et de santé; 3) les reconfigurations familiales et les nouveaux modèles conjugaux ; 4) les transformations sociales de la pauvreté (Laberge, Morin et Roy, 2000).

Premièrement, au regard des transformations économiques, on note que la pauvreté fait partie du quotidien de nombreuses femmes. Elles sont encore surreprésentées dans la catégorie des individus vivant sous le seuil de pauvreté. (FRAPRU, 2019; Laberge, Morin et Roy, 2000 ; PPLIF, 2022)

En outre, elle gagne seulement 89% du salaire de leur homologue masculin (FRAPRU, 2019), avec un revenu médian de 85% comparativement à celui des hommes. Avoir un revenu moindre a un impact direct sur les conditions de vie ainsi que la capacité qu'a un individu de répondre à ses besoins de base adéquatement (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.) (Laberge, Morin et Roy, 2000).

Par ailleurs, dans le milieu du travail, les femmes occupent plus souvent qu'autrement des emplois précaires et moins bien rémunérés que ceux de leurs confrères, les hommes. En sus, les femmes sont aussi plus susceptibles de vivre de la violence et/ou du harcèlement sur leur lieu de travail. (Bellot et Rivard, 2017).

Plusieurs auteurs (FRAPRU, 2019 ; Laberge, Morin et Roy, 2000 ; PPLIF, 2022) parlent de la corrélation qui existe entre le statut économique d'une personne, son emploi et sa capacité à se loger. Dès lors, une femme qui a un emploi précaire et qui est faiblement rémunérée possède un revenu inférieur. Elle a de facto moins d'argent à accorder pour se loger. De ce fait, certaines femmes acceptent de vivre dans toutes sortes de conditions (insalubrité, violence, etc.) à défaut de se retrouver sans logis. En sus, le Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU) décrète dans son dossier sur le logement et les femmes que celles qui ont des enfants vivent souvent de la discrimination de la part des propriétaires qui ne veulent pas de prime à bord leur louer. Cela vient s'ajouter à la complexité de se loger.

Deuxièmement, au regard des transformations des politiques sociales, dans les dernières décennies, l'État a cessé d'investir dans les programmes venant en aide aux personnes plus vulnérables dont les femmes font partie. Il y a eu, en premier lieu, une absence d'indexation du financement pour le logement social depuis les années 90. Par ailleurs, plus de 72% des personnes qui vivent en HLM au Québec sont des femmes (FRAPRU, 2019). Sans l'ajout de nouveaux logements sociaux dont des HLM, ce sont les femmes qui en souffrent le plus puisqu'elles en sont les premières bénéficiaires. En sus, il a été démontré plus haut que les femmes ont de la difficulté à se loger lorsqu'elles cherchent au privé. Depuis 2019, nous faisons aussi face à une crise du logement, réduisant considérablement les options locatives abordables (FRAPRU, 2022).

La restructuration de l'état vient aussi réduire les ressources financières allouées aux politiques sociales et de santé dont les prestataires sont pour la plupart des femmes (Laberge, Morin et Roy, 2000). Alors que le coût de la vie ne fait qu'augmenter, le gouvernement lui se retire peu à peu du support qu'il offre aux plus démunis et confie plutôt ce mandat aux organismes communautaires. Malheureusement, ces organismes sont sous-financés et ne peuvent répondre adéquatement à la demande grandissante à laquelle ils font face (Laberge, Morin et Roy, 2000).

Troisièmement, au regard des reconfigurations familiales et des nouveaux modèles conjugaux, c'est le phénomène de la monoparentalité qui a le plus grand impact. Celui-ci a pris de l'ampleur dans les dernières années et n'est plus l'affaire de seulement quelques-unes (Laberge, Morin et Roy, 2000). Élever un ou des enfants seule comporte plusieurs défis et répercussions. Comme mentionné plus haut, avoir des enfants peut être un obstacle à se trouver un logement. Par ailleurs, assumer seule la charge financière d'un enfant, diminue le revenu considérablement et comme mentionné dans le paragraphe précédent, les allocations parentales sont loin d'être suffisantes (Laberge, Morin et Roy, 2000).

Quatrièmement, au regard de la transformation des représentations de la pauvreté, c'est le constat que lorsque l'on est pauvre, on doit mériter de recevoir de l'aide. Ainsi, par le passé, le statut de femme et surtout de celui de femme avec enfant renvoyait au concept de pauvre méritante (Laberge, Morin et Roy, 2000). Toutefois, de nos jours, avec la montée de l'individualisme, cette perception s'est perdue et on renvoie plutôt la responsabilité de devoir s'aider à l'individu. De ce fait, être une mère monoparentale ne pouvant aller travailler, car elle élève ses enfants, vivant des prestations d'aide sociale est à présent catégoriser comme une pauvre non méritante. Cette idéologie vient par ailleurs influencer l'inflation des politiques sociales puisque l'État ne considère pas que c'est à lui de venir en aide à l'individu (Laberge, Morin et Roy, 2000).

Pour conclure, Bellot et Rivard (2017) mentionnent que « l'ensemble des statistiques relatives au revenu, au logement, à l'emploi et à la responsabilité parentale soulignent le fait que les femmes vivent des situations de vulnérabilité cumulées et plus importantes que les hommes » (p.100). Ainsi, ce n'est pas la simple mise en commun des enjeux que vivent les femmes, mais le fait aussi que ceux-ci s'influencent et sont interreliés.

Or bien qu'il existe des causes structurelles qui précarisent l'expérience des femmes dans la société québécoise au 21^{ème} siècle, ce ne sont pas toutes les femmes qui vivent dans la précarité. Il existe donc des composantes individuelles cumulées aux composantes structurelles qui précipitent les femmes dans des positions d'extrême vulnérabilité comme celle de l'itinérance.

Pour ce qui a trait aux composantes individuelles, le conseil du statut de la femme (CSF) répertorie des enjeux au niveau de la santé mentale, de la dépendance, des traumatismes vécus durant l'enfance, etc. (2016). Le fait d'être exposée ou encore d'être victime de violence, toutes formes confondues, sont aussi des facteurs individuels. Ce sont entre autres majoritairement des femmes qui sont les victimes d'actes violents (CSF, 2016 ; CSF, 2018). En sus, dans son mémoire sur les femmes âgées en situation d'itinérance (2018), Vinet-Saint-Pierre recense plusieurs facteurs individuels : « faible scolarité, l'absence d'occupation d'un emploi, le fait d'avoir grandi dans une famille défavorisée, l'incarcération, les divorces ou les ruptures familiales » (p.20).

Chaque femme a donc un parcours de vie qui lui est propre. S'ajoute ensuite à ce parcours de vie, des systèmes d'oppression structurels qui peuvent tôt ou tard la précipiter en situation d'itinérance. La prochaine section porte sur l'itinérance au féminin.

1.2.2. L'itinérance au féminin

Si les femmes font partie d'une partie de la population vulnérable, les femmes en situation d'itinérance vivent davantage dans la précarité. Dans *L'errance urbaine*, les autrices du chapitre sur l'itinérance au féminin expliquent que le croisement des changements vu plus haut est venu fragiliser le rôle et la place sociale des femmes. Laberge, Morin et Roy affirment que des transformations que nous avons vues plus haut, celles ayant eu le plus d'impact sont « la structure genrée du marché du travail qui tend à maintenir les inégalités de revenus [...] la structure genrée de la sphère domestique qui attribue des rôles et responsabilités différentiels selon le sexe [...] et le genre comme modèle normatif » (Laberge, Morin, Roy, 2000, p.84). Ces composantes maintiennent le statut de la femme inférieur à celui de l'homme et empêchent celle-ci d'évoluer.

Par ailleurs, dans le rapport de recherche : *Rendre visible l'itinérance au féminin*, celui-ci dénote « que, malgré un certain nombre d'évidences régionales sur la vulnérabilité des femmes aux plans des revenus, du coût des loyers, de la violence vécue, peu d'acteurs font des liens entre ces éléments et les situations d'itinérance ou à risque d'itinérance » (Bellot et al., 2016, p.16). Il existe dès lors, une vision très saccadée de l'itinérance des femmes où le rôle de la prévention est totalement occulté.

Dans leur recherche action, Bellot et Rivard (2017) démontrent que l'enjeu premier qui pousse les femmes vers l'invisibilité est d'« éviter l'atteinte à leur statut de mère ». S'occuper d'enfants quand on vit dans la pauvreté et/ou qu'on le fait seule est exigeant. Très peu de ressources d'hébergement existent afin de venir en aide aux femmes avec leurs enfants. Quand ces endroits existent, ils sont souvent complets ou encore il n'y a pas de place quand la femme est prête à s'y rendre. Ces femmes mettent donc tout en œuvre afin d'éviter d'être séparées de leur.s enfant.s et/ou d'en perdre la garde. Cela les positionne dans des situations parfois dangereuses et où leurs intégrités physique et psychologique sont menacées.

La peur de la stigmatisation et des préjugés associés à l'itinérance sont aussi des facteurs qui poussent les femmes à cacher leur statut d'itinérance et qui contribuent à l'invisibilisation du phénomène (Bellot et al. 2016).

La recherche de Maurin (2015) démontre, quant à elle, que les femmes en situation d'itinérance articulent leur horaire afin d'éviter la rue en ayant toujours une place en hébergement 24/7. On parle du phénomène qu'on nomme *les portes tournantes* qui « est directement liée au temps d'hébergement offert aux femmes qui est limité et qui les oblige à « tourner » entre les dispositifs d'hébergement » (Maurin, 2015, p.263). Dès lors, lorsqu'une femme est en situation d'itinérance, elle se déplace d'hébergement à court terme en hébergement à court terme en calculant sa durée de séjour et les carences entre chacun d'entre eux afin d'éviter de devoir dormir à la rue.

Le PPLIF ajoute qu'« être à la rue » ne représente pas la même chose pour les femmes. En effet, bien qu'elles se trouvent sans domicile fixe, dans des situations d'extrême précarité, de violence, qu'elles soient à risque ou en situation d'itinérance, la rue n'est pas une option pour les femmes.

Dans ces conditions, beaucoup de femmes vivant en situation d'itinérance développent un nombre impressionnant de stratégies pour éviter la rue (travail du sexe, couchsurfing, vol etc.). Certaines femmes restent dans des situations violentes, difficiles, dans des logements insalubres, à devoir subir les comportements abusifs de propriétaires, comme stratégies ultimes pour les empêcher d'être à la rue » (PPLIF, 2022, p.5). Ce phénomène est communément appelé : itinérance « cachée ».

L'itinérance « cachée » est ainsi souvent attribuée au genre féminin et fait en sorte que le phénomène est difficilement quantifiable. Selon l'ISQ 7% de la population québécoise âgée de plus de 15 ans auraient déjà vécu un épisode d'itinérance cachée (ISQ, 2022). Se soustrayant ainsi au regard de la société, l'itinérance des femmes est fréquemment mise de côté et les services déployés en itinérance par les gouvernements ne rejoignent pas adéquatement les femmes. Dans son rapport de recherche *Rendre visible l'itinérance au féminin*, Bellot et al., posent le constat qu'outre « l'absence de connaissance [sur l'itinérance des femmes, il y a une] absence de volonté à s'intéresser directement » à ce sujet de la part des décideurs (Bellot et al., 2016, p.8).

Le premier dénombrement devant brosser un portrait de l'itinérance au Québec démontrait par ailleurs que le taux d'occupation des ressources d'urgence pour les femmes était nettement supérieur au taux d'occupation des ressources d'urgence pour les hommes (103,9% contre 85,7%). (FRAPPRU, 2019) Malgré des données confirmant le besoin criant de subventionner des ressources femmes, en 2018-2019, le gouvernement octroyait des fonds trois fois plus élevés aux ressources d'hébergement rejoignant les hommes qu'à celles rejoignant les femmes (27\$ par lit pour 9\$ par lit chez les femmes). (FRAPPRU, 2019).

Dans le deuxième dénombrement mené en 2022, le MSSS parle d'une augmentation du taux d'occupation dans les ressources d'hébergement tant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, les ressources d'hébergement mixte ont un taux d'occupation moins élevé que celles genrées, 67% contre 94% (MSSS, 2022). Du côté du nombre de refus par année, le MSSS calcule que chez les femmes ce nombre serait de 9 673, soit 75% des jours alors que chez les hommes ce nombre s'élève à 6 133, soit 50% des jours (MSSS, 2022). Toutefois, le PPLIF qui regroupe cinq maisons d'hébergement pour femmes rapporte dans son dossier de presse un total de 15 487 refus

par manque de place pour l'année 2020-2021 (PPLIF, 2022). Cela démontre la difficulté qu'ont les ressources d'hébergement pour femme de répondre à toutes les demandes d'aide qu'elles reçoivent.

De surcroît, dans les différents plans d'action déployés par les gouvernements, la place de la femme y est souvent absente sinon annexée. Elle n'est jamais centrale ni mise de l'avant (Le conseil des Montréalaises, 2017; Parazelli, 2021). Le Conseil des Montréalaises émettait en 2017 des recommandations à la Ville de Montréal afin de mettre en lumière les spécificités de l'itinérance des femmes à Montréal, ces recommandations sont toujours d'actualité et ont été reprises par le PPLIF. Celui-ci martèle qu'« il y a toujours nécessité de poursuivre les actions issues de ces recommandations. En effet, malgré les efforts déployés, on dénote toujours un manque d'inclusion de l'analyse intersectionnelle au sein des projets qui ont été mis en place » (PPLIF, 2022, p.4).

Ainsi, l'identification au genre féminin fait non seulement en sorte que ces personnes vivent des réalités et des difficultés bien particulières, mais aussi que les services mis en place sont sous subventionnés, sinon inadéquats. Vivre une situation d'itinérance lorsqu'on est une femme est un défi de taille.

1.3. Les pandémies au Québec

Les parties précédentes de ce chapitre abordaient le sujet de l'itinérance et celui des femmes dans la société québécoise au 21^{ème} siècle. La troisième partie de ce chapitre aborde un évènement qui est venu chambouler la réalité de ces populations : la COVID-19. Nous présentons, en premier, une recension des écrits sur les pandémies passées et leur impact sur les PSI. Puis, nous abordons l'arrivée de la COVID-19 au Québec, les mesures sanitaires mises en place ainsi que leurs impacts sur les femmes et les PSI. Cette section se termine par l'aboutissement d'une question de recherche portant sur les impacts de la COVID-19 et les femmes en situation d'itinérance.

1.3.1. Les pandémies passées et les PSI

Le Québec a déjà subi plusieurs pandémies par le passé. Parmi les plus connus et récentes, on note celle du H1N1 en 2009 et celle du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) en 2003. Plusieurs recherches ont émergé à la suite de ces deux pandémies en lien avec les impacts de celles-ci sur les PSI (Canadian Observatory on Homelessness, 2016). Ces études démontrent : 1) que les PSI sont un groupe plus à risque que la population générale; 2) que la gestion de l'itinérance au Québec augmente le risque d'infection chez ce groupe et 3) ce dont nous devons tenir compte dans le futur afin de faire face adéquatement à une pandémie avec les PSI.

En premier lieu, les PSI sont plus à risque de contracter le virus que la population générale en raison de leur exclusion sociale du système de santé ainsi que de leurs problèmes de santé. Avant même l'arrivée d'une pandémie, notre réseau de santé au Québec est inadéquat à l'accueil des PSI et celles-ci ne s'y rendent qu'en cas d'extrême urgence. Par ailleurs, l'accès à un médecin de famille est aussi difficile pour la population générale. Lorsqu'on s'attarde du côté des PSI, cet accès diminue drastiquement. En temps de pandémie, les services de santé sont par ailleurs surchargés et les PSI s'en trouvent donc davantage exclus.

Les études démontrent aussi que les PSI sont plus à risque de contamination que la population générale, car ils ont un système immunitaire plus faible : plusieurs problèmes physiques et souvent d'autres virus tels que les hépatites, le VIH ou encore la tuberculose. Cette plus grande prévalence de maladies chroniques est due à la difficulté de maintenir une hygiène personnelle adéquate en vivant à la rue, mais également aux conditions de vie et aux difficultés personnelles que vivent les PSI. Être en situation d'itinérance, c'est devoir utiliser des toilettes publiques, ne pas avoir accès à une douche régulièrement, ne pas laver ses vêtements régulièrement non plus, ni se brosser les dents journalièrement ou encore se laver les mains de façon régulière ainsi qu'avoir une mauvaise alimentation. Par ailleurs, plusieurs des stratégies de survie des PSI augmentent les risques d'infections et de transmission : le travail du sexe, la mendicité, l'utilisation des toilettes publiques, le partage du matériel de consommation, etc.

En second lieu, la façon dont les gouvernements décident d'intervenir dans la gestion de l'itinérance au Québec pré pandémie a un impact sur la propagation des virus et la difficulté de

protéger les PSI de ceux-ci. Le fait de seulement avoir des refuges ouverts de nuit et des centres de jour, plutôt que de l'hébergement 24/7, obligent les PSI à se déplacer d'un endroit à l'autre, tous les jours. Ces déplacements augmentent de facto les risques de propagation des virus.

La structure des refuges est elle aussi problématique et accentue les risques de contamination. Ce sont souvent des dortoirs où les gens sont entassés les uns à côté des autres sans aucune intimité ni distance. De plus la qualité de l'air ainsi que la propreté des lieux laissent souvent à désirer. Ces constats posent la réflexion suivante : « in the context of a pandemic, one has to question whether it is even possible to make many — if not most — of these environments safe » (Gaetz et Buccieri, 2016, p.22).

En journée les PSI sont soit dans l'espace public ou elles fréquentent des centres de jour. La recherche soulève toutefois un enjeu: « while largely designed to meet the needs of people who are homeless, drop-ins also attract a large number of domiciled people who are living in poverty and may be socially isolated. This is important, because it is in these settings that there is a high degree of interaction and contact between the homeless population and the under-housed poor » (Gaetz et Buccieri, 2016, p.21). En voulant ainsi répondre à leurs besoins de base, les PSI peuvent mettre à risque d'autres populations vulnérables qui utilisent elles aussi les centres de jour.

Les principales mesures sanitaires déployées lors d'une pandémie afin de se protéger et d'éviter la transmission du virus sont : se laver les mains régulièrement, rester chez soi lorsqu'on se sent malade, contacter un professionnel de la santé si la situation se dégrade, se préparer à l'éventualité d'être malade en faisant des provisions chez soi, etc. Ce sont pour la plupart des actions que les PSI ne peuvent faire et c'est pourquoi elles sont plus à risque de contracter et de propager le virus (Gaetz et Buccieri, 2016).

Gaetz et Buccieri concluent que « compromised health and well-being are a consequence of overcrowded living conditions, lack of access to safe and private spaces, reliance on shelters and drop-ins to meet daily needs, and barriers to accessing services » (Gaetz et Buccieri, 2016, p.26). Ainsi, les PSI sont une population vulnérable et ces vulnérabilités augmentent en contexte pandémique.

En dernier lieu, les enjeux ressortis a posteriori de ces épidémies au regard des PSI sont : les problèmes de communication, le contrôle des infections, l'isolement et la quarantaine ainsi que l'allocation des ressources (Schiff, Pauly et Schiff, 2016, p.168). Les enjeux touchant le contrôle des infections, l'isolement ainsi que la quarantaine ne sont pas étonnants considérant la gestion de la problématique de l'itinérance dont les gouvernements font preuve comme expliquée plus haut. Pour ce qui est des problèmes de communication, la recherche démontre que les PSI ont plus confiance en les professionnels de la santé pour obtenir de l'information sur la pandémie qu'envers les intervenants communautaires (Schiff, Pauly et Schiff, 2016).

Afin de faire face aux prochaines pandémies adéquatement, il faut donc repenser les services offerts aux PSI et inclure ceux-ci dans la prise de décisions des actions (Schiff, Pauly et Schiff, 2016). De plus, les mesures sanitaires pour enrayer la pandémie doivent être différentes pour les PSI, de celles émises envers la population générale. Malheureusement, les événements passés portent les chercheurs à croire que « while there is a well-documented need for pandemic planning to address high-risk populations, these efforts have often overlooked the complex situations and vulnerabilities of homeless people » (Gaetz et Buccieri, 2016, p. 184). La prochaine section portant sur la COVID-19 démontre la justesse de ce constat.

1.3.2. La COVID-19

Cette section porte sur la COVID-19, son arrivée au Québec puis les mesures sanitaires mises en place pour diminuer la propagation du virus. Il s'en suit une présentation des impacts de la COVID-19, recensés jusqu'à maintenant, chez les femmes et chez les PSI.

1.3.2.1. L'arrivée de la COVID-19 au Québec

La COVID-19 est une infection causée par la famille des coronavirus. Tout comme le SRAS, la COVID-19 est très contagieuse et affecte les voies respiratoires des personnes qui la contractent. Ces symptômes s'apparentent essentiellement à ceux de la grippe : toux, maux de gorge, maux de tête, fièvre, fatigue. Toutefois, on peut aussi compter la perte de l'odorat ou du goût comme symptômes fréquents.

La COVID-19 se transmet par les petites gouttelettes que notre corps émet lorsque l'on parle, tousse, chante, respire, éternue, etc. Ainsi, être en contact avec une personne infectée à moins de 2 mètres, sans masque et plus de 15 minutes augmente les probabilités de l'attraper. La contamination peut aussi se faire de manière moins directe. Par exemple : toucher à une surface contaminée puis se toucher les yeux, le nez ou encore la bouche.

C'est en décembre 2019 que le virus de la COVID-19 fait son apparition en Chine. Très vite, le virus se propage vers l'Europe puis vers le reste du monde. C'est le 11 mars 2020 que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déclare la COVID-19 comme étant une pandémie.

Au Québec, c'est vers la fin février 2020 que le gouvernement dénombre les premiers cas. L'urgence sanitaire est par la suite déclarée le 13 mars 2020. Successivement, le gouvernement met en place plusieurs mesures sanitaires afin de diminuer la propagation du virus. Malgré les efforts, durant la première vague (25 février au 11 juillet 2020), le Québec comptabilise plus de la moitié des décès au Canada et la grande région de Montréal est l'une des plus infectées dans tout le monde.

La COVID-19 fait encore partie de notre quotidien au moment de rédiger ce mémoire, soit plus de 3 ans après les premiers cas. La vaccination est venue diminuer les risques de développer des complications, mais le virus évolue. Plusieurs nouveaux variants font leur apparition et laissent présager que la COVID-19 fera partie de notre quotidien encore quelque temps. Afin d'arriver à cohabiter avec le virus, plusieurs mesures sanitaires ont été mises en place par le gouvernement du Québec. La prochaine section présente celles-ci.

1.3.2.2. Les mesures sanitaires

Dès mars 2020, plusieurs mesures sanitaires obligatoires sont mises en place afin de contrer la propagation du virus de la COVID-19. Ces mesures sont émises pour l'ensemble de la population du Québec.

Nous ne ferons pas état de toutes les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec dans cette section. Celles que nous avons ciblées sont celles qui nous croyons ont directement impacté le quotidien des PSI. De plus, puisque nous sommes encore en temps de pandémie et que les mesures sanitaires continuent de changer au quotidien, la recension de celles-ci porte sur les deux premières années de la pandémie soit : 2020 et 2021. C'est par ailleurs, durant cette période, que le terrain pour cette recherche s'est effectué.

Les mesures sanitaires qui sont donc répertoriées dans cette section sont : la fermeture des services jugés non-essentiels, l'obligation du port du masque, la distanciation, le confinement obligatoire, l'imposition d'un couvre-feu ainsi que l'imposition du passeport vaccinal pour avoir accès à certains services.

La fermeture des services non essentiels : Très tôt en mars 2020, le gouvernement impose la fermeture de tous les services jugés non essentiels : cinéma, salles de spectacles, écoles, lieux de cultes, salles de sport, casino, soin de santé, centres commerciaux, les salles à manger en restauration, etc. Ces fermetures se sont souvent échelonnées sur plusieurs mois et à plusieurs reprises. Si on prend en exemple les centres commerciaux, ceux-ci ont été fermés du 22 mars 2020 au 19 juin 2020 puis du 25 décembre 2020 au 8 février 2021. Par la suite, le gouvernement n'impose pas une fermeture complète de ces services, mais plutôt une diminution de la capacité d'accueil de 50%. Pour les centres commerciaux, cette mesure est maintenue jusqu'en février 2022.

Le port du masque : À partir du 13 juillet 2020, le port du masque devient obligatoire dans les transports en commun. Puis, moins d'une semaine plus tard, le 18 juillet 2020, le port du masque devient aussi obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs. Pour les transports en commun, cette mesure a été en vigueur jusqu'au 18 juin 2022 et pour les lieux publics jusqu'au 14 mai 2022.

La distanciation : Dès le 20 mars 2020, le gouvernement impose la distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne. Bien qu'en 2023 cette disposition ne soit plus obligatoire, elle est toujours fortement recommandée.

Le confinement : Le gouvernement du Québec impose un confinement total obligatoire à deux reprises, soit : du 24 mars au 4 mai 2020 et du 9 janvier au 8 février 2021. Ces confinements obligent la population à rester chez elle et à ne sortir que pour aller travailler ou pour faire des commissions jugées essentielles (ex : l'épicerie). La population a aussi le droit de sortir à l'extérieur afin de faire de l'exercice physique mais elle doit le faire seule ou accompagnée des personnes avec qui elle réside. Le gouvernement élabore ainsi le concept de bulle familiale : les personnes vivant sous un même toit et donc confinées ensemble, ont l'autorisation de faire des activités entre elles.

Le couvre-feu : Du 9 janvier 2021 au 28 mai 2021, le gouvernement du Québec impose un couvre-feu pour toute la population. Ainsi, entre 20h et 5h, les individus doivent rester dans leur chez-soi au risque de recevoir une amende. Seules les personnes travaillant dans des services essentiels durant ces heures sont exemptées, mais elles doivent fournir une preuve de travail. À la fin de décembre 2021, le gouvernement impose à nouveau un couvre-feu du 31 décembre 2021 au 17 janvier 2022. Celui-ci est de 22h à 5h.

Le passeport vaccinal : Le 1^{er} septembre 2021, le gouvernement met en place l'imposition d'un passeport vaccinal pour avoir accès à certains services. Ces services sont jugés non-essentiels : les casinos, les cinémas, les salles d'entraînement, les bars, les restaurants, etc. Pour obtenir le passeport vaccinal, les personnes doivent avoir obtenu au préalable 2 doses du vaccin contre la COVID-19. Cette mesure a été maintenue jusqu'en mars 2022.

Il faut savoir aussi que ces directives sont données pour l'ensemble du Québec, bien que la propagation du virus ne soit pas la même d'une région à l'autre. Le gouvernement du Québec a donc instauré la notion de paliers de couleurs afin de différencier l'état d'urgence dans lequel chaque région se trouve durant une période donnée. Cela permet en outre d'ajuster l'intensité des mesures en fonction du palier. Les paliers peuvent être identifiés comme suit : vert, jaune, orange ou rouge. Le vert voulant dire que la région doit se montrer vigilante, le jaune que la région est en préalerte, l'orange en alerte modérée et le rouge en alerte maximale. Montréal a par ailleurs été en zone rouge du 28 septembre 2020 au 7 juin 2021.

Les mesures sanitaires sont venues ébranler le quotidien de tous. Les prochaines sections proposent d'étayer leurs impacts sur les femmes, puis sur les PSI.

1.3.2.3. Les impacts de la COVID-19 sur les femmes

Bien que la COVID-19 soit encore d'actualité, certaines études (Torres et Michaud, 2022 ; Françoise, 2020 ; Hudson et Breton, 2020) rendent déjà compte des impacts que la pandémie a eus sur les femmes. Parmi ces études, on note celle de l'Observatoire Québécois des Inégalités, rédigée par Torres et Michaud et publiée en 2022. Cette recherche, *Les femmes moins nanties pendant la pandémie : répercussions, besoins et perspectives*, permet de rendre compte des impacts de la pandémie auprès des femmes qualifiées de vulnérables.

Le premier constat qui en ressort est que la COVID-19 est venue exacerber les inégalités déjà préexistantes entre les hommes et les femmes. Nous avons préalablement vu plus haut comment l'appartenance au genre féminin fragilise les conditions de vie de ces individus (pauvreté, emploi précaire, monoparentalité, etc.). En contexte pandémique, le fossé s'accroît encore plus entre les hommes et les femmes.

Lorsqu'on s'attarde à la situation d'employabilité, les femmes occupent déjà plus souvent que les hommes des emplois précaires. Lors des fermetures des services non-essentiels plusieurs personnes, surtout des femmes, se sont retrouvées sans emploi. De surcroît, un sondage mené durant la pandémie auprès de 1500 Québécois révèle que 68% des emplois perdus étaient occupés par une femme (Françoise, 2020). De plus, lorsque les femmes sont à l'emploi, elles occupent souvent des métiers dans des secteurs plus à risque d'exposition à la COVID-19 (santé, éducation, etc.) (Torres et Michaud, 2022). Une étude démontre que les femmes représentent 70% du personnel des soins de santé, en plus d'être souvent des femmes racisées (Smith et al., 2022).

La pandémie a aussi causé une augmentation du stress et de l'anxiété chez les femmes (Torres et Michaud, 2022). Celles-ci ont en outre peur de ne plus être capables de répondre à leurs obligations financières, en outre si elles perdent leur emploi (Smith et al. 2022).

En sus, il y a eu un alourdissement de la charge mentale portée par les femmes (Torres et Michaud, 2022). Plusieurs écoles et/ou services de garde ont fermé afin d'éviter les risques de propagation du virus. Cela a fait en sorte que les enfants ont dû rester chez eux durant les jours de semaine. Ce sont donc pour la plupart les mères qui sont restées à la maison pour s'occuper des enfants (Torres et Michaud, 2022). Certaines femmes n'ont par ailleurs pas pu maintenir leur emploi à cause de cela (Torres et Michaud, 2022). Avec les enfants à la maison constamment, les responsabilités familiales se sont accrues. Cela est donc venu peser sur la charge mentale des femmes.

Le rapport note aussi une augmentation des demandes d'aide à SOS violence conjugale (Torres et Michaud, 2022). En sus, un sondage révèle que la violence physique ou verbale a doublé durant la pandémie, chez les 18-30 ans (Françoise, 2020). On parle aussi d'une augmentation de l'exploitation sexuelle chez les femmes (Torres et Michaud, 2022).

Les femmes sont un groupe déjà vulnérable étant donné les inégalités de genre. Durant la pandémie, le message du gouvernement est de s'isoler chez soi pour être à l'abri du virus. Il y a d'ailleurs eu deux confinements obligatoires. Or, pour certaines femmes, le domicile n'est pas un endroit sécuritaire et rester chez elles les met à risque, l'isolement étant un facteur aggravant de la violence conjugale (Françoise, 2020 ; Torres et Michaud, 2022 ; Yakubovich et Maki, 2022).

L'étude de Yakubovich et Maki (2022) démontre en sus une augmentation du risque pour les femmes de vivre de la violence. Les autrices expliquent que cette augmentation du risque est due à l'imposition des mesures sanitaires qui augmente le stress chez la population générale. Les individus, ainsi plus stressés, ont à leur actif plus de passage à l'acte violent envers leur partenaire (Yakubovich et Maki, 2022).

1.3.2.4. Les impacts de la COVID-19 chez les PSI

Il existe déjà un consensus au niveau de la recherche qui démontre que lors d'une pandémie les PSI sont plus à risque et vivent plus de conséquences négatives que la population générale. Le virus de la COVID-19 n'en fait pas exception et positionne les PSI en grande précarité.

La pandémie associée au virus de la COVID-19 se distingue toutefois des précédentes par son caractère mondial, sa virulence et sa durée dans le temps. La gestion d'une telle pandémie est donc une première pour le gouvernement du Québec, et force est de constater que les précédentes recherches ont vu juste sur : 1) le manque de préparation dans la prévention ainsi que 2) les impacts négatifs qu'entraîne la gestion gouvernementale de l'itinérance au Québec (Karabanow et al., 2022).

Les premiers constats qui émanent des recherches sont qu'il est impossible pour les PSI de respecter certaines des mesures sanitaires obligatoires mises en place par le gouvernement du Québec : le confinement et le couvre-feu. Alors que les précédentes études parlent de mettre en place des solutions distinctes pour les PSI, cette recommandation n'est pas appliquée. Certains groupes communautaires ont même dû militer afin de faire exempter, par exemple, les PSI de l'obligation du couvre-feu. De plus, le gouvernement demande à la population de se confiner chez soi alors que pour plusieurs des PSI l'espace public leur fait office de chez soi.

De surcroît, la mise en place de la distanciation sociale (2 mètres) a affecté la capacité d'accueil des ressources en itinérance. Les places en hébergement pour les PSI sont déjà manquantes à Montréal. Avec l'instauration de la distanciation du 2 mètres entre chaque individu, on est venu réduire de près de 50% le nombre de places disponibles en hébergement. Ici encore, force est de constater que les précédentes recherches avaient anticipé que le regroupement des PSI dans un même espace clos deviendrait problématique en temps de pandémie. Or, rien n'a été fait entre le virus du H1N1 et l'arrivée de la COVID-19 afin de prévenir et de remédier à la situation. Par ailleurs, une des mesures sanitaires est de s'isoler chez soi. Cette demande est incongrue pour les PSI qui n'ont pas de chez-soi et dont les places en ressource d'hébergement ont diminué de moitié. Malgré l'ajout progressif de certains nouveaux sites d'hébergement, le nombre de personnes en situation d'itinérance demeure plus élevé que le nombre de places disponibles.

De surcroît, au début de la pandémie, certaines ressources communautaires ont fermé afin de prendre le temps de se restructurer et ainsi pouvoir réouvrir en respectant les mesures sanitaires (lavage de main, distanciation, port du masque, etc.). Certains milieux se sont aussi retrouvés en éclosion, ce qui a entraîné une fermeture de services le temps que les individus infectés ne soient

plus contagieux. Ces fermetures sont venues affecter la capacité des PSI à répondre à leurs besoins de base.

Généralement, les PSI répondent à leurs besoins de base en adoptant des stratégies de débrouillardise et usent d'imagination via l'utilisation des espaces publics. Or, une des mesures sanitaires est la fermeture des services jugés non-essentiels (restaurants, centre d'achat, etc.). Cette décision vient limiter, voire éliminer certaines des stratégies de survie des PSI.

Par ailleurs, la recherche démontre que « instead of top-down orders, tailor-made community-oriented and locally developed solutions seem to work more efficiently » (Karabanow et Al., 2022, p.11). Ce constat valide les conclusions des précédentes recherches qui affirment qu'il faut inclure des PSI dans la mise en place des mesures sanitaires adaptées à leur réalité en temps de pandémie.

Chez les femmes en situation d'itinérance, le PPLIF a noté une baisse du nombre de demandes dans chacune de leur ressource suivant la première année de pandémie (PPLIF, 2022). Pour le PPLIF, ce phénomène n'est toutefois pas dû au fait qu'il y aurait moins de femmes dans le besoin. Cela s'expliquerait plutôt par les impacts directs de la pandémie chez les femmes vulnérables. On peut présupposer que lorsque le message du gouvernement est qu'on est plus en sécurité chez soi qu'à l'extérieur, qu'on doit s'isoler chez soi, on évite de demander de l'aide externe et de quitter son domicile. On endure donc des situations qu'on n'aurait autrement jamais endurées et on se met à risque.

Sur le terrain, le PPLIF a aussi noté que depuis le début de la pandémie : « les femmes qui arrivent dans [leurs] ressources sont encore plus vulnérables et il est encore plus difficile de les référer pour de l'aide dans leur recherche de logement ou de soutien, etc. Le confinement a amené de nombreux défis comme l'isolement des femmes lié à la fracture numérique. Bref, les inégalités sociales et les violences envers les femmes se sont aggravées » (PPLIF, 2022, p.7).

La COVID-19 a eu des impacts négatifs tant chez les femmes que chez les PSI, mais qu'en est-il des femmes en situation d'itinérance spécifiquement. La prochaine section met de l'avant ce questionnement.

1.4. Question de recherche

Initialement, les femmes sont plus vulnérables et vivent plus de situations précaires que les hommes dus à leur genre. L'étude du phénomène de l'itinérance est une bonne représentation de ce constat puisqu'on occulte souvent la place de la femme en situation d'itinérance et on traite ce phénomène surtout avec un regard masculin (Parazelli, 2021).

Bien que l'itinérance des femmes soit souvent cachée, elle existe et nécessite qu'on s'y attarde. Les femmes en situation d'itinérance vivent des réalités complexes et différentes de celles des hommes. Qui plus est, l'arrivée de la COVID-19 est venue ajouter à la complexité du vécu des femmes en situation d'itinérance.

Ce projet de recherche naît du désir de vouloir s'assurer que les femmes en situation d'itinérance aient une voix pour exprimer leur expérience lors de la pandémie. La COVID-19 a chamboulé le quotidien de tout un chacun. Or, force est de constater que certains groupes ont vécu plus de répercussions négatives que certains au quotidien, notamment les femmes en situation d'itinérance. De surcroît, en temps de pandémie, les PSI sont déjà identifiées comme étant un groupe plus à risque que la population générale. Ainsi, être une femme en sus d'être en situation d'itinérance augmente la vulnérabilité.

1.4.1. Question de recherche

Ces constats nous ont donc amenés à nous questionner et à élaborer la question de recherche suivante : *Comment est-ce que les femmes en situation d'itinérance ont vécu la COVID-19 ?* Plus précisément :

- Comment la COVID-19 a impacté leur réalité au quotidien ?
- Qu'est-ce que l'imposition des mesures sanitaires est venue changer dans leur quotidien ?

- Quelles stratégies de survie et de résilience ont-elles mises en place afin de faire face à la COVID-19 ?

La recherche a ainsi pour objectif de saisir la réalité de ces femmes en contexte pandémique, et ce, en mettant l'accent sur leurs stratégies de survie, la réponse à leurs besoins de base ainsi que l'utilisation ou non des services en itinérance habituels et/ou nouveaux. L'étude souhaite ainsi pouvoir donner la voix à un groupe d'individu souvent occulté par la recherche et la société.

L'hypothèse de recherche est que l'imposition de plusieurs mesures sanitaires a entraîné des répercussions négatives sur la vie des femmes en situation d'itinérance en affectant directement leurs stratégies de survie. La recherche souhaite donc recueillir précisément ces impacts et leurs incidences dans leur vie de tous les jours du point de vue des femmes en situation d'itinérance.

1.4.2. Pertinence

La pandémie mondiale qui perdure depuis plus de 3 ans est sans précédent. Bien que le Québec ait déjà fait face à des pandémies : le H1N1 ainsi que le SRAS, elles ne sont pas comparables à la COVID-19 en termes de virulence et de durée. Il a toutefois été démontré que les PSI font partie des populations les plus vulnérables en contexte pandémique, et ce, étant donné l'absence d'un chez-soi sécuritaire et abordable où se protéger (Gouvernement du Québec, 2020; INESS, 2020). Il existe très peu d'études qui rendent compte de l'expérience singulière des PSI dans ces moments d'extrême précarité. Il n'existe cependant pas de recherches centrées sur les femmes en situation d'itinérance en temps de pandémie.

Ainsi, la distinction du genre est rarement prise en considération dans l'analyse des données recueillies en recherche. Il existe pourtant une différence dans l'expérience de l'itinérance en fonction du genre auquel une personne s'identifie. Il m'apparaît donc nécessaire de différencier l'expérience des hommes et des femmes en temps de pandémie puisque ces dernières vivent des réalités bien distinctes. Le choix d'étudier l'expérience du genre féminin plutôt que celui du genre masculin s'explique par la vulnérabilité préexistante d'être femme. Cette fragilité croisée à celle de l'itinérance prédispose les femmes à être plus à risque en temps de pandémie.

Il m'apparaît aussi important de comprendre les réalités et le vécu de celles-ci durant ces temps difficiles afin de pouvoir par la suite mettre en place des actions adaptées à leurs besoins. Il est de mon hypothèse que les décisions prises par le gouvernement afin de sécuriser la population générale durant la pandémie, n'ont pas été profitables à tous. Il est important que les pouvoirs en place assurent une sécurité pour tous ces citoyens, spécifiquement les femmes en situation d'itinérance étant donné leur grande vulnérabilité. Les recherches antérieures préconisaient par ailleurs l'inclusion des PSI dans la prise des décisions gouvernementales afin que celles-ci soient adaptées à leurs besoins. Cette recherche pourrait permettre de mettre en lumière des actions provenant directement du milieu et des besoins identifiés par les personnes concernées.

CHAPITRE 2 – CADRE THÉORIQUE

La recension des écrits a démontré qu'il existe de grandes différences entre la réalité des hommes et celle des femmes. En outre, la condition de la femme dans la société québécoise au 21^{ème} siècle est fragile et bien qu'on tende vers une égalité des sexes, celle-ci n'est pas acquise.

Les femmes font encore partie d'un des groupes de population dite vulnérable. Elles sont entre autres surreprésentées dans les emplois précaires et vivant sous le seuil de la pauvreté. Par conséquent, il est difficile pour celles-ci de subvenir à leurs besoins de base tels que celui de se loger convenablement (FRAPRU, 2019; FRAPRU, 2022; Laberge, Morin, Roy, 2000). C'est d'ailleurs pourquoi elles sont à risque d'être sans domicile fixe.

L'itinérance au féminin n'est pas comparable ni similaire à celui des hommes. Une de ces grandes différences est que les femmes en situation d'itinérance sont peu visibles dans les espaces publics. Cette disparité contribue à l'omission de ce phénomène dans la littérature et les études sur le sujet. Dès lors, c'est une vision très masculine de l'itinérance qui guide les plans d'action et les services déployés pour cette population (PPLIF, 2022). A contrario, ce mémoire s'inscrit dans une perspective féministe cherchant plutôt à redonner la voix aux femmes sans domicile fixe et ainsi contribuer à une vision plus étoffée du phénomène.

En redonnant la parole aux femmes sans domicile, on leur permet de reprendre du pouvoir sur leur vie ainsi que les conditions sociodémographiques dans lesquelles elles évoluent. On reconnaît aussi que leur expérience est un savoir riche et pertinent.

Afin d'effectuer cette démarche d'analyse, le cadre théorique retenu est l'analyse différenciée selon le sexe (ADS +). L'ADS + permet de rendre compte de l'importance de séparer les réalités des différents genres.

2.1. Analyse différenciée selon le sexe

Le second cadre théorique énoncé est celui de l'analyse différenciée selon les sexes. Nous exposons l'origine du concept, puis sa définition ainsi que sa mise en application. Nous terminons en expliquant la pertinence de l'ADS + associée à cette recherche.

2.1.1. Provenance

Bien que l'égalité des hommes et des femmes au Québec soit reconnue sur le plan juridique depuis plus de 50 ans, ce n'est pas une égalité de fait. Conséquemment, « les expériences des femmes et des hommes sont inscrites dans des rôles qui, malgré l'évolution observée au cours des dernières décennies, demeurent empreints de rigidité et entretiennent des rapports fortement hiérarchisés » (Massé, Laberge et Massé, 2002, p.44).

Dans les années 90, il existe cependant une volonté au plan mondial de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Cette intention se concrétise lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes en 1995 réunissant plus de 180 États différents. À l'issue de cette convention, tous les États présents s'engagent à faire avancer les droits des femmes et l'égalité de genre à leur retour chez eux.

Au Québec, cela s'inscrit dans la création du premier plan d'action centré sur les besoins des femmes : *le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Ce plan a pour objectif d'instaurer l'analyse différenciée selon le sexe (ADS +) dans toutes les sphères gouvernementales.

Conséquemment, le gouvernement s'engage à souscrire à une pratique égalitaire dans toutes les actions qu'il mettra en place dans le futur (MSSS, 1997).

Depuis 2006, l'ADS + est utilisé en tant qu'outil de gouvernance dans *la Politique gouvernementale : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Elle sert à analyser de manière transversale « toutes les étapes du processus de créations des politiques, des programmes et des mesures gouvernementales » afin d'assurer une égalité des genres (MSSS, 2005, p.12). L'ADS + est aussi implantée dans l'offre des services de santé et des services sociaux du Québec (MSSS, 2005). À titre d'exemple, on peut penser à la discrimination positive, « privilégier volontairement des personnes issues de minorités qui ont généralement moins accès à l'emploi », à l'égard des femmes dans les sphères d'emploi typiquement masculin (Belhout, 2017, p.2). Ainsi à compétence égale, l'employeur privilégie l'embauche d'une femme à celle d'un homme.

2.1.2. Définition : de sexe à genre

L'analyse différenciée selon le sexe se définit comme une méthode d'analyse genrée. Bien que l'acronyme ADS + soit toujours utilisé, le terme sexe est désuet. On parle plutôt maintenant d'une analyse différenciée selon le genre.

La notion de sexe dans l'ADS + renvoie aux organes génitaux qu'une personne possède à sa naissance. De ce fait, lorsqu'un individu naît on lui assigne un sexe : homme ou femme. Cependant, il est faux de dire que toutes les personnes s'identifient au sexe attribué à leur naissance. On voit donc naître le concept d'identité de genre (St-Hilaire, 1997).

Avec l'utilisation du genre, on quitte conséquemment la dichotomie homme versus femme et on admet qu'il existe en fait un spectre de différence entre ces deux pôles. On peut penser par exemple à la non-binarité qui se définit comme une personne ne s'identifiant à aucun genre ou au deux à la fois. On parle ainsi de pluralité de genres (les personnes trans et les personnes non-binaires) (St-Hilaire, 1997).

En revanche, pour le présent projet de recherche, nous ne ferons pas la distinction entre les femmes et les femmes trans. Les personnes interviewées s'identifient toutes en tant que femmes. Cependant, nous tenons à souligner que les femmes trans vivent assurément des enjeux différents des femmes cisgenres. C'est une limite avec laquelle cette recherche compose.

L'ajout du symbole « + » à la suite de ADS s'inscrit dans la continuité souhaitant faire ressortir les oppressions. C'est donc dans une perspective intersectionnelle que le « + » se joint à l'analyse différenciée selon les sexes. On souhaite éviter « de marginaliser davantage les femmes [qui se trouvent] à l'intersection des oppressions comme les femmes lesbiennes [...] les femmes racisées, précaires économiques, autochtones, immigrantes, etc... » (Tanguy et Relais-femmes, 2018, p.3). Ce n'est donc pas seulement d'être une femme qui pour certaines les fragilise, mais le cumul des oppressions (orientation sexuelle, ethnicité, religion, etc.) qu'elles portent, au cumul de celui du genre.

2.1.3. L'application

L'ADS + sert d'outil d'analyse aux futurs projets, politiques et/ou mesures entrepris par le gouvernement afin de garantir l'égalité des genres. L'ADS + « combat la prééminence accordée aux comportements masculins comme référence de la neutralité et de l'universalité, les rapports de domination et de supériorité entre les sexes, les préjugés, stéréotypes et autres biais fondés sur le sexe » (Massé, Laberge et Massé, 2002, p.44). En utilisant cet outil comme garde-fou, les décideurs souhaitent éviter d'engendrer de futures inégalités envers les femmes, dans la création de nouvelles structures, politiques, etc.

L'ADS + s'insère donc « de façon préventive, au cours de l'élaboration d'une politique ou mesure [...] compte tenu des conditions socio-économiques qui différencient » les hommes et les femmes (Massé, Laberge et Massé, 2002, p.44). Nous avons vu précédemment que les femmes vivent des conditions socio-économiques qui les désavantagent sur plusieurs plans comparativement à leurs homologues masculins (emplois précaires, pauvreté, etc.). L'instauration de l'ADS + sert de ce fait à éviter de perpétuer ce déséquilibre.

Pour se faire, l'approche vise à poser *les bonnes questions* en vue de faire émerger les situations problématiques qui pourraient causer des inégalités futures. En identifiant d'avance ces situations, on peut leur trouver des solutions et les esquiver (Massé, 1997). Il n'existe ainsi pas qu'une seule méthode d'ADS +. Celle-ci doit plutôt s'adapter à la culture qu'elle souhaite analyser (Massé, 1997).

2.1.4. Pertinence

Dans plusieurs rapports faisant état de l'ADS +, le constat qu'il existe très peu de données ventilées selon le genre revient régulièrement. Or, c'est à partir de ces données qu'on peut identifier les situations d'inégalité puis agir sur celles-ci (Massé, Laberge et Massé, 2002 ; MSSS, 2019). Admettant l'importance de différencier les besoins des hommes et des femmes en situation d'itinérance, cette recherche vise de ce fait à recueillir des données pour en faire une analyse genrée. Il apparaît important de pouvoir contribuer à l'augmentation de données ventilées par le genre pour les futures décisions gouvernementales.

De plus, partons de la prémisse que le gouvernement applique effectivement l'ADS + a toutes les mesures, politiques, etc. qu'il met en place. Cela veut donc dire que les mesures sanitaires instaurées lors de la COVID-19 ont fait l'objet de cette démarche. Dès lors, cette recherche s'inscrit dans la continuité d'une ADS + post mesures sanitaires afin d'identifier les lacunes qu'une pré analyse n'aurait pas discernée. Ces données pourront ensuite être utilisées dans le futur pour contrer l'inégalité des genres chez les personnes en situation d'itinérance en temps de pandémie.

Ce projet de recherche souhaite ainsi poser *les bonnes questions* afin de faire émerger les situations problématiques en lien avec l'application des mesures sanitaires durant la COVID-19 dans le quotidien des femmes en situation d'itinérance.

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre se concentre sur la méthodologie choisie pour la recherche. Il est important de d'abord souligner que ce projet de maîtrise s'inscrit dans une recherche à plus grande portée sous la direction de Céline Bellot : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires*

auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19. Ce mémoire reprend donc les mêmes balises méthodologiques que ladite recherche. Dans les prochaines pages, nous abordons l'approche retenue, la méthode de recrutement, la population et l'échantillonnage, les modalités de cueillette des données, la méthode d'analyse, les enjeux ainsi que les limites étant associées à l'étude.

3.1. Approche qualitative

L'objectif de ce mémoire est de connaître les impacts de la COVID-19 sur les femmes en situation d'itinérance à travers leur témoignage. Il nous est donc apparu évident que l'approche à préconiser à l'atteinte de cet objectif en était une qualitative.

La méthode de recherche qualitative est « particulièrement appropriée lorsque les facteurs observés sont subjectifs, donc difficiles à mesurer » (Aubin-Auger et Al., 2008, p.142). C'est le cas des données que cette recherche souhaite recueillir : l'expérience qu'ont faite les femmes en situation d'itinérance de la COVID-19. Non seulement cette expérience est subjective, mais elle est aussi propre à chacune d'entre elles.

En sus, la formulation d'une question de recherche avec l'adverbe *comment* positionne automatiquement celle-ci dans une approche qualitative. On cherche ainsi à comprendre un contexte précis ou encore à étudier les individus dans leur environnement même en allant directement à leur rencontre (Aubin-Auger et Al., 2008). Cela permet entre autres d'arriver à recueillir leurs expériences personnelles. La recherche qualitative a toujours une visée compréhensive.

De plus, l'approche qualitative permet d'investiguer des notions non-tangibles telles que les émotions, les sentiments, le ressenti, etc.

Le recueil des données souhaitées peut uniquement se faire via l'entretien de femmes qui ont vécu la COVID-19 tout en étant à la rue. L'utilisation d'entrevue afin d'obtenir ces informations appartient à une approche qualitative de la recherche.

Selon Dumez (2011) la recherche qualitative comprend deux caractéristiques : 1) « elle cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et 2) elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation » (p.48). Dans le cas du projet de mémoire, le contexte est clair, c'est celui de la COVID-19. On cherche à comprendre la pensée, les paroles et les agissements des femmes en situation d'itinérance durant la pandémie de la COVID-19. On ne cherche pas à en faire une simple description, mais plutôt créer une opportunité de donner la voix à ces femmes pour exprimer leur expérience et c'est le propre de la recherche qualitative (Dumez, 2011).

3.2. Recrutement

La méthode de recrutement priorisé afin de recueillir des participantes en a été une de *outreach*. Le terme *outreach* provient des sciences sociales et de l'intervention auprès des populations marginalisées. C'est une technique d'intervention utilisée afin d'aller à la rencontre de certains groupes marginaux directement là où ils se trouvent. L'expérience nous a démontré que ceux-ci ne vont pas chercher des services, et ce même en cas de besoin. Ces services se rendent donc à eux.

Afin de recruter des participantes, j'ai donc sillonné les espaces publics les plus susceptibles d'être investis par des PSI : parcs, édicules de métro, rues, etc. Par la suite, durant mes marches, lorsque j'identifiais une personne qui quêtait ou que je reconnaissais de mes emplois précédents, et donc que je savais avoir été en situation d'itinérance, je l'approchais en lui demandant comment elle allait aujourd'hui. Puis, afin de vérifier si la personne était bien en situation d'itinérance, je lui demandais si elle avait vécu la pandémie de la COVID-19 en étant à la rue. Si c'était le cas, je lui expliquais que je menais une recherche sur les impacts de la pandémie chez les PSI et lui demandait si elle serait intéressée de participer. En fonction de la réponse, je lui souhaitais une bonne journée ou alors présentait le projet de recherche plus en profondeur.

J'ai aussi été sillonnée les rues/parcs proches de certains organismes communautaires travaillant auprès des PSI. Lorsque j'identifiais qu'une personne utilisait les services du dit organisme, j'attendais de voir si celle-ci se retrouvait seule pour l'aborder de la même façon qu'expliquer précédemment. Je lui demandais comment allait ça journée et ainsi de suite.

Le recrutement c'est fait en deux temps soit durant l'automne 2020, puis à l'hiver 2021. Le fait d'effectuer une collecte de données à deux moments a permis de recueillir de l'information sur le vécu du début de la pandémie lors des premiers changements, pour ensuite dans un deuxième temps, recueillir de l'information après près d'un an de pandémie. L'objet de cette recherche n'est cependant pas d'analyser l'évolution des impacts de la pandémie. Toutefois, celle-ci s'inscrit dans une seconde recherche évolutive s'échelonnant sur plusieurs années et suit donc les modalités de cette dernière.

Le recrutement a été particulièrement difficile pour plusieurs raisons. Premièrement, la technique d'*outreach* a ses limites dans le sens où lorsqu'il n'y a personne à aborder dans l'espace public, on ne peut pas en inventer. Deuxièmement, il faut aussi que les personnes se trouvant dans l'espace public soient disposées à vouloir participer à la recherche. J'ai déjà parcouru plus de 4km à pied et interpellé une dizaine de personnes, pour finalement ne faire aucune entrevue. Les personnes n'étaient soit pas intéressées ou ne correspondaient pas aux critères de la recherche. Troisièmement, certaines des femmes étaient parfois intoxiquées ou consommaient (alcool et drogues) durant les entrevues. Une évaluation de leur capacité à consentir était toujours faite. Nous comprenons que la consommation fait partie du mode de vie de certaines d'entre elles. Pour finir, les aléas de la météo (la pluie, la neige, le froid) limitaient les périodes de recrutement.

3.3. Population et échantillon

Puisque la recherche cherche à effectuer une sous analyse genrée des données recueillies lors de la recherche *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*, la population cible est celle des femmes en situation

d’itinérance âgées de 18 ans et plus. Il importe donc de souligner que l’échantillon genré a été sélectionné dans un contexte d’analyse de donnée secondaire.

L’échantillon est constitué de 15 femmes étant en situation d’itinérance durant la pandémie de la COVID-19. Nous retenons comme définition de l’itinérance le simple fait de vivre à la rue. Toutes les femmes résidaient à Montréal lors des entrevues, mais dans différents quartiers : Centre Sud (6), Ville-Marie (7), Côte-des-Neiges (1) et le Plateau Mont-Royal (1). Neuf femmes ont fait partie de la première collecte de données en automne 2020 et six femmes ont fait partie de la seconde collecte de données en hiver 2021.

Les critères d’échantillonnage utilisés sont le statut domiciliaire, l’âge, le genre ainsi que l’origine ethnique. La femme la plus jeune avait 26 ans et la plus âgée 61 ans. Trois femmes avaient en bas de 30 ans, deux femmes avaient entre 30 et 35 ans, cinq femmes entre 40 et 49 ans, quatre femmes entre 50 et 59 ans et une femme plus de 60 ans. La moyenne d’âge est de 43 ans. Au niveau de l’origine ethnique : cinq femmes étaient issues des communautés autochtones : trois Inuites et deux Cries. Trois femmes étaient nées à l’extérieur du Canada : Maroc, Allemagne et Barbade. Une femme était née en Ontario et six femmes étaient originaires du Québec, dont trois femmes précisément de Montréal. Plus de la moitié (8) de l’échantillonnage correspond à des femmes racisées.

Tableau 1

Prénom	Âge	Pays de naissance
Léa	27 ans	Maroc
Amanda	53 ans	Canada, Grand Nord
Guylaine	43 ans	Canada, Kujjuak
Jacinthe	61 ans	La Barbade
Élodie	43 ans	Canada, Ontario
Frédérique	49 ans	Canada, Toronto
Justine	55 ans	Canada, Montréal
Anna	53 ans	Canada, Les Laurentides
Marguerite	33 ans	Canada, Abitibi - Témiscamingue
Édith	26 ans	Canada, St-Lambert
Marie	50 ans	Allemagne, Berlin
Laurence	41 ans	Canada, Ontario
Élisabeth	26 ans	Canada, Saguenay
Christiane	48 ans	Canada, Montréal

Géraldine	35 ans	Canada, Montréal
-----------	--------	------------------

Ces critères visent à soutenir une diversification des points de vue et des expériences recueillies. Nous sommes toutefois conscientes que le nombre limité d'entrevues ne nous permet pas d'atteindre la saturation empirique liée à chacun des critères, mais davantage de soutenir la construction d'un échantillon de point de vue par contraste.

J'ai mené 10 des 15 entretiens. Les cinq autres ont été menées par d'autres membres de l'équipe de recherche. Toutes les personnes qui ont effectué des entrevues avaient un bagage professionnel et/ou académique en lien avec l'intervention auprès des personnes marginalisées.

3.4. Modalités de cueillette des données

Le choix d'une approche qualitative nous donne un choix limité des modalités de cueillette de données, les plus populaires étant l'observation directe ainsi que les entrevues (dirigée, semi-dirigée) (Dumez, 2011 ; Aubin-Auger et Al., 2008). Reprenant les modalités de la recherche : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19* sous la direction de Bellot, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées.

Contrairement aux entrevues dirigées, où le guide d'entretien est structuré, les entrevues semi-dirigées sont composées de questions ouvertes (Aubin-Auger et Al., 2008). Ce type d'entrevue permet de poser les lignes directrices des sujets que l'on souhaite aborder, tout en laissant place à l'expérience du vécu des femmes et à ce qu'elles considèrent important de partager. Subséquemment, l'utilisation d'entretien semi-dirigé permet de garder une latitude tout en maintenant un fil directeur lors d'entrevue.

Lorsque j'abordais une femme, que celle-ci était en situation d'itinérance et souhaitait participer à la recherche, nous trouvions un lieu proche où nous asseoir et discuter plus longuement. Je lui présentais en premier les détails de la recherche dont ses objectifs et le fait que je souhaitais enregistrer l'entrevue. Par la suite, on passait au travers du formulaire d'informations et de

consentement ensemble et si tout convenait à la femme, cette dernière le signait (voir Annexe 1). Je partais alors mon enregistreuse et amorçais l'entretien. Les premières questions servaient à connaître la situation actuelle de la femme et son expérience en lien avec l'itinérance ou la précarité résidentielle. Ensuite, les questions portaient sur ses expériences au quotidien depuis la pandémie de la COVID-19. Finalement, l'entrevue finissait avec quelques brèves questions sur elle afin de broser un portrait des participantes à l'étude et 40\$ était remis à la personne pour la remercier de son temps. Il nous paraissait important de rémunérer toutes les participantes de l'étude afin de reconnaître leur savoir expérientiel à sa juste valeur.

Les thèmes abordés durant ces entrevues portaient sur les stratégies de survie des PSI et comment est-ce que la COVID-19 avait pu impacter celles-ci. Parmi les stratégies de survie, on dénote : le logement, les liens sociaux, les services offerts, le revenu, l'occupation, la consommation, les besoins de base ainsi que la santé. Selon la période de l'entrevue (automne 2020 ou été 2021), la grille d'entretien est différente. La première grille d'entretien a été utilisée durant les entrevues pour la période d'automne 2020 (voir Annexe 2). La deuxième grille, quant à elle, a été adaptée afin d'y inclure les nouvelles mesures sanitaires (le couvre-feu, le passeport vaccinal, etc.) ainsi que des questions sur l'expérience de la pandémie durant la saison d'hiver et des grands froids (voir Annexe 3). Les deux grilles d'entrevue ont à la base été construites afin d'être utilisées pour la recherche : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19.*

Les balises du certificat éthique ont fait en sorte que toutes les entrevues se sont fait dans des lieux publics en raison notamment des mesures sanitaires à respecter dans un contexte de recherche¹. Cela a apporté son lot de complications du fait que les modalités afin de créer un espace propice à l'échange n'étaient parfois pas au rendez-vous. Étant dans l'espace public, il n'y avait pas toujours de place où s'asseoir confortablement et discuter. À certains endroits, il y avait aussi énormément

¹ En autorisant la réalisation d'entrevues en présentiel avec différentes mesures sanitaires dont le fait d'être dans un lieu public extérieur, le Comité éthique de la recherche de l'Université de Montréal a considéré qu'il était important de recueillir le point de vue de personnes en situation d'itinérance sur leur expérience de la pandémie, s'agissant d'un groupe a priori fort impacté et qu'il n'était pas possible de trouver des formes alternatives d'entrevues comme les entrevues en ligne pour ces personnes.

de bruit environnant, ce qui pouvait rendre l'échange difficile. À quelques reprises aussi, les femmes interviewées se sont fait déranger par des passants ou des connaissances qui les apercevaient. Cela a nui à la fluidité des entrevues, car la femme arrêta l'entrevue un temps pour répondre aux gens qui l'interpellaient. Un cas en particulier : la femme a même voulu écourter l'entrevue, car la personne qui l'avait interpellé était un client et il souhaitait réquisitionner ses services sans délai.

La durée des entrevues a varié en fonction de ce que les participants avaient à me partager. La plus courte entrevue a duré 30 min et la plus longue a duré 1h45. Une enregistreuse a permis de recueillir le discours des femmes durant les entrevues. Ces enregistrements ont ensuite été transposés en verbatim. Puis, c'est à l'aide de ces verbatims qu'une analyse par thème a été effectuée.

3.5. Méthodologie d'analyse des données : La théorie ancrée

Il importe de mentionner de prime à bord que l'analyse thématique de la réalité des femmes s'est fait à partir d'un échantillon de convenance d'entrevues dans un contexte de données secondaires. Dès lors, afin d'analyser ces données, nous avons choisi une analyse thématique inspirée de la théorie ancrée. Dans la section qui suit, une définition est présentée ainsi que son origine. Par la suite, il est expliqué comment la théorie ancrée a été adaptée à l'étude des données recueillies.

3.5.1. Définition

L'appellation théorie ancrée est une traduction de « *grounded theory* » élaborée par Strauss et Glaser en 1967. Elle se nomme ainsi puisque la théorie élaborée émane du milieu analysé par les chercheurs. Contrairement à d'autres méthodes où on cherche « à valider des hypothèses préalablement construites via un corpus théorique, la méthode de la théorie ancrée part sans idées préconçues sur un phénomène et a comme aboutissement l'élaboration d'une analyse du phénomène observé » (Hirtzlin, 2019, p.3).

3.5.2. Méthode

La posture à adopter en tant que chercheur.e lorsqu'on décide de faire une analyse selon la théorie ancrée en est une d'ouverture. Guillemette et Lapointe (2012) appellent ce concept la *sensibilité théorique*. On se doit donc d'être à *l'écoute* de ce que les données disent.

Une fois cette posture adoptée, il y a quatre grandes étapes à effectuer: « 1) familiarisation with and organisation of transcripts; 2) identification of possible themes; 3) review and analysis of themes to identify structures; 4) construction of theoretical model, constantly checking against new data » (Chapman, 2015, p.202).

3.5.3. Synthèse

Concrètement, dans la présente recherche, on souhaite partir du savoir expérientiel des femmes en situation d'itinérance lors de la COVID-19 afin de faire émerger des recommandations. Reprenant les étapes de la théorie ancrée, j'ai d'abord retranscrit en verbatim les entrevues. Puis, j'ai regroupé ensemble les différentes réponses des participantes en fonction des questions. J'ai ensuite analysé chacune des questions afin de voir s'il y avait des réponses qui revenaient plus d'une fois ou que je pouvais ramener sous un même thème (voir exemple en Annexe 4).

Étant une analyse secondaire des données, l'analyse s'est concentrée à l'endroit d'une partie des questions de la grille d'entrevue. Celle-ci a été créée pour le projet de recherche *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19* et le présent mémoire reprend ses résultats afin d'effectuer une seconde analyse genrée.. Conséquemment, ce n'est pas tout le questionnaire qui a été analysé, mais seulement ce qui était pertinent à l'objectif de cette recherche. Dès lors, ce sont les sections : réalité quotidienne et stratégies de survie depuis la COVID-19 (Annexe 2) ainsi que réalité quotidienne et stratégies de survie en temps de COVID-19/hiver (Annexe 3) qui ont été analysées.

3.6. Enjeux éthiques

Cette recherche comporte plusieurs enjeux éthiques qui sont explicités dans cette section.

En premier lieu, la recherche s'est effectuée durant la pandémie de la COVID 19, alors que la propagation du virus était parfois à son comble. Nous avons d'ailleurs vu que Montréal a été en alerte maximale, en zone rouge, pendant plusieurs mois. Conséquemment, lors des entrevues, nous devions respecter plusieurs règles sanitaires afin de ne pas nous positionner à risque de contamination. Le port du masque ainsi que la distanciation de 2 mètres entre l'intervieweur et l'interviewée étaient obligatoires. Il y avait aussi le lavage des mains avant, pendant et après l'entrevue avec du désinfectant à main. Les entrevues devaient obligatoirement se faire dans des lieux publics. Cette façon de conduire des entrevues est très atypique.

En deuxième lieu, le fait de conduire des entrevues dans l'espace public pouvait avoir une incidence sur la confidentialité de celles-ci. Bien que nous tentions de trouver un endroit reclus, confortable et loin des gens, cela n'était pas toujours possible et/ou évident. La confidentialité de l'entrevue ne pouvait donc pas être garantie hors de tout doute. Cependant, lorsque je m'apercevais qu'un individu rodait aux alentours ou semblait écouter, j'arrêtais un moment l'entrevue et demandais au rodeur d'aller plus loin lui expliquant que la nature de l'échange était confidentielle. C'est arriver à quelques reprises et chaque fois la personne s'excusait et s'en allait.

En troisième lieu, la participation à la recherche comportait certains inconvénients. Les personnes intéressées devaient donner de leur temps sur le champ. Cela ne convenait pas toujours à certaines personnes qui avaient d'autres choses de prévues sur le moment. De plus, devoir s'ouvrir et discuter de moments difficiles de sa vie peut entraîner plusieurs émotions négatives. Lors des entrevues, il fallait donc porter une attention particulière au bien-être des participantes et les soutenir dans ce qu'elles vivaient.

En quatrième lieu, participer à l'étude comportait aussi certains avantages. Outre que de pouvoir contribuer à l'avancement de la recherche chez les femmes en situation d'itinérance, un 40\$ était remis à la fin de chaque entrevue. Ce montant était une compensation pour leur temps alloué et la reconnaissance de leur savoir expérientiel. Cette rémunération était toutefois à double tranchant. Puisque le recrutement se faisait dans des espaces où les PSI se rencontrent, le mot se passait

parfois rapidement qu'on pouvait obtenir 40\$ si on répondait à des questions. Cela attirait toutes sortes de personnes pour toutes sortes de raisons. Certaines y voyaient un moyen de gagner de l'argent facilement et rapidement. Il fallait alors bien prendre le temps d'expliquer la recherche, ses critères et de s'assurer que la personne comprenait ses implications et donc qu'elle avait le temps de répondre aux questions.

Pour finir, le dernier enjeu se situe au niveau de ma posture en tant que chercheure. Travaillant dans le milieu de l'itinérance depuis déjà une dizaine d'années, je côtoie et connais plusieurs personnes sans domicile fixe. Il s'est donc avéré que je connaissais, d'expérience de travail antérieur, certaines des participantes interviewées. Cela s'est avéré un élément positif puisque le lien de confiance était déjà créé et que les femmes se confiaient plus facilement à moi. Travailler dans le milieu rendait aussi la conversation plus fluide puisque je comprenais facilement les endroits dont elles me parlaient ou encore certains liens qu'elles faisaient. Cependant, travaillant dans le milieu de l'itinérance auprès de femmes, j'ai aussi une opinion de l'impact des mesures sanitaires sur les femmes en situation d'itinérance. Il est important que mon point de vue vienne le moins possible teinter l'analyse. Il est toutefois faux de croire que j'ai une neutralité absolue. Je tends cependant à rester le plus neutre possible et à me centrer sur le discours des femmes interviewées.

Il est aussi pertinent de noter que toutes les règles d'éthique liées à la « Politique relative à l'utilisation des êtres humains en recherche » de l'Université de Montréal ont été respectées. De ce fait, un certificat éthique a été obtenu (CERSC-2020-092-D, Annexe 5).

3.7. Les limites de la recherche

Cette recherche étant un projet de maîtrise, elle comporte plusieurs limites qu'il est important de nommer. Par ailleurs, certaines de ces limites ont déjà été effleurées au cours des pages précédentes. Cette section permet de les reprendre plus en détail.

La première limite réside dans les données sociodémographiques de l'échantillonnage. Dans notre analyse nous ne faisons pas la distinction entre les femmes cisgenre et transgenre. Il est à noter

cependant que nous avons fait des entrevues avec deux personnes qui s'identifiaient en tant que femme trans. Cette recherche ne peut malheureusement pas faire état de toutes les sphères de discrimination vécues par chacune des participantes individuellement. Nous nous sommes arrêtés à l'intersection d'être femme et sans domicile fixe. Nous tenons toutefois aussi à souligner que plus de la moitié des femmes interviewées font partie des minorités visibles et que nous abordons cette particularité dans la section : une perspective intersectionnelle.

La deuxième limite se rapporte au type d'analyse choisi. Cette recherche souhaite mettre en lumière le vécu des femmes en situation d'itinérance durant la COVID-19, la voix des femmes étant souvent oubliée. Par ailleurs, l'étude veut aussi mettre de l'avant les situations vécues par les femmes puisque ce que vivent celles-ci est bien différent de la réalité des hommes. Cependant, cette recherche n'est pas une analyse comparative souhaitant faire ressortir les différences existantes entre le vécu des hommes en situation d'itinérance et celui des femmes en situation d'itinérance. Il serait toutefois pertinent dans un futur, de porter cette analyse afin d'encore mieux comprendre leurs disparités et ainsi ajuster nos services et nos interventions en conséquence. En revanche, cette recherche propose un début de réflexion en ce sens.

La dernière limite identifiée est la méthode de recrutement et au contexte de passation des entrevues. En ayant effectuée le recrutement dans des espaces public, il a été difficile d'identifier des femmes sans domicile fixe. Il a été vu plus haut, que les femmes tentent le plus souvent possible d'éviter de se retrouver à la rue. Elles utilisent ainsi plusieurs stratégies de survie qui les maintiennent hors de la rue, on parle alors d'itinérance cachée. En faisant du *outreach* pour repérer des participantes, celles identifiées et retenues sont plus à risque de vivre de l'itinérance chronique. En sus, les entrevues étaient toujours passées dans l'espace public dû aux strictes mesures sanitaires. Cela offrait donc un contexte peu propice à la réalisation d'entrevues en profondeur où la personne pouvait s'exprimer ouvertement sur ses difficultés.

CHAPITRE 4 - ANALYSE

"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

Simone de Beauvoir

Cette célèbre phrase de Simone de Beauvoir tend à la vigilance et met en garde les femmes quant à l'impermanence des gains acquis pour les droits des femmes. Bien que cette dernière n'eût pas pensé à parler d'une crise sanitaire parmi ses exemples, le résultat fut le même que celui qu'elle avait prédit advenant une crise politique, économique ou religieuse : les droits des femmes ont été bafoués, et ce, surtout pour les femmes en situation de vulnérabilité.

Les résultats obtenus des 15 participantes démontrent que la COVID-19 est venue chambouler le quotidien de celles-ci. L'imposition des mesures sanitaires a impacté la façon qu'elles avaient de répondre à leurs besoins de base ainsi que leurs stratégies de survie à la rue. Les femmes en situation d'itinérance tentent souvent de cacher leur statut afin de ne pas paraître vulnérables. Celles-ci se fondent donc dans la masse afin de se protéger des situations dangereuses. Or, en temps de COVID-19, la masse n'existait plus et les femmes en situation d'itinérance sont devenues visibles malgré elle. Nonobstant tous ces changements, les participantes interviewées ont fait preuve d'une grande résilience.

Ce chapitre porte sur l'analyse des données recueillies lors des entrevues menées auprès de 15 femmes en situation d'itinérance et il se divise en trois sections. La première section démontre les répercussions de la COVID-19 sur la façon que les femmes avaient de répondre à leurs besoins de base. Bien que l'intersectionnalité ne soit pas un cadre théorique retenu pour la présente recherche, il est pertinent d'explorer comment le cumul des oppressions d'être à la fois une femme et pauvre compliquent la réponse à ses besoins de base. En temps de pandémie, cela se complexifie davantage. La deuxième section met en évidence les bouleversements spécifiques au genre féminin. Dans une perspective d'analyse différenciée selon le sexe, il importe de prendre en

compte la composante du genre féminin. La troisième section porte sur les mécanismes de résilience et les stratégies de débrouillardises que ces femmes ont réussi à mettre en place afin de survivre à la pandémie de la COVID-19.

4.1. Des femmes, mais avant tout : des êtres humains

Un des éléments marquants des entrevues faits auprès des 15 participantes provient de l'impact de la COVID-19 sur la réponse à leurs besoins de base. Les résultats démontrent que la COVID-19 est venue exacerber l'absence de réponse aux besoins de base, allant jusqu'à fragiliser la qualité même d'être humain. Les stratégies de survie des PSI se passent majoritairement dans les espaces publics ainsi que via les organismes communautaires. Ces deux endroits ont été durement impactés par les mesures sanitaires. Dans cette section d'analyse, les répercussions de la COVID-19 sur les besoins primaires des femmes en situation d'itinérance sont présentées.

4.1.1. Hygiène de vie

Tout le monde a besoin d'aller aux toilettes dans la journée, le nombre de fois variant d'une personne à l'autre. Les toilettes publiques sont toutefois rares à Montréal, et ce, même au centre-ville. Les PSI doivent user de plusieurs stratégies afin de pouvoir faire leurs besoins en toute tranquillité et civilité. Ainsi, les PSI prennent parfois des ententes avec des restaurants qu'ils connaissent afin de pouvoir utiliser leur toilette, ou encore ils connaissent les organismes communautaires du quartier et leurs heures d'ouverture et de fermeture, etc. En temps non pandémique, il faut donc bien connaître son quartier afin de pouvoir se rendre au petit coin rapidement si l'envie nous prend.

Durant la COVID-19 toutefois, les choses se sont complexifiées. Le nombre déjà réduit de toilettes disponibles a diminué allant parfois jusqu'au nombre de zéro par quartier. Cette diminution est directement liée aux mesures sanitaires mises en place par le gouvernement.

À plusieurs reprises, les services non-essentiels ont été fermés, ce qui a entraîné une diminution du nombre de toilettes disponibles : les centres commerciaux, les restaurants, etc. En sus, même si

les restaurants restaient ouverts seulement pour le ramassage sur place et la livraison, les toilettes n'étaient plus accessibles. Une femme raconte comment le tout pouvait être pénible :

« Pour un gars c'est facile faire pipi debout. C'était fatiguant de devoir menacer les restaurants qu'on allait faire pipi sur son plancher s'il ne me laissait pas aller aux toilettes » (Géraldine).

Une seconde participante raconte que le quartier dans lequel elle habitait n'avait pas de toilettes et qu'il fallait carrément faire ses besoins à la rue :

« There were no toilet. There were shit everywhere » (Marie).

Une autre participante mentionne que bien qu'il y ait des toilettes disponibles, celles-ci étaient insalubres :

« Les toilettes ça l'a down grader en esti » (Édith).

Bien qu'elle mentionne par la suite qu'au moins dans leur quartier, ils ont des toilettes :

« On a des toilettes chimiques, au moins » (Édith).

D'autres femmes usent de stratégie afin d'arriver à accéder à des toilettes. L'une d'entre elles mentionne qu'elle a conclu une entente avec le propriétaire d'un terrain avec une installation sanitaire afin qu'elle puisse l'utiliser quand elle en a besoin.

Ainsi d'un quartier à l'autre à Montréal, l'accès à des toilettes publiques est disparate et médiocre. Alors qu'en temps de pandémie, la consigne est de se laver les mains le plus souvent possibles, les femmes en situation d'itinérance n'ont même pas accès à des installations sanitaires adéquates.

Pour ce qui est de prendre une douche, plusieurs femmes ont mentionné utiliser les organismes communautaires, mais cette pratique relève plus d'une activité ponctuelle. Même son de cloche pour ce qui est de laver ses vêtements. Des contraintes organisationnelles et structurelles étaient

déjà pré existantes à la COVID-19, ce qui explique que prendre une douche et faire du lavage peut s'avérer plus compliqué que prévu. Les organismes communautaires ont des horaires bien précis de quand les gens peuvent s'inscrire pour faire du lavage ou prendre une douche. Les PSI ne peuvent se présenter quand elles le souhaitent tout simplement. Les places sont aussi souvent limitées puisque très peu de ressources en ce sens existent. Il faut donc parfois prendre des rendez-vous plusieurs jours d'avance simplement pour pouvoir se doucher et/ou laver ses vêtements. Par ailleurs, très peu de centres pour femmes en situation d'itinérance offrent ce service. Avec l'arrivée de la COVID-19, certains de ces centres ont fermé par manque de personnel, d'équipement, etc. D'autres ont ajouté des mesures sanitaires afin d'éviter la transmission du virus s'ils restaient ouverts. Cet ajout de mesures a plus que complexifié l'accès aux services :

« There's no place where you can take a shower. There's only Chez Doris or Open Door. And it's fare from here » (Frédérique);

« I didn't shower like a month, and I went Chez Doris the other day, but they were already 35 people and after 3PM they don't do shower. Fuck men » (Laurence).

Certaines participantes ont mentionné demander parfois à une personne de leur famille si elle pouvait venir prendre une douche et/ou faire du lavage chez celle-ci. Cependant, en temps de pandémie, les personnes sont plus réticentes à laisser entrer quelqu'un chez soi. Et pour cause, la consigne du gouvernement est de s'isoler chez soi et de n'y laisser entrer personne qui ne réside pas là.

On peut donc conclure que maintenir une hygiène de vie lorsqu'on est en situation d'itinérance est difficile. Par ailleurs, une mauvaise hygiène de vie est l'un des facteurs qui explique que les PSI sont plus à risque d'attraper et de développer des maladies (Canadian Observatory on Homelessness, 2016; Gaetz et Buccieri, 2016; Schiff, Pauly et Schiff, 2016). La recension des écrits présentée au chapitre 1 a déjà fait état de ces conclusions.

4.1.2. Besoin de manger

Vivre à la rue, c'est manger ce que l'on peut et quand on le peut. Les femmes en situation d'itinérance ont rarement du contrôle sur le choix de leurs repas, s'alimentant de dons via les organismes communautaires, la mendicité, etc. Certains organismes communautaires offrent aussi des repas selon un horaire bien précis. Avec l'arrivée de la COVID-19, les choix s'offrant aux femmes ont beaucoup fluctué selon le quartier ainsi qu'au gré des saisons.

Les témoignages recueillis durant l'automne 2020 font mention de plusieurs donations dans les endroits centraux de Montréal : Berri-UQAM et Square Cabot. Ainsi les gens viennent en aide aux populations les plus démunies en leur apportant de quoi se nourrir. D'ailleurs, une participante mentionne qu'il y avait toujours des gens qui venaient la voir pour lui donner des sandwiches. Plusieurs participantes abondent dans le même sens en mentionnant que les dons de nourriture froids ont augmenté dans les espaces publics tels que les parcs. Cependant, dans les témoignages des femmes, il y a une lassitude des repas froids. Elles aimeraient pouvoir avoir le choix de manger autre chose :

« It's really hard. People will come here and feed us with the same food everyday. Sandwiches, soups, sandwiches » (Élodie);

« We have to ask people for food now. We have cold food now not warm » (Frédérique).

Toutefois, lors des entrevues menées durant l'hiver 2021, plusieurs participantes ont mentionné ne pas manger à leur faim et avoir perdu beaucoup de poids :

« Je suis passée d'un 5 à un double 0 » (Marguerite);

« We were starving. We were really hungry. All the shelter were closed. There were 3 weeks where we thought we were going to starve to death » (Marie).

Cette différence entre les témoignages de l'automne 2020 et l'hiver 2021 peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, il y a l'effet de la saison hivernale en elle-même. Si les gens sont enclins lorsqu'il fait beau, à sortir et passer leur après-midi ou soirée dans les parcs afin de donner de la nourriture aux PSI, lorsqu'il fait -40°C c'est différent. Il y a donc une diminution des dons dans les endroits publics en temps froid.

Puis à l'hiver 2021, nous sommes en plein milieu de l'imposition du premier couvre-feu (9 janvier 2021 au 28 mai 2021). Ainsi, entre 20h et 5h, le gouvernement a émis une interdiction de sortir de chez soi sauf si l'on est un travailleur essentiel. La ville de Montréal est donc plongée en dormance durant ces heures. Le problème avec cette mesure sanitaire, c'est que plusieurs des femmes en situation d'itinérance vivent de soir et de nuit. Dès lors, elles n'ont plus accès à aucun service durant ces heures. Le couvre-feu a donc des répercussions importantes et négatives sur les possibilités de survie en temps de pandémie :

« C'était pas mal toff. Surtout le soir avec le couvre-feu. T'as besoin de clop, t'as besoin de bouffe, mais toutes est fermé » (Élisabeth);

« C'était le calisse par boute. Moi je suis alcoolique, je bois de la bière. Si j'achète pas ma bière avant 8h, j'suis dans marde » (Géraldine).

En revanche, une des participantes témoigne comment elle a utilisé l'imposition du couvre-feu à son avantage. Elle explique qu'à 20h alors que tous les restaurants fermaient, elle faisait le tour de ceux-ci afin de ramasser les restants qui autrement seraient jetés.

La quête est aussi un moyen soulevé par plusieurs afin d'obtenir de la nourriture et ce peu importe la saison. En revanche, ce moyen n'est pas garanti. Une participante parle qu'elle réussit à manger à tous les jours, et ce surtout grâce à la mendicité. Toutefois, elle explique avoir changé d'endroit de quête puisque lorsqu'elle était à Longueuil, cela fonctionnait moins bien. Cependant, d'autres participantes mentionnent que depuis la COVID-19, les dons de nourritures sont moins présents. Une participante explique cette baisse par le fait que les gens sortent moins manger au restaurant (ceux-ci étant fermés), ils ne peuvent donc pas donner leur restant. Une seconde participante

explique cette diminution par la peur des gens d'approcher les PSI et d'attraper la COVID-19. Ainsi, celle-ci dit recevoir moins de dons de nourriture, mais aussi moins d'argents lorsqu'elle quête.

En revanche, plusieurs participantes ont mentionné l'aide offerte par les organismes communautaires. Bien que les mesures sanitaires aient obligé plusieurs à réduire leur capacité d'accueil, ceux-ci ont trouvé différents moyens afin de répondre aux besoins de s'alimenter des femmes en situation d'itinérance :

« It's not as good as before when you got a hot meal like at Chez Doris. But it's okay they do what they can » (Justine).

Les témoignages recueillis démontrent ainsi, tout comme avec l'hygiène de vie, comment la réponse au besoin de s'alimenter est disparate et inadéquate pour les femmes en situation d'itinérance. Bien que cette réponse ait été difficile bien avant la pandémie, l'ajout des mesures sanitaires a impacté négativement celle-ci. Dès lors, pour arriver à se nourrir, les femmes doivent redoubler d'effort et de persévérance avec un gouvernement qui ne fait que leur mettre des bâtons dans les roues.

4.1.3. Besoin de se loger

Un second besoin primaire durement touché par la pandémie est celui de se loger. Tout d'abord, le manque de places en hébergement pour les femmes en situation d'itinérance est décrié depuis déjà plusieurs années (FRAPRU, 2019; Laberge, Morin et Roy, 2000; Margier, Bellot, Morin, 2014; PPLIF, 2022; Roy et Hurtubise, 2007). L'arrivée de la COVID-19 est venue ajouter un enjeu de plus quant à ce nombre de places disponibles. Avec l'imposition de la mesure sanitaire du 2 mètres de distance entre chaque individu, il a fallu que les organismes en itinérance revoient leur capacité d'accueil à la baisse. Concrètement, cela est venu diminuer presque de moitié les places disponibles. Les femmes se sont donc butées du jour au lendemain à des refus d'accès par manque de places :

« Y'a des fois, il y a pas de places, il faut que je dorme dehors » (Justine) ;

« Event the shelter has limited spaces. It's hard » (Élodie);

« Maintenant, les centres sont limités » (Léa);

« It was always full you know but with the COVID it was more than always full » (Marie).

Si dormir à l'extérieur peut s'avérer une option l'été, l'hiver le froid est un facteur à prendre en considération. Rappelons que bien que cela ne soit pas une femme, une personne qui dormait à l'extérieur est décédée à l'hiver 2021 durant une nuit de grand froid à Montréal (Gerbet, 2021). Pourtant, bien que le froid mette à risque la vie de ces femmes, certaines préfèrent faire le choix de dormir à l'extérieur :

« Last winter was evil. We didn't go to the tent for a while 'cause it feels like they wanted to trap us. Like the world war » (Édith);

« At night, it's very cold, it's very cold for us. It's freezing, and we stay here all day » (Élodie).

En sus, dans plusieurs témoignages, la qualité des services est décriée. Plusieurs mentionnent que depuis l'arrivée de la COVID-19, les services ne sont plus les mêmes :

« Les ressources ont plus de contraintes et c'est plus occupé que les temps réguliers. Les gens sont plus irritables » (Christiane);

« There's a lot more rules and regulations that we are supposed to follow but we are not used to follow the rules » (Élodie);

« We have to go there early now in order to get in » (Frédérique);

En revanche, plusieurs femmes témoignent aussi simplement être contentes de ne pas dormir à l'extérieur en période de grand froid.

« Les refuges c'est pas aussi bien qu'une chambre d'hôtel mais au moins c'est une place pour dormir et pas être à la rue » (Christiane).

À l'approche de l'hiver, dans les entrevues faites à l'automne 2020, le froid fait partie des préoccupations de plusieurs. Une participante espère que le gouvernement aidera avec le logement :

« I'm just hoping at least that the government help us with housing before it's gets cold. Like a real housing, not shelter. If someone gets sick in a shelter, there's a possibility of getting sick » (Élodie).

Justement, en ce qui a trait au logement : la recension des écrits a démontré la complexité qu'il existait pour les femmes en situation de précarité de se trouver un appartement. Toutes les participantes ont d'ailleurs mentionné que trouver un logement salubre relevait du miracle. En sus, durant la COVID-19, les visites en personne étaient arrêtées, ajoutant un énième niveau de difficulté pour ces femmes de se trouver un logement.

Les témoignages recueillis indiquent qu'arriver à se loger n'est pas un droit acquis, bien que celui-ci soit techniquement protégé par la charte des droits et libertés à l'article 45 : « toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévu par la loi, susceptible de lui assurer un niveau de vie décent » (Gouvernement du Québec, 2022). Dès lors, plusieurs des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec allaient à l'encontre de ces droits fondamentaux.

4.1.4. Besoin de socialisation

Le besoin de socialisation est le besoin qui a été le plus impacté par la COVID-19. Si les besoins de se nourrir et de se loger sont rarement comblés lorsqu'on est une femme en situation

d'itinérance, celui de socialiser n'est pas aussi durement touché. Toutefois, l'arrivée de la COVID-19 est venue imposer une distanciation entre les individus. Dès lors, devoir garder 2 mètres de distance entre chaque personne, a eu plusieurs impacts tant sur le plan individuel que structurel.

Les femmes qui ont partagé leur expérience ont toutes mentionné trouver difficile le fait de devoir s'isoler des gens qu'elles aiment et/ou avec qui elles passent leur journée :

« Avant la pandémie, j'allais Chez Doris. Je faisais des activités. Je pouvais aller chercher des vêtements. Je pouvais jouer au bingo, gagner des prix et m'amuser avec mes amiEs » (Léa);

« The pandemic, the effect is worst on the family. You can't go and see them. It's hurt »
(Jacinthe);

« If you can't socialise, how is everybody supposed to get along? » (Jacinthe).

Cette dernière citation reflète comment l'action de socialiser n'est pas seulement pour le plaisir, mais est aussi responsable du bon vivre ensemble à la rue.

Par ailleurs, comme mentionnée précédemment, l'instauration du 2 mètres de distance contraint les organismes communautaires à diminuer leur capacité d'accueil. Conséquemment, c'est une minorité de personnes qui ont accès aux services et dans un temps limité, car les ressources souhaitent aussi desservir le plus de gens possible. Plusieurs femmes ont d'ailleurs mentionné que cette nouvelle gestion des ressources avait changé la relation qu'elles avaient avec les intervenant.es :

« There's a lack of human contact with the COVID. That's just depressing » (Jacinthe);

« Everything is limited. Staff is to the max. You can feel the tension in there » (Marie).

En sus, pratiquement toutes les ressources communautaires ont mis sur pause leurs activités sociales. On veut entre autres éviter que les gens entrent en contact avec trop de gens et propagent

le virus. Certaines activités sont plutôt disponibles en ligne, mais les femmes au courant de ce changement trouvent cela trop difficile d'y participer :

« Y'a moins d'activités, beaucoup moins d'activités. Les centres de jours pour les femmes sont moins ouverts. Même quand, t'es une vieille de la vieille tu peux pas entrer. À la place tu fais quoi ? Je m'emmerde, je pense juste à mes remords. Ça me fait trop penser » (Marguerite);

« Do I wanna go on zoom ? Wanna see everybody on zoom ? I don't know » (Justine).

Pour les femmes encore en contact avec leur famille, ces contacts sont réduits ou même suspendus. Et même si ces femmes ne voient pas leurs êtres chers, la plupart mentionnent s'inquiéter pour eux :

« It's scary, every time Covid hits someone in the family, it's like, are they going to survive it? I keep praying every day, are my family going to survive it » (Justine);

« J'ai peur de retourner dans mon coin, pour leur [en parlant de ses enfants] donner ça »
(Marguerite).

Cet isolement forcé est donc venu augmenter le vécu d'émotions négatives chez les femmes en situation d'itinérance telles que : la détresse, la peur, l'angoisse, l'inquiétude, etc. Quelques femmes ont en outre parlé qu'elles utilisent la consommation afin de gérer ses émotions négatives :

« Avant je buvais pas, c'est la pandémie qui m'a fait commencer » (Léa).

Ces témoignages démontrent comment l'action de socialiser a durement été touchée par la COVID-19 et comment ce besoin en est un fondamental pour les femmes en situation d'itinérance. Les humains ont ainsi besoin de connexion afin de survivre.

4.1.5. Les sources de revenus

Afin d'arriver à combler ces besoins de base de manière adéquate, il est nécessaire d'avoir de l'argent. Or, s'il y a une chose dont les femmes en situation d'itinérance manquent au quotidien, c'est d'argent. Toutes ont mentionné que le revenu de l'aide sociale est insuffisant afin de vivre décemment. Ces femmes usent donc de stratégies afin d'augmenter leurs revenus. En temps de pandémie toutefois, ces moyens ont eux aussi été impactés.

Le moyen le plus utilisé par les femmes afin d'avoir un peu plus d'argent est celui de mendier. Or, durant la COVID-19, cela ne rapportait plus comme avant :

« Quêter ça marche pas comme avant. Le monde sont enfermés, y'a moins de chars, le monde travaille moins » (Marguerite).

Ainsi, ce ne sont pas seulement les femmes en situation d'itinérance qui ont moins d'argent durant la pandémie, mais l'ensemble de la société. Celle-ci se garde donc de donner son argent aux PSI. De plus, les gens sont confinés chez eux. Dès lors, il y a moins de trafic piétonnier et ainsi moins d'individus à qui quêter. Certaines participantes mentionnent aussi recevoir moins d'argent, car les gens ont peur de les approcher. Celles-ci expliquent que les citoyens font l'amalgame erroné de croire que parce qu'elles sont en situation d'itinérance, elles ont la COVID-19. Certaines de ces femmes ont d'ailleurs mis en place des stratégies afin d'adapter leur méthode de quête aux mesures sanitaires imposées :

« Moi j'me tiens à distance des chars pis je me promène avec mon masque » (Justine).

Cette même participante mentionne qu'elle utilise aussi du désinfectant à main chaque fois qu'elle touche à de la monnaie. Ce discours démontre comment les femmes en situation d'itinérance se sont adaptées afin d'arrimer leurs stratégies de survie avec l'imposition des mesures sanitaires.

D'autres stratégies ont été impactées telles que celle de jouer aux machines et celle de ramasser les cannettes. Pour la première, l'impact a été négatif puisque les bars, ne faisant pas partie des

services essentiels, ont été fermés pendant un temps. Dès lors, les femmes qui jouaient aux machines n'avaient plus accès à cette source de revenus. Pour la deuxième, l'impact a été positif puisque durant la COVID-19, afin d'éviter la transmission du virus, plusieurs épiceries et dépanneurs ont arrêté de récupérer les cannettes. Des participantes mentionnent qu'elles réussissaient donc à récolter plus de cannettes qu'à l'habitude et à les changer contre de l'argent dans les endroits qui les prenaient encore.

En sus, durant la pandémie, le gouvernement a créé la prestation canadienne d'urgence (PCU). Cela consistait en une aide financière gouvernementale de 2000\$ par mois pour certains Canadiens qui se qualifiaient selon des critères bien précis (Gouvernement du Canada, 2022). Si les femmes en situation d'itinérance savent qu'elles ne se qualifient pas pour ces chèques, l'obtention de ceux-ci est particulièrement facile et rapide. De ce fait, plusieurs femmes ont reçu cet argent, sachant très bien qu'elles n'y avaient pas droit :

« They are giving it to you and then penalised you » (Jacinthe);

« I will deal with it when I get there. Those checks save my life » (Édith);

« How are you gonna make people pay back on welfare? What are they gonna do? Taking it back from the welfare? And how are they supposed to survive? I have a lot of friends who are panicking » (Jacinthe).

Dès lors, la PCU a aidé plusieurs de ces femmes à survivre durant la pandémie. Or, la décision d'utiliser cet argent vient avec des conséquences futures qui les impacteront sûrement dans leur capacité à répondre à leurs besoins de base.

4.1.6. Synthèse

Ce qui ressort des témoignages des 15 femmes en situation d'itinérance est la difficulté rencontrée afin de répondre à leurs besoins de base durant la pandémie. La COVID-19 est venue mettre la hache dans leurs stratégies de survie.

La situation pré pandémique afin d'aller aux toilettes, se laver, se nourrir, dormir dans un endroit sécuritaire et obtenir un meilleur revenu était déjà ardue. Les femmes en situation d'itinérance ont peu de choix quant aux moyens qu'elles peuvent entreprendre pour survivre à la rue. Les entrevues ont démontré que ces choix étaient plus que réduits sinon inexistants en temps de COVID-19.

Par ailleurs, le besoin de socialisation a été le besoin le plus touché par la pandémie puisqu'avant l'arrivée de la COVID-19, les femmes en situation d'itinérance pouvaient socialiser comme bon leur semblait. Avec la distanciation et l'isolement imposé, cela ne leur est plus possible.

Par conséquent, les mesures sanitaires émises ont eu des impacts directement négatifs sur la qualité de vie de ces personnes en situation de grande vulnérabilité. En outre, le gouvernement semble n'avoir rien mis en place de manière à contrer ce déséquilibre. Au contraire, lorsqu'on s'attarde aux commentaires des femmes qui ont utilisé la PCU pour survivre, ces dernières anticipent que cela les nuira éventuellement.

4.2. Les femmes en situation d'itinérance et la COVID-19

Dans une perspective d'analyse différentielle selon le sexe, nous nous attardons dans cette section aux impacts de la COVID-19 chez les femmes en situation d'itinérance. La section précédente faisait état des répercussions de l'imposition des mesures sanitaires en lien avec les besoins primaires. Cette seconde partie de l'analyse considère les conséquences spécifiques au genre féminin recueilli au courant des entrevues. Il y a d'abord l'imposition d'une visibilité de l'itinérance chez les femmes. Si en temps normal, les femmes en situation d'itinérance fondent tout pour se fondre dans la masse, en temps de pandémie, cette stratégie est caduque. Puis, la COVID-19 apporte son lot d'émotions négatives difficile à gérer. Ce à quoi s'ajoute l'ouverture de nouveaux services souvent inadéquats pour les femmes en situation d'itinérance. Nous présentons par la suite un approfondissement du point de vue des femmes sur les mesures sanitaires. Par ailleurs, une perspective intersectionnelle des données recueillies termine cette section.

4.2.1. L'imposition d'une visibilité

Un point central qui appartient à l'itinérance des femmes est l'invisibilité du phénomène. Les femmes en situation d'itinérance ne vivent pas leur situation à la rue comme les hommes. La recension des écrits a permis d'établir que la rue est une expérience violente pour les femmes, et ce à plusieurs niveaux (agression physique, viole, vol, etc.). Ainsi, afin d'éviter de se mettre à risque, les femmes tentent de passer inaperçues.

Instinctivement, les femmes rencontrées rapportent se cacher lorsqu'elles sont à la rue. Une participante a même mentionné que lors de sa première nuit à la rue, elle ne savait pas qu'elle devait faire attention à où elle s'endormait et s'est fait voler tous ses effets. Elle mentionne par la suite toujours garder ses objets précieux sur elle et dormir dans des endroits où il y a beaucoup de passants. Cette même femme mentionne que la police l'interpelle parfois lorsque l'endroit où elle se trouve devient moins sécuritaire en lui conseillant de se déplacer dans un quadrilatère plus sûr. Les allées et venues de la population en temps non pandémique servent donc de présence rassurante pour les femmes, leur assurant une certaine sécurité. Avec la pandémie, il n'y a plus ce mouvement dans la ville et les femmes en situation d'itinérance se retrouvent plus à risque. Une femme se rappelle:

« It's scary too, 'cause there were no body around. It's creepy » (Marie).

En sus, avec l'arrivée de la COVID-19, passer inaperçue est devenue plus difficile. La population générale est en isolement à domicile et ne sort à l'extérieur que pour l'essentiel. De plus, les espaces publics ainsi que les services non-essentiels sont fermés. Dès lors, les personnes qui errent dans les rues de Montréal sont automatiquement identifiables en tant que personnes en situation d'itinérance. Conséquemment, les femmes en situation d'itinérance sont forcées vers une visibilité qui les met à risque. Plusieurs des femmes mentionnent qu'elles ont passé la plupart du temps à se cacher lors de la pandémie et particulièrement lors de l'imposition du couvre-feu :

« T'es tout le temps en train de te cacher tabarnack, pas te faire arrêter par la police » (Édith);

« If I had to move during the curfew I was hiding, walking along walls like a spy you know.
But I felt also like a rat » (Marie).

L'imposition du couvre-feu est nommée à plusieurs reprises par les femmes comme un obstacle à leur fonctionnement global. De surcroît, avec la diminution du nombre de places en hébergement, il y a plus de femmes qui se retrouvent à dormir à l'extérieur. Cet aspect a d'ailleurs été abordé dans la section plus haut portant sur le besoin de se loger.

Dès lors, l'imposition des mesures sanitaires a entraîné une visibilité du phénomène de l'itinérance chez les femmes. Cela a eu plusieurs impacts sur ces femmes, dont la diminution de leur sentiment de sécurité ainsi qu'une augmentation de leur stress au quotidien. La perte de cette stratégie de survie a donc entraîné des répercussions sur la charge émotionnelle qu'elles portent.

4.2.2. Une charge émotionnelle difficile à porter

Les femmes en situation d'itinérance vivent plusieurs émotions négatives en lien avec la COVID-19 et l'imposition des mesures sanitaires. Il est déjà émotionnellement difficile de vivre à la rue avec le stress de ne pas savoir si aujourd'hui on arrivera à combler ses besoins de base, la pandémie est venue aggraver cela. Certaines émotions reviennent dans le discours des femmes, soit : le stress, la peur et la déprime.

Vivre à la rue est une expérience en soi stressante et angoissante. Les femmes ont toutes rapporté que l'arrivée de la pandémie a accentué leurs stressés au quotidien :

« You know before the pandemic they were already a lot of stress but now you can see on people's physical. They worry all the time, are they gonna survive » (Jacinthe).

En sus, du stress continu à savoir si elles survivront, elles pensent aussi à leur famille, leurs ami.es, leurs connaissances : est-ce qu'eux survivront et seront en santé ?

« The stress about worrying about everything else at home, how they are going to survive day by day » (Jacinthe);

« I'm so tired because you don't know if your kids gonna get it [la COVID-19] or your elders »
(Justine).

À cette tension journalière vient s'ajouter une peur qui les accompagne constamment. Elles craignent d'attraper la COVID-19, de voir leurs proches l'attraper et/ou encore de la leur transmettre. Si cette peur est aussi répandue dans la population générale, cette dernière a les outils nécessaires pour s'isoler et se protéger. Les femmes en situation d'itinérance sont très conscientes que leurs modes de vie, souvent non choisis, les mettent à risque, et cela accentue leur sentiment de peur :

« I am scared to be around a lot of people. You don't know who has it. It's a fear that lives with me » (Jacinthe);

« J'ai peur de retourner dans mon coin, pour leur [en parlant de ses enfants] donner ça »
(Marguerite);

« My mother is always scared I will bring it back to her, but I told her I wash my hands, put my mask on as much as I can. She's scared 'cause I'm with homeless people I will catch it »
(Justine).

Avec le stress et la peur, les femmes en situation d'itinérance sont épuisées émotionnellement. D'ailleurs, une participante mentionnait plus haut qu'on pouvait voir les répercussions du stress dans le physique des gens. Une seconde participante, elle, mentionne plutôt que c'est comme si c'était une partie d'elle-même qui avait disparu. Elle associe ce phénomène à l'isolement forcé. La première section mentionnait entre autres que le besoin de socialisation était celui qui avait été le plus impacté par la pandémie :

« The worst was not seeing people, the emptiness, felt like half of you was gone. It was sad. The people you love were sick or gone it was sad. I used to cry a lot during that time » (Laurence).

De surcroît, certaines femmes ont remarqué que la COVID-19 impactait directement leur santé mentale et celle d'autrui, parfois même au point de devoir être hospitalisées :

« COVID was a fucking nightmare, some days you just want to cry 'cause no one gives a shit. A lot of my friends have mental issue. COVID was really hard on them » (Laurence);

« Avec le couvre-feu, j'étais plus dépressive. Je me suis ramassée beaucoup plus à l'hôpital »
(Élisabeth).

En dernier, il y a un découragement collectif qui ressort du discours des femmes en situation d'itinérance. Elles sont épuisées de lutter jour et nuit afin de survivre dans une société où elles ne se sentent pas les bienvenues :

« When you stand in line for an hour to talk about your problem you get discouraged and us as homeless people we are already discharged as it is by society » (Jacinthe)

La détresse psychologie s'est donc accentué chez les femmes en situation d'itinérance durant la pandémie, et ce pour plusieurs raisons : le fait d'être forcée de s'isoler loin de leur réseau social, la peur et le stress constant de devoir répondre à leurs besoins de base sans se mettre à risque d'attraper la COVID-19 ou de transmettre le virus sans le savoir, etc. De surcroît, la prochain section démontre que très peu de ressources adaptées sont mises à leur disposition pour leur venir en aide.

4.2.3. Une aide inadaptée

Avec l'arrivée de la COVID-19 ainsi que les mesures sanitaires, les places en hébergement ont largement diminué. Afin de pallier cette diminution, les différents gouvernements au pouvoir ont octroyé du financement additionnel à certains groupes communautaires pour ouvrir de nouveaux

refuges d'urgence. Lorsque questionné sur l'utilisation de ces nouveaux services, un endroit en particulier ressortait dans le discours des femmes : l'hôtel du Gouverneur à la Place Dupuis :

« I went there one time. I felt trap. They were no curtain shower. I was on the 21st floor and I couldn't go down stair once in, even for a smoke » (Laurence).

« A la limite j'ai trouvé ça roff quand j'ai vu qu'ils avaient enlevé tout le mobilier et les portes. On est pas des chiens » (Géraldine);

« L'hôtel le Gouverneur, ça nous traitait comme de la vidange » (Édith).

Cette ressource est revenue à plusieurs reprises dans les entrevues et les femmes en ont souvent fait l'expérience faute d'autres choix. Une femme mentionne qu'elle ne dormait jamais lorsqu'elle s'y rendait, car les chambres étaient à occupation double et que la femme avec qui elle était jumelée était agressive, consommait, etc. Elle ne s'y sentait donc pas en sécurité. La femme mentionne s'y rendre lors de grands froids afin de ne pas mourir à la rue.

Par ailleurs, dans le discours des femmes, on note que les lieux sont articulés de façon à ce qu'elles se sentent déshumanisées : les portes et les rideaux des douches sont absents, le mobilier presque inexistant. Dans certaines chambres, les lits ont même été retirés et remplacés par des lits de camp. Alors que les femmes se rendent en hébergement afin d'y trouver un sentiment de sécurité, elles se retrouvent plutôt déshumanisées. Les participantes s'expliquent le manque de considération à leur égard ainsi :

« The government don't think of the reals needs for the people, and with the pandemic its event worst » (Jacinthe);

« Ils ont aidé les gens de la société à avoir de l'argent nous on a passé en dernier pis c'est correct, on mange de la marde, on est habitué de passé en dessous de la table » (Édith);

« As homeless people, we are already discouraged as it is by society because people are saying, oh, you're homeless...Look at you, they're demeaning you. Things happen! It's not like we want to be homeless. It's not like we want to be out here, it's not like we're not looking, but things happen, and the government just doesn't understand » (Jacinthe).

Dès lors, dans le discours des femmes, il est normalisé que les ressources et les services qui devraient être adaptés à leurs besoins ne le soient pas et elles ne s'en formalisent pas plus que cela. Plusieurs préfèrent tout simplement ne pas les utiliser. Ainsi, plusieurs d'entre elles ont exprimé plutôt dormir à la rue, et ce, même en temps de grand froid. En sus, elles mentionnent que les ressources sont plus que contraignantes avec leur code de vie, l'obligation du port du masque, le lavage des mains et la distanciation. Elles préfèrent donc pouvoir exprimer leur libre arbitre en restant à la rue :

« There's a lot more rules and regulations that we are supposed to follow but we are not used to follow the rules » (Élodie);

Un phénomène qui nécessite d'être exposé aussi est celui de l'expression : *être née pour un petit pain*. Au cours des entrevues, à plusieurs reprises, on retrouve le discours de se contenter de peu :

« The government don't think of the real needs for the people, and with the pandemic its event worst » (Jacinthe);

« It's not as good as before when you got a hot meal like at Chez Doris. But it's okay they do what they can » (Justine);

« Ils ont aidé les gens de la société à avoir de l'argent nous on a passé en dernier pis c'est correct, on mange de la marde, on est habitué de passé en dessous de la table » (Édith);

« Three toilets doesn't seem like enough but it's better than when we had none » (Marie).

« Les refuges c'est pas aussi bien qu'une chambre d'hôtel mais au moins c'est une place pour dormir et pas être à la rue » (Christiane).

Il existe ainsi une résignation à ne jamais voir ces besoins primaires comblés adéquatement. Ces femmes se contentent souvent de très peu alors que leurs droits fondamentaux sont brimés. Elles ont intériorisé qu'elles méritaient de vivre dans ces conditions et elles ne s'en formalisent même pas lorsque ces mêmes conditions se dégradent. Pourtant, personne ne mérite de vivre ainsi : incapable d'aller aux toilettes, ne jamais se sentir en sécurité, ne pas manger à sa faim, etc. Il peut aussi être souligné que le contexte d'urgence pandémique dans lequel se trouvent les femmes en situations d'itinérance lors des entrevues est venu aplatiser en partie le discours de celles-ci. L'amoindrissement des difficultés rencontrées permet dès lors, de faire face et de passer au travers plus aisément des défis rencontrés au quotidien.

Il y a aussi eu l'ajout de tentes chauffantes dans certains quartiers afin que les personnes en situation d'itinérance qui n'ont pas d'hébergement puissent se réchauffer à même l'espace public. Or, les femmes abordent cette initiative avec un certain scepticisme :

« We didn't go to the tent for a while 'cause we felt it was a way to trap us » (Marie).

Cette peur d'être prises au piège et de perdre son libre arbitre revient à plusieurs reprises dans le discours des femmes rencontrées. Elles sont méfiantes d'aller dans des services qu'elles n'ont jamais utilisés et avec raison. Le gouvernement jusqu'alors ne leur a donné aucune raison de lui faire confiance.

De plus, il y a la peur de se rendre dans un hébergement et d'y attraper la COVID-19. Les femmes sont conscientes que les hébergements d'urgence ne sont pas des endroits sécuritaires et que le virus peut rapidement se propager. À cet effet, une femme mentionne :

« Ya peut-être quelqu'un qui l'a pogné là-bas mais ils l'ont calissé dehors » (Marguerite).

Ce n'est donc pas clair pour les femmes ce qui advient lorsqu'une personne est testée positive à l'intérieur d'une ressource qu'elles utilisent. Avec autant de variables imprévisibles, ces dernières préfèrent ce qu'elles connaissent et peuvent contrôler : vivre à la rue. Dès lors, en plus des mesures sanitaires qui ne sont pas adaptées à leur situation, les ressources ne le sont pas non plus.

4.2.4. L'imposition de mesures sanitaires

La pandémie a été une expérience marquante par sa durée et l'imposition de plusieurs mesures sanitaires. Lorsque questionnées sur ce qu'elles comprenaient de la COVID-19, les participantes récitent toutes d'emblée l'obligation du port du masque, la distanciation du 2 mètres ainsi que le lavage des mains. Ces règlements, imposés très tôt lors du début de la pandémie, sont bien intégrés chez les participantes même s'ils ne sont pas toujours respectés.

« C'est difficile, devoir toujours porter un masque, devoir toujours se laver les mains »
(Jacinthe);

« J'trouve ça dur, tout est fermé. Il faut tout le temps se promener avec un masque. Des fois, moi j'étouffe avec le masque, je ne respire pas assez » (Frédérique).

Pour plusieurs femmes les mesures mises en place par le gouvernement ne font pas de sens pour elles. Deux en particulier sont absurdes lorsqu'on considère que ces femmes vivent à la rue : l'isolement et le couvre-feu. En premier, le gouvernement demande à la population de s'isoler chez soi et de ne sortir que pour les activités jugées essentielles. Ainsi, on souhaite éviter que les gens se trouvent dans l'espace public et de facto, diminuer le risque de transmission du virus. En revanche, que ce passe-t-il pour la partie de la population qui elle vit à la rue ? :

« Yes! We stay where we live, we live in the fucking street » (Laurence)

Il y a un décalage entre les directives émises et la réalité des femmes en situation d'itinérance qui rend illogique l'application de celles-ci. De surcroît, à cette mesure s'ajoute celle du couvre-feu.

Abordée déjà à plusieurs reprises, le couvre-feu a des impacts négatifs sur le quotidien des femmes :

« T'es tout le temps en train de te cacher tabarnack, pas te faire arrêter par la police » (Édith).

En sus, pour pousser l'absurde à son paroxysme lorsqu'une personne ne respecte pas les mesures imposées, elle est passible d'une amende. Or, les femmes en situation d'itinérance sont automatiquement en infraction étant donné leur mode de vie. Toutefois, très peu de femmes (1) lors des entrevues mentionnent avoir reçu une amende. Cependant, certaines connaissent des gens qui en ont reçu :

« Mon chum a eu plein de tickets » (Édith).

La COVID-19 a aussi amené son lot de nouvelles procédures afin de se protéger du virus : aller se faire tester ainsi qu'aller se faire vacciner. Lorsque questionnées, la majorité des femmes allaient se faire tester pour des raisons extrinsèques à elles. La raison la plus souvent nommée est l'obligation de se faire tester avant un rendez-vous médical. Une femme qui effectuait le travail du sexe, mentionnait se faire tester régulièrement puisqu'elle voyait plusieurs clients. Or, d'autres femmes sont absolument contre l'idée de se faire tester :

« T'es-tu malade moi je me fais pas passé un Q-Tips dans le cerveau » (Édith).

Pour ce qui est de la vaccination même son de cloche qu'avec le dépistage. Les femmes se font vacciner surtout, car le gouvernement impose un passeport vaccinal afin d'avoir accès à certains services non-essentiels, notamment les bars :

« Je peux pas allée jouer aux machines tabarnack » (Édith);

« Parce que y'ont fait le passeport vaccinal, j'suis allée me faire vacciner. Parce que j'me suis dit sinon j'aurai pu de vie » (Élisabeth).

Ainsi, c'est faute de choix que les femmes en situation d'itinérance décident de se faire vacciner ou encore tester. Une femme rapporte d'ailleurs avoir été témoin d'une initiative de la ville qui visait à faciliter la vaccination pour les personnes en situation d'itinérance :

« Last march they were a thing where they were putting us on a bus to get the vaccine. I still don't understand what that was about. That was weird. A lot of people were scared to go on the bus. They were almost forcing you to go on. The police were pushing the people. They were very aggressive » (Marie).

Cette femme a ainsi l'impression qu'on force les personnes en situation d'itinérance dans une certaine direction sans leur laisser véritablement le choix et c'est ce que vivent les femmes en situation d'itinérance durant la pandémie. Très peu de liberté leur est accordée. De surcroît, l'ajout des mesures sanitaires a ostracisé un groupe déjà vulnérable. La prochaine section aborde le caractère intersectionnelle qui a pu être dégagé grâce aux données recueillies.

4.2.5. Une perspective intersectionnelle

Afin d'avoir une meilleure compréhension des différents vécus des femmes en situation d'itinérance, cette section aborde l'intersectionnalité des expériences recueillies au cours de ce mémoire. Bien que l'intersectionnalité ne soit pas le cadre théorique choisi pour l'analyse des données, certains constats peuvent être émis à la suite des entrevues réalisées.

4.2.5.1. Constats généraux

Tout d'abord, les femmes en situation d'itinérance vivent quotidiennement des oppressions multiples. La recension des écrits a déjà permis d'établir que de s'identifier au genre féminin entraîne une pluralité d'inégalités. De plus, la genèse de l'intersectionnalité (Bachand, 2014; Bilge, 2009; Crenshaw, 1989 ; Dorlin, 2008) fait état des difficultés rencontrées à la jonction des oppressions cumulées à l'égard du sexe, de la race ainsi que de la classe sociale. Si cette étude reprend d'emblée, par le choix de son échantillon, l'identification au genre féminin et à la plus basse des classes sociales, l'origine ethnique n'avait pas été priorisée en tant que critère

d'échantillonnage. Toutefois, lors de la présentation du corpus, il s'est avéré que plus de la moitié des femmes rencontrées étaient racisées.

Lorsqu'on s'attarde aux oppressions structurelles de la société québécoise au 21^{ème} siècle, il a déjà été discuté au chapitre 1 que les femmes rencontrent des inégalités en raison de leur identification au genre féminin. Or, il en va de même lorsqu'on s'attarde aux personnes racisées. Conséquemment, celles-ci se heurtent à plusieurs barrières systémiques en raison de leur origine ethnique. Dans son essai, *NoirEs sous surveillance*, Maynard (2018) rappelle que les Nations Unies « soulignait les immenses inégalités raciales dans le revenu, le logement [...], l'accès à des soins de santé et une éducation de qualité » au Canada (p.10). Plus loin, elle ajoute que « les Noir.Es forment avec les Autochtones, l'un des groupes démographiques raciaux les plus pauvres au Canada » (p.11). À cet effet, plus de la moitié des femmes racisées (5) de l'étude sont des femmes Autochtones.

Dès lors, bien que l'étude n'ait pas cherché à avoir une représentation majoritaire de femmes racisées, il n'est malheureusement pas étonnant que celles-ci soient surreprésentées dans l'échantillon. Cette surreprésentation fait la démonstration qu'être une femme racisée au Québec augmente le risque de vivre dans la pauvreté.

4.2.5.2. Perspective intersectionnelle en temps de pandémie

Pour ce qui est des données recueillies auprès des femmes racisées en situation d'itinérance lors de cette étude, rien ne nous indique qu'il existe des éléments qui permettent de distinguer leur expérience des femmes non-racisées en temps de pandémie. Cela ne veut toutefois pas dire que les différences sont inexistantes. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette conclusion. Premièrement, le petit échantillonnage ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble exhaustive des réalités des femmes racisées en situation d'itinérance. Deuxièmement, la grille d'entretien n'a pas été créée afin d'amener les femmes à partager sur leur expérience de la COVID-19 en lien avec leur origine ethnique. Les données recueillies ne sont donc pas concentrées sur ce sujet.

En revanche, lorsque nous nous attardons aux liens que les femmes en situation d'itinérance ont, il existe une faible distinction chez les femmes autochtones. Bien que l'importance du lien soit plus explicitée dans la prochaine section : les mécanismes de résilience, les relations sont un facteur de protection qui est revenu à plusieurs reprises dans le discours des femmes en situation d'itinérance. Toutefois, chez les femmes autochtones, l'expression de la famille se fait au sens plus large que les liens du sang. Selon les témoignages, il semble exister une solidarité rattachée à l'origine ethnoculturelle de la personne. Ainsi, même si la femme autochtone ne connaît pas l'autre personne, si celle-ci est d'origine autochtone, elle sera portée à vouloir lui venir en aide et la traitera comme un membre de sa famille proche.

4.2.5. Synthèse

La pandémie a impacté toutes les femmes en augmentant les inégalités sociales déjà existantes. Lorsqu'en sus, la femme fait partie d'une classe sociale inférieure, cette disparité s'accroît. Dès lors, à l'intersection du genre et de la classe sociale, les femmes en situation d'itinérance ont été plus que touchées par la pandémie. L'échantillon de femmes a aussi démontré que les femmes racisées sont plus à risque de vivre dans la pauvreté.

La pandémie a forcé le phénomène de l'itinérance au féminin vers une visibilité entraînant des conséquences sur les femmes en soi. Alors que passer inaperçue apportait un certain sentiment de sécurité, être ciblée dans l'espace public en tant que femme en situation d'itinérance porte à risque. En sus, d'être à présent identifiable, elles témoignent d'une charge émotionnellement négative constante. Elles craignent pour elle-même et pour les gens qu'elles aiment. Elles sont angoissées de prendre les mauvaises décisions et de se mettre à risque. Elles vivent ainsi beaucoup de détresse psychologique sans toutefois, recevoir le soutien approprié pour y faire face. De surcroît, l'imposition des mesures sanitaires telles que l'isolement et le couvre-feu les positionnent constamment en infraction.

4.3. Les mécanismes de résilience

Bien que la pandémie ait rendu les conditions de vie des femmes en situation d'itinérante exécrables, ces dernières ont démontré une résilience et une force hors du commun. Elles ont fait preuve d'une capacité d'adaptation à toute épreuve. Cette section porte sur les éléments qui les ont aidés à se maintenir la tête hors de l'eau. Tout d'abord, les liens qu'elles entretiennent avec les autres PSI, leur famille, leurs ami.es et le quartier ont servi de facteur de protection durant la pandémie. Puis, elles ont aussi adapté leurs stratégies de débrouillardise à leur nouvelle réalité.

4.3.1. L'importance d'être en lien

Bien que lors de la pandémie, la consigne est de se placer en isolement, les femmes en situation d'itinérance sont loin d'être complètement isolées. Elles ont un réseau significatif autour d'elles qui les aide. Ce qui revient à plusieurs reprises dans le discours de ces femmes est l'entraide qui existe entre elle et les autres PSI. Cette entraide se voit à travers le partage sous toutes sortes de formes: le savoir expérientiel, l'argent, la nourriture, les cigarettes, etc. :

« I don't want nobody hungry. Sharing is caring » (Frédérique);

« We are like a family and we take care of each other if we have to » (Amanda);

« I have friends who told me this way, it's warm under here, etc.» (Frédérique);

« Tsé nous autres dans la rue c'est dure mais on s'entraide » (Marguerite);

« Everyone was sharing their checks » (Laurence).

Cette entraide permet donc d'arriver à répondre à ses besoins de base lorsque les femmes ont de la difficulté à y arriver seules. Dès lors, il existe une solidarité et une bienveillance envers l'autre chez les PSI, sachant très bien que l'expérience de vivre à la rue en temps de pandémie est extrêmement difficile.

En sus de leur lien avec les autres personnes en situation d'itinérance, plusieurs femmes ont mentionné garder un lien avec leur famille proche et ami.es. Si en temps de pandémie, il s'avère plus compliqué de visiter les gens chez soi, certaines mentionnent qu'en dernier recours, elles tentent tout de même de voir si ceux-ci peuvent les dépanner. Parfois, c'est pour de l'hébergement quelques nuits, d'autres fois, c'est pour prendre une douche ou encore laver ses vêtements :

« Une chance que j'ai beaucoup d'ami.es » (Christiane).

Bien que les femmes visitent leurs proches, elles ont la préoccupation de ne pas transmettre le virus de la COVID-19 par inadvertance :

« Quand j'arrive, j'lave mes mains, j'prends ma douche, elle lave mon linge pis après ça je m'habille pis je m'en viens pour 7h à Montréal » (Anna);

« Je veux faire attention, j'ai des enfants, des frères et sœurs » (Marguerite).

Cette inquiétude est très présente dans leur quotidien et a été abordée dans la section : une charge émotionnelle difficile à porter. Bien qu'elles souhaitent protéger les gens qu'elles aiment de la COVID-19, cela ne passe pas au détriment de leur capacité à répondre à leurs besoins de base via ceux-ci.

D'autres femmes mentionnent que faute d'être capables de voir leurs proches physiquement, elles leur téléphonent, et ce parfois, tous les jours afin d'avoir de leurs nouvelles. Comme mentionné précédemment, elles sont inquiètes pour eux et veulent s'assurer que tout le monde va bien. De plus, plusieurs femmes mentionnent que le fait de parler de ce qu'elles vivent avec d'autres les aide à gérer les émotions négatives qu'elles portent en elle.

Les relations avec les autres sont donc un point central dans la vie des femmes en situation d'itinérance. Celles-ci leur permettent de maintenir un certain équilibre à l'intérieur du déséquilibre créé par la pandémie dans leur quotidien.

4.3.2. Stratégies de débrouillardise

Les femmes en situation d'itinérance ont toujours usé de stratégies de débrouillardise afin d'arriver à combler leurs besoins de base et survivre à la rue. Comme mentionné plus tôt dans la recension des écrits, ces stratégies passent souvent par l'utilisation de l'espace public. Or, avec la pandémie, la fermeture de plusieurs services jugés non-essentiels ainsi que le confinement ont impacté celles-ci. Les femmes ont tout de même su s'adapter et utiliser ce qui restait et s'offrait à elles pour subsister durant cette période de crise sanitaire.

Une participante mentionne à cet effet que lorsqu'on est à la rue :

« You have to be street smart and always check your back, even during COVID » (Laurence).

Être « street smart » pour reprendre les mots de cette dernière, c'est souvent faire beaucoup avec peu. C'est aussi souvent s'inscrire en opposition aux lois, règlements municipaux qui encadrent la société. Il a été vu plus haut dans la section sur l'espace public et les personnes en situation d'itinérance que nos lois judiciairisent plus souvent qu'autrement des comportements de survie chez les personnes en situation d'itinérance : quêter, flâner dans le métro, etc. À cet effet, plusieurs des stratégies qui sont discutées plus bas sont répertoriées comme étant illégales.

Un point marquant de la pandémie avec la fermeture des services non-essentiels est l'arrivée de l'hiver et des grands froids. Les femmes en situation d'itinérance n'ont plus d'endroit où se réchauffer. En ce sens, il existe très peu de centre de jour et/ou de soir pour femme à Montréal. Une femme mentionne:

« When its cold we go in the metro 'cause there is no where else » (Frédérique).

L'utilisation du métro se fait ainsi à d'autres fins que celui de se déplacer. Faute d'autres options, les femmes doivent se placer à risque de recevoir une contravention si elles ne respectent pas le règlement de la STM. Pour rester au chaud en hiver, nous avons aussi vu plus haut que le partage des savoirs est de mise. Lorsqu'il fait froid, c'est tout le monde qui est à la rue qui le ressent.

L'entraide et la solidarité décrit plus haut fait en sorte que lorsqu'on connaît un endroit chaud, on partage sa localisation aux autres :

« I have friends who told me this way, it's warm under here, etc. » (Frédérique).

Une seconde stratégie utilisée par certaines femmes et abordée succinctement plus haut dans la section : revenu, est l'application à la PCU. Cependant, les femmes en situation n'y ont pas droit, cette aide étant seulement offerte aux travailleurs et travailleuses ayant gagné un revenu d'au moins 5000\$ dans les 12 derniers mois. En revanche, même sans être éligible, il est possible pour elles d'en faire la demande et de la recevoir. Cette prestation s'élève à 2000\$ par mois, un montant bien au-dessus de celui de l'aide sociale. Ces chèques sont un moyen pour certaines d'arriver à répondre adéquatement à leurs besoins de base ainsi que de faire face à l'impact que la COVID-19 a eu sur leurs revenus autres tel que vu précédemment.

D'autres femmes ont mentionné faire des petites jobines en dessous de la table afin d'avoir plus d'argent. Une femme qui effectuait le travail du sexe a d'ailleurs mentionné avoir vu plus de clients lors de la pandémie, car tout le monde restait chez soi et n'avait rien à faire d'autre.

Cette même femme a même mentionné qu'elle faisait alors assez d'argent pour pouvoir se louer une chambre d'hôtel ou encore un AIR BNB et éviter d'utiliser les refuges qui l'insécurisaient. L'argent gagné est donc investi de manière à être tranquille, se reposer et en sécurité.

La dernière stratégie, mais non la moindre est la façon de percevoir les événements de la vie qu'elles traversent. Les femmes rencontrées lors des entrevues réussissent à prendre une distance émotionnelle vis-à-vis de ce qu'elles vivent :

« Gotta think of it in a positive way somehow, otherwise it's going to get to you » (Justine).

Cette manière de penser est présente chez plusieurs des femmes rencontrées qui mènent un combat perpétuel pour survivre à la rue. De surcroît, ce combat s'est intensifié avec la COVID-19. Elles

ont donc développé une force et une résilience aux intempéries de la vie qui débute avec leurs schèmes de pensée.

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ET PISTES DE RÉFLEXION

S'inscrivant dans la recherche de Céline Bellot : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*, le projet d'étude est une analyse secondaire portant sur les impacts de la COVID-19 sur le quotidien des femmes en situation d'itinérance à travers leur point de vue.

La prémisse de ce mémoire était de donner une voix aux femmes en situation d'itinérance afin de connaître comment celles-ci avaient vécu la pandémie. En poussant l'exercice plus loin, cette recherche espère qu'au-delà de leur avoir donné une voix, elles seront surtout entendues des instances décisionnelles. Ces femmes sont des citoyennes à part entière et le gouvernement se doit de les prendre en considération lors de la mise en place de mesures. Ces dernières ont très peu de pouvoir sur leur vie, ce mémoire souhaitait leur en redonner.

Il nous apparaît important de tenir compte d'une ADS + lors de la mise en place de mesures gouvernementales afin d'éviter de créer de nouvelles inégalités ou encore d'augmenter celles déjà existantes. La population des femmes en situation d'itinérance est rarement prise en compte et les résultats de ce mémoire démontrent les répercussions désastreuses sur celles-ci lorsqu'elles sont omises de l'équation.

Le premier chapitre a présenté une recension des écrits au sujet de l'itinérance en général puis plus spécifiquement sur l'itinérance au féminin en abordant les causes structurelles et individuelles de celle-ci. Avec l'arrivée du virus de la COVID-19, le quotidien de tout un chacun a été chamboulé. Cherchant à identifier spécifiquement les impacts de la pandémie chez les femmes en situation

d'itinérance, ce mémoire s'est concentré sur les répercussions de l'imposition des mesures sanitaires. La pertinence d'une telle démarche a aussi été abordée.

Le deuxième chapitre a porté sur le cadre théorique et d'analyse retenus pour la présente démarche. Un portrait de l'ADS+ a été développé. Pour ce cadre, son histoire, ses fondements et sa pertinence a été étayé. C'est donc dans une perspective féministe que ce mémoire a été construit.

Le troisième chapitre a fait état de la méthodologie utilisée lors de cette recherche. Situait ce mémoire dans : *La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19*, les choix méthodologiques sont en concordance avec celle-ci. Une présentation de l'approche retenue, de la méthode de recrutement, de la population choisie, des modalités de la cueillette des données ainsi que de la méthodologie d'une analyse secondaire des données retenues ont été faites. Les enjeux éthiques et les limites de la recherche ont aussi été adressés.

Le quatrième chapitre a présenté l'analyse des données recueillies. À travers le discours des femmes, plusieurs points communs ont fait état des conséquences de l'imposition des mesures sanitaires sur leur quotidien. La première conséquence est celle sur les besoins primaires de ces femmes. Si être à la rue complexifie la capacité à répondre à ses besoins de base de façon adéquate en général, en temps de pandémie, cette réponse est quasi-inexistante. Il devient donc impossible de se loger, se nourrir, aller aux toilettes, prendre une douche ou encore se laver. La deuxième conséquence réside dans l'imposition d'une visibilité du statut de femme en situation d'itinérance. Avec l'imposition des mesures sanitaires, les femmes qui sont dans l'espace public, sont automatiquement associées comme étant en situation d'itinérance. Alors que passer inaperçue est souvent un mécanisme de survie qui augmente leur sécurité, celui-ci n'est plus possible. À cela, s'ajoute une charge émotive avec laquelle il est difficile de composer. Malgré cela, les femmes rencontrées présentent des mécanismes de résilience incroyables afin de faire face aux conséquences de la pandémie sur leur vie.

Ce dernier chapitre se veut une réflexion en lien avec les données recueillies lors des 15 entrevues. Cherchant à confronter les résultats obtenus à la recension des écrits présentée au chapitre 1, les points incontournables de la recherche sont étayés. De ceux-ci, plusieurs recommandations émergent afin de mettre en place des mécanismes de prévention adaptés aux femmes en situation d'itinérance lors d'une prochaine pandémie. L'expérience a démontré que ce n'est pas une question de si mais de quand il y aura une prochaine pandémie. Il convient donc de travailler en amont afin d'éviter de précariser des groupes de population déjà vulnérables, lors d'une prochaine crise de santé publique.

Ce dernier chapitre comprend aussi une part de mon analyse en tant que professionnelle œuvrant dans le milieu de l'itinérance depuis plus de 10 ans. Dès le début de la pandémie, j'ai été sur le terrain et je ne peux faire abstraction de mon vécu en tant que gestionnaire d'un organisme communautaire qui a dû composer avec les consignes émises du gouvernement entraînant des répercussions directes sur les femmes en situation d'itinérance. Les réflexions qui suivent sont appuyées d'études qui remettent en question les choix du gouvernement durant la pandémie ainsi que sa gestion de l'itinérance à Montréal.

5.1. Repenser la gestion de l'itinérance à Montréal

Les données recueillies lors des témoignages abondent dans le même sens que la recension des écrits. L'Observatoire Canadienne sur l'Itinérance avait déjà émis des réserves en 2016 sur la gestion de l'itinérance au Québec à la suite des épidémies du SRAS et du H1N1. La recherche démontrait à l'époque que notre gestion de l'itinérance positionnait cette population plus à risque lors d'une pandémie. De surcroît, une des recommandations engageait le gouvernement à repenser ses actions déployées en itinérance afin de mieux protéger ce groupe.

Toutefois, rien n'a été fait de différent en matière d'itinérance de 2016 à 2019. Alors que l'Observatoire Canadien sur l'Itinérance avait démontré que le rassemblement de plusieurs PSI sous le même toit pouvait augmenter la transmission des virus, le gouvernement a privilégié

l'ouverture de mégacentre d'hébergement pouvant accueillir plus d'une centaine de personnes dans une grande proximité. Ces endroits ont même été privilégiés en temps de pandémie alors que l'Observatoire Canadien sur l'Itinérance les contre-indiquait, et ce, avec raison.

La proximité d'un aussi grand nombre de PSI dans un même lieu, sans endroit pour pouvoir s'isoler seul, avec des toilettes et des salles de bain partagées, sont les éléments parfaits à la propagation de la COVID-19. Dès lors, il est questionnement de savoir que le gouvernement a priorisé la mise en place de ces hébergements, sachant qu'il mettait à risque un groupe de personnes déjà vulnérable. Ayant été sur le terrain à l'époque, presque tous les hébergements d'urgence ont fermé à un moment ou un autre pour cause d'éclosion. Par ailleurs, il serait intéressant de connaître à combien de reprises ces ressources ont fait l'objet d'éclosion. Pourtant, L'Auberge Madeleine, un hébergement à court terme pour femmes en situation d'itinérance accueillant 26 femmes n'a jamais été en éclosion. Cet hébergement sur quatre étages offre, contrairement à plusieurs mégacentres, des chambres individuelles et est ouvert 24/7. Deux variables gagnantes dans la gestion de la propagation de la COVID-19.

Lorsqu'on parle aussi de la formule du 24/7 en hébergement. L'Observatoire Canadien sur l'Itinérance mentionnait que c'était l'option à privilégier au refuge d'urgence simplement ouvert de nuit. L'observatoire expliquait qu'en maintenant des lieux ouverts en tout temps, cela permettait de diminuer les déplacements des PSI et ainsi de diminuer le risque de propagation des virus. Or, l'Hôtel du Gouverneur de la Place Dupuis était ouvert seulement de 20h à 7h. Encore une fois, le gouvernement n'a pas priorisé des actions dans une optique d'amener les PSI à être en sécurité. D'ailleurs, dans le discours des femmes qui ont en outre utilisé les services de cet endroit, un des enjeux vus plus haut est l'absence du sentiment de sécurité. En sus, les femmes rencontrées ont rarement fait l'expérience des nouvelles ressources ouvertes durant la pandémie, ne s'y retrouvant pas.

Pourtant, lorsque l'on s'attarde à la littérature existante pour l'hébergement d'urgence à Montréal, on peut voir qu'en septembre 2019, un état de la situation des services d'hébergement d'urgence de Montréal-centre a été publié. Cette recherche commandée par la ville de Montréal recommandait la création d'hébergement « plus petit, plus accueillant ». Pour ce qui est des

femmes en situation d'itinérance spécifiquement, celles-ci nommaient vouloir des ressources non-mixtes, « de l'hébergement pour dormir le jour, des services à la sortie des hôpitaux, une navette de transport non mixte, plus de ressources pour les mères avec enfants et pour les travailleuses du sexe et réclament des services d'intervention en sexualité, notamment pour des questions d'avortement et de ménopause » (Rivard, 2019, p.9).

Dès lors, en plus de la recherche de l'Observatoire Canadien sur l'Itinérance qui démontre ce qui doit être changé pour protéger les PSI en temps de pandémie, il y a une recherche faisant état de la situation des hébergements d'urgence à Montréal qui indiquent ce dont les PSI ont besoin. Jumelant ces deux études, des pistes d'actions très claires et précises sont identifiables. En revanche, en temps de pandémie, il n'y a eu que la création de mégacentres mixte tandis qu'il est démontré que « certaines femmes vont préférer supporter leur situation d'itinérance plutôt que de partager un milieu de vie avec des hommes » (Rivard, 2019, p.21). Comment cela se fait-il ?

En sus, être en situation d'itinérance est plus qu'invivable en temps de pandémie. L'imposition des mesures sanitaires est en grande partie responsable de cette « invivabilité ». Dans le discours des femmes rencontrées, le couvre-feu est la mesure qui a suscité le plus de répercussions, comme illustré dans les sections plus hautes.

Plusieurs groupes ont même dû faire des pressions afin que le gouvernement reconnaisse l'exemption du couvre-feu pour les PSI. On se rappellera que l'une des recommandations de l'Observatoire Canadienne sur l'Itinérance prescrivait en outre que des mesures différentes de celles de la population générale soient mises en place pour les PSI, comprenant que celles-ci avaient des besoins spécifiques.

Il est donc difficile de comprendre pourquoi rien n'a été fait en amont alors que les résultats de deux recherches démontraient les besoins spécifiques des femmes et de ceux des PSI en temps de pandémie. Pire encore, les décisions prises en temps de pandémie par les différents gouvernements sont à l'opposé des recommandations des précédentes recherches. Ces décisions sont par ailleurs venues brimer plusieurs droits fondamentaux.

5.2. Un recul en arrière pour le droit des femmes

La recension des écrits a démontré que l'égalité entre les hommes et les femmes était loin d'être atteinte. Par ailleurs, ce débalancement dû au genre et qui positionne les femmes en situation de précarité et à risque d'itinérance s'est accentué avec la pandémie.

Afin de contrer ce fossé creusé par la pandémie, le gouvernement Legault adopte une stratégie gouvernementale pour *L'égalité entre les femmes et les hommes, 2022-2027*. Cette stratégie annonce entre autres qu'il faut « préserver et maintenir les acquis en matière d'égalité en agissant notamment pour contrer les reculs constatés pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes » (Gouvernement du Québec, 2022, p.11). Si cette visée est louable, force est de constater que les reculs vécus lors de la pandémie sont en partie la faute de ce même gouvernement implantant des mesures sanitaires brimant les droits fondamentaux des femmes.

Le meilleur exemple pouvant illustrer ce fait résulte des actions qui ont dû être entreprises pour que les femmes en situation d'itinérance bénéficient d'une exemption du couvre-feu : la mesure sanitaire qui est ressortait plus haut que celle les ayant le plus affectées.

Le 22 janvier 2021, La Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse du Québec (CDPDJQ) publie une lettre ouverte recommandant au gouvernement du Québec d'exempter les personnes en situation d'itinérance de l'imposition du couvre-feu. On peut y lire « la Commission a déjà exprimé ses inquiétudes concernant des contraventions qui leur [les personnes en situation d'itinérance] ont été données et l'impact discriminatoire que l'interdiction de rassemblement pouvait avoir sur celles-ci. [...] elle demandait que l'on considère l'impact disproportionné de l'application de ces mesures sur des personnes déjà vulnérables » (CDPDJQ, 2022).

La CDPDJQ ajoute que « le décret relatif au couvre-feu ne prévoit toutefois aucune exception spécifique pour tenir compte de leurs réalités complexes et multiples et des défis auxquels elles font face » et que d'« exiger des personnes en situation d'itinérance de ne pas se trouver dans l'espace public entre 20 heures et 5 heures [...] n'est pas adapté à leurs réalités et risque ainsi

d'avoir un impact discriminatoire sur plusieurs de leurs droits et libertés, notamment leur droit à la sûreté et à l'intégrité de sa personne » (CDPDJQ, 2022).

Le gouvernement n'émet aucun commentaire à la suite de cette lettre ouverte et aucun changement n'est apporté à la mesure du couvre-feu. C'est la Cour supérieure du Québec qui suspendra l'imposition du couvre-feu envers la population en situation d'itinérance dans un jugement rendu le 26 janvier 2021, une demande portée par l'organisme communautaire : la Clinique Juridique Itinérante. Dès lors, ce n'est pas le gouvernement du Québec qui fait marche arrière et adapte ses pratiques aux populations vulnérables, mais plutôt le système de justice qui lui impose un changement dans ses pratiques. Il est questionnant qu'un gouvernement campe sur ses positions aussi fermement alors que les données démontrent les impacts négatifs sur les populations vulnérables qu'il est censé desservir.

Un second exemple sur lequel on peut s'attarder est celui de la PCU. L'article 45 de la Charte Québécoise des Droits et Libertés de la Personne stipule que « toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent » (Gouvernement du Québec, 1975). Dès lors, s'il existe une population dans le besoin et ne vivant pas avec un niveau de vie décent s'est bien celle les femmes en situation d'itinérance. Les données étayées dans la section : des femmes, mais des êtres humains avant tout exposent un portrait assez cynique de la réalité quotidienne de ces femmes durant la pandémie.

Conséquemment, selon l'article 45, celles-ci devraient avoir droit à des mesures d'assistance financière afin de leur venir en aide en temps de pandémie. La PCU a d'ailleurs été déployée dans l'optique de soutenir les personnes dont la situation financière avait été précarisée par la pandémie. Comment se fait-il que les femmes en situation d'itinérance aient été exclues de cette aide ? Par ailleurs, dans les témoignages recueillis, certaines femmes ont mentionné s'être prévaluées de la PCU sachant très bien qu'elles n'y avaient pas droit et qu'elles devraient la rembourser. Ces dernières mentionnent que l'instinct de survie à primer sur le reste et qu'elles en subiront les conséquences le temps venu.

Devant l'issue de ces deux exemples, on peut se demander quel réel changement la stratégie pour *L'égalité entre les femmes et les hommes* aura sérieusement alors que nous évoluons dans une société menée par des gouvernements qui n'ont fait qu'entretenir les inégalités. Est-ce que des actions concrètes seront entreprises pour venir en aide aux femmes en situation d'itinérance ?

De surcroît, alors que l'ADS + est censé être une approche implantée au sein de notre gouvernement depuis 1997, la stratégie mentionne l'implantation de projet pilote intégrant cette approche. Les projets pilotes sont habituellement utilisés lorsque le gouvernement met en place de nouveaux projets et servent donc de test préparatoire. En implantant des projets pilotes prônant l'ADS +, le message que le gouvernement envoie c'est que depuis 1997 très peu a été fait (!).

Ce n'est pourtant pas étonnant puisque lorsqu'on s'attarde à l'instauration des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, aucune ADS+ n'a été réalisée. Les données recueillies démontrent plutôt que les femmes en situation d'itinérance ont subi les contrecoups de décisions prises par un gouvernement qui n'a pas tenu compte de leurs situations spécifiques.

En sus, dans sa stratégie, le gouvernement Legault décide d'abandonner le symbole du + et de seulement s'attarder à l'ADS. Comme vu au chapitre 2, le + assure une lecture intersectionnelle de l'analyse effectuée. Sans celui-ci, on perd de vue les spécificités des différents vécus, entre autres celui des femmes en situation d'itinérance. Être une femme n'est pas la même expérience en fonction de la classe sociale dans laquelle celle-ci évolue. Ainsi, c'est l'intersection de deux réalités, celui d'être femme et celui d'être pauvre, qui mises en commun précipitent l'individu dans une grande précarité. Occulter l'un de ces aspects : le genre ou la classe sociale, s'est faire fit d'une partie de la population qui est la plus vulnérable. Il existe pourtant plusieurs actions qui peuvent être entreprises afin d'éviter l'exclusion de ces personnes. Ces actions seront abordées dans la prochaine section.

5.3. Recommandations

Les femmes en situation d'itinérance ont durement été touchées lors de la pandémie. En sus de naviguer dans un système inadéquat pour elle, les mesures sanitaires ont brimé plusieurs de leurs

droits fondamentaux, notamment celui de la sécurité, du logement, de la dignité, etc. Il importe de repenser les façons de faire auprès de celles-ci.

Au regard des réflexions émises plus haut, trois recommandations ressortent :

- Créer de petits centres d'hébergement non-mixte et 24/7
- Inclure les femmes en situation d'itinérance dans la prise des décisions gouvernementales
- Exempter les femmes en situation d'itinérance du remboursement de la PCU

Inévitablement, il faut aussi prendre en considération les causes structurelles qui maintiennent les mêmes groupes dans la pauvreté. Lorsqu'on sort d'une logique pandémique et qu'on s'attarde aux causes des inégalités sociales, les recommandations sont plus complexes et sans une véritable volonté des pouvoirs politiques, inatteignables. En revanche, plusieurs recherches font la démonstration que cela est possible. Ce mémoire se veut un pas dans cette direction.

En sus, bien que la recherche porte sur les impacts des mesures sanitaires chez les femmes en situation d'itinérance, il importe de penser comment dans un futur nous pourrions diminuer ces répercussions. Il serait intéressant d'ouvrir la porte à une étude sur les attentes de ces femmes en temps de pandémie. Elles seules finalement savent ce qui est le mieux pour elles. La prémisse de ce mémoire souhaitait donner la voix aux femmes afin que leur vécu soit entendu, il devrait en être de même pour ce qu'elles souhaitent dans l'avenir. Les recommandations ci-haut sont l'aboutissement des réflexions de la somme de mon opinion professionnel, celui du milieu communautaire ainsi que celui de la recherche. Il manque indéniablement celui des personnes qu'il concerne : les femmes en situation d'itinérance.

RÉFÉRENCES

Accès-Pharma. (2022). Qu'est-ce que la COVID-19. <https://www.accespharma.ca/fr/conseils-sante/coronavirus-COVID-19/origine-et-explications-de-la-covid-19>

Aubin-Auger, I. et Al. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Revue française de médecine*, 19(84), 142-145.

http://www.bichatlarib.com/publications.documents/3446_2008_introduction_RQ_Exercer.pdf

Bachand, R. (2014). L'intersectionnalité : dominations, exploitations, résistances et émancipation. *Politique et Sociétés*, 33(1), 3-14. <https://doi.org/10.7202/1025584ar>

Belhout, D. (2017). Impact de la discrimination positive sur le recrutement. *Digital Recruiters*. <https://www.digitalrecruiters.com/blog/impact-de-discrimination-positive-recrutement#:~:text=La%20discrimination%20positive%20%3A%20volont%C3%A9%20de,feu%20%C2%BB%20pour%20parer%20la%20discrimination.>

Bellot, C et al. (2016). *Rendre visible l'itinérance au féminin* (publication no 2016-FI-196118). Fonds de recherche société et culture. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/rapport_rendre_visible_litinerance_au_feminin.pdf

Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. doi : 10.7202/1041700ar

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 1(225), 70- 88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>

Borghino, B. (février 2012). Le féminisme « noir » des États-Unis ou « Black feminism ». *Ancrages*. <https://ancrages.org/wp-content/uploads/2012/02/feminisme-noirleger.pdf>

Breton, M., Hudson, C. (2020). La première vague de Covid-19 au Québec et les soins primaires. *Revue médicale Suisse*, 16, 2131-2134. https://www.researchgate.net/profile/Mylaine-Breton/publication/346323801_La_premiere_vague_de_Covid-19_au_Quebec_et_les_soins_primaires/links/5fbc6339299bf104cf75d290/La-premiere-vague-de-Covid-19-au-Quebec-et-les-soins-primaires.pdf

Carrier, F. (2016). *L'itinérance et la loi - Rapport de recherche sur l'itinérance à Québec de la Nouvelle-France à aujourd'hui*. Ligue des droits et libertés, section de Québec. <http://liguedesdroitsqc.org/wp-content/uploads/2016/09/Litin%C3%A9rance-et-la-loi.pdf>

Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Côte-Nord. (2022). *Aide-mémoire pour sac à dos et matériel d'urgence en itinérance*. https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss-cotenord/Soins_services/Itinerance/AIDE-MEMOIRE_POUR_SAC_A_DOS_ET_MATERIEL_DURGENCE_EN_ITINERANCE_25_mai.pdf

Chapman, AL., Hadfield, M. et Chapman, CJ. (2015). Qualitative research in healthcare: an introduction to grounded theory using thematic analysis. *Royal College of Physicians of Edinburgh*, 45(3), 201-205. <https://journals.sagepub.com/doi/epdf/10.4997/jrcpe.2015.305>

Collins, P. (2016). *La pensée féministe noire* (traduit par D. Lamoureux; 1^{er} éd.). Édition Remue-Ménage

Comeau, Y. (1994). *L'analyse des données qualitatives* [document inédit]. Université de Laval. <https://depot.erudit.org/dspace/bitstream/001759dd/1/ET9402.pdf>

Conseil des Montréalaises. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal : Voir l'invisible*. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2772451?docref=Y_gPgYubeGpMTfBBau810g

Conseil du statut de la femme. (2012). *Réflexions sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*. Québec, Québec : Conseil du statut de la femme. Repéré à <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/reflexion-sur-litinerance-des-femmes-en-difficulte-un-apercu-de-la-situation.pdf>

Conseil du statut de la femme. (2016). Portrait statistique Égalité Femmes-Hommes. Québec, Québec : Conseil du statut de la femme. Repéré à https://www.csf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/portrait_national_egalite_2016.pdf

Conseil du Statut de la Femme. (2018). Portrait des Québécoises : Édition 2018. Québec, Québec : Conseil du statut de la femme. Repéré à https://www.csf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/Portrait_quebecoises.pdf

Côté, P.-B. (2012). Besoins et droits : deux modèles de politiques sociales en itinérance au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 151–167. <https://doi.org/10.7202/1016353ar>

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), p.139-167.

Dorlin, E. (2008). *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*. L'Harmattam. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.812>

Dorlin, E. (2012). L'Atlantique féministe. L'intersectionnalité en débat. *Papeles del CEIC*, 2(83), 1-16. Repéré à <https://identidadcolectiva.es/pdf/83.pdf>

Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? *Le Libellio d'AEGIS*, 7(4), 47-58. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657925/document>

Duros, M. (2014). La variable du sexe suffit-elle pour comprendre les inégalités de genre ? : L'apport de l'intersectionnalité. *La Découverte*, 2(15), p.80-84. DOI : 10.391/rce.015.0080

Echenberg, H. et Munn-Rivard, L. (2020). *L'itinérance au Canada : Définition et recensements* (publication no 2020-41-F). Parlement du Canada. <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2020-41-f.pdf>

Françoise, C. (31 décembre 2020). L'épidémie de Covid a eu un impact majeur sur les femmes au Québec. *Terriennes*. <https://information.tv5monde.com/terriennes/l-epidemie-de-covid-eu-un-impact-majeur-sur-les-femmes-au-quebec-388016>

Front D'Action Populaire en Réaménagement Urbain. (2019). *Dossier noir : Femmes, logement et pauvreté*. FRAPRU. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>

Front D'Action Populaire en Réaménagement Urbain. (2022). *Les crises du logement au Québec*. <https://www.frapru.qc.ca/les-crisis-du-logement-au-quebec/>

Gaetz, S. et Buccieri, K. (2016). The worst of times: The challenges of pandemic planning in the context of homelessness. Dans Buccieri, K. et Schiff, R. (dir), *Pandemic preparedness et homelessness: Lessons from H1N1 in Canada* (13-32). Canadian Observatory on Homelessness.

Gouvernement du Canada. (2022, novembre). *Politique de champ d'action : L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles*. Gouvernement du Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_gender_equality-paif_egalite_genres.aspx?lang=fra

Gouvernement du Québec. Coronavirus (COVID-19). (2020) Conseils et mesures préventives destinés aux personnes utilisatrices de drogues et aux PSI In: Sociaux MdSedS, editor.

Groleau, L. (1999). L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention. *Les nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 27-44. <https://doi.org/10.7202/000052ar>

Guillemette, F. et Lapointe, J. R. (2012). Illustration d'un effort pour demeure fidèle à la spécificité de la méthodologie de la théorisation enracinée (Grounded theory). Dans J. Luckerhoff, et F.

Guillemette (dir.), *Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages* (p. 11-35). Québec : Presses de l'Université du Québec

Hirtzlin, I. (2019). Évaluation des nouvelles configurations organisationnelles dans le secteur de la santé : proposition d'un cadre d'analyse à partir de la théorie ancrée et de monographies de sites. *HAL open science*, 1-7.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02400330/document>

Institut de la Statistique du Québec. (2020). *Itinérance cachée : définitions et mesures*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinérance-cachee-definitions-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.pdf>

Institut National d'Excellence en Santé et en Services Sociaux. (2020). *COVID-19 et la phase de rétablissement à la pandémie pour les personnes avec des problèmes de dépendance ou en situation d'itinérance*. https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_INESSS_Retablissement_Dependance-Itinerance.pdf

Institut National de Santé Publique du Québec. (2022, octobre). *La ligne du temps COVID-19 au Québec*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>

Jaunait, A. et Chauvin, S. (2012). Représenter l'intersection : Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. *Revue française de science politique*, 1(62), p.5-20.

Kane, D. (2018). Pertinence de la méthodologie de la théorisation enracinée (Grounded Theory) dans la compréhension des logiques managériales du secteur informel en Afrique : une approche théorique. *Approches inductives*, 5(2), 160–189. <https://doi.org/10.7202/1054338ar>
<https://www.erudit.org/en/journals/approchesind/1900-v1-n1-approchesind04155/1054338ar.pdf>

Karabanow et Al. (2022). Lesson Learned: COVID 19 and Individuals Experiencing Homelessness in the Global Context. *International Journal on Homelessness*, 2(1), 160-174. <http://doi.org/10.5206/ijoh.2022.1.13798>

Krief, N. et Zardet V. (2013). Analyse de données qualitatives et recherche-intervention. *Recherche en sciences de gestion*, 2(49). 211-237. <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2013-2-page-211.htm>

Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge (dir.), *L'Errance Urbaine* (1^{ière} éd., p.83-100). MultiMondes Inc.

Laberge, D. & Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115–131. <https://doi.org/10.7202/008314ar>

Lacelle, N. (2007, juillet). *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) où en sommes-nous dix ans après ?* IREF et Relais-Femmes. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/60841>

Lamoureux, J. (2001). Marges et citoyenneté. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 29-47. <https://doi.org/10.7202/008310ar>

Lieber, M. (2002). Femmes, violences et espace public : une réflexion sur les politiques de sécurité. *Lien social et Politiques*, (47), 29–42. <https://doi.org/10.7202/000340ar>

Massé, H. (27 et 28 octobre 1997). *L'Analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec* [communication orale]. L'Analyse différenciée par les sexes : Levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?, Université du Québec à Montréal. http://bv.cdeacf.ca/CF_HTML/OLD/1999_05_0019.htm#a13

Massé, H., Laberge, M., Massé, G. (2002). L'analyse différencier selon les sexes au gouvernement du Québec : vers une mobilisation interne et des alliances stratégiques pour l'égalité. *Lien social et Politique*, 47, 43-54. <https://doi.org/10.7202/000341ar>

Margier, A. (2014). L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation. *Cahier de géographie du Québec*, 57(161), 175-192. <https://doi.org/10.7202/1024899ar>

Margier, A., Bellot, C. et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain: Deux voies de normalisation. *Le Sociographe*, 48, 21-32. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0021>

Margier, A., Morin, R. et Bellot, C. (2021). Politique de régulation de l'itinérance dans les espaces publics. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (87-116). Presses de l'Université du Québec.

Maurin, M. (2015). Prendre place : Les femmes sans abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec. *Normativités, marginalités sociales et intervention*, 27(2), 253-269. <https://doi.org/10.7202/1037691ar>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (1997). *Plan d'action 1997-2000 : santé, bien-être et conditions de vie des femmes*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1998/98-105.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (1998). *La politique de la santé et du bien-être*. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1992/92_713.pdf

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2004, août). *La politique de la santé et du bien-être : une évaluation de sa mise en œuvre et de ses retombées sur l'action sociosanitaire québécois de 1992 à 2002* (publication no 04-707-02). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2004/04-707-02a.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2005, janvier). *Guide-mémoire de l'analyse différenciée selon les sexes*. (publication n°10-835-01F). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-835-01F.pdf>

Ministère de la Santé et des Service Sociaux. (2014, février). *La politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* (no publication 13-846-03F). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2014, décembre). *Plan d'action interministériel en itinérance de 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (no publication 14-846-02W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2021, novembre). *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance* (publication no 21-846-01W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2022, septembre). *L'itinérance au Québec : Deuxième portrait*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>

Maynard, R. (2018). *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression, violence d'État au Canada* (1^{er} éd.). Mémoire d'encrier.

Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147–181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>
<https://www.erudit.org/en/journals/crs/1994-n23-crs1517109/1002253ar.pdf>

Parazelli, M. (2021). Introduction. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (1-12). Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, M. et Desmeules K. (2021). Stratégies de gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (209-252). Presses de l'Université du Québec.

Raffestin, I. (2009). *Une injustice programmée ? Le point de vue des personnes itinérantes sur leur judiciarisation et leur incarcération* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus.https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3274/Raffestin_Isabelle_2009_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y

Rech, N. (2019). L'itinérance au Canada. *L'Encyclopédie Canadienne*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/l-itinerance-au-canada>

Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec. (2013). *Une ligne de temps qui relate l'histoire de l'itinérance au Québec*. Repéré à :
<http://www.raiiq.org/index.php/documentation/histoire-de-l-itinerance-a-quebec>

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (2003). *Comprendre l'itinérance*. RAPSIM. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2492553>

Roy, S. et Hurtubise, R. (2007). Introduction. Dans Roy, S. et Hurtubise, R. (dir.) *L'itinérance en question* (1-27). Presses de l'Université du Québec.

Schiff, J.W., Pauly, B. et Schiff, P. (2016). Pandemic preparedness in the context of homelessness: health needs and analysis of pandemic planning in four Canadian cities. Dans Buccieri, K. et Schiff, R. (dir), *Pandemic preparedness et homelessness: Lessons from H1N1 in Canada* (163-184). Canadian Observatory on Homelessness.

Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F. et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). The state of women's housing need & homelessness in Canada: A literature review. Toronto, Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

Repéré à : <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/State-of-WomensHomelessness-Literature-Review.pdf>

Service de la Diversité Sociale et des Sports de la Ville de Montréal. (2018, mars). *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 – Parce que la rue a différents visages*. Ville de Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3377619>

Smith, J., al. (2022). Reconceptualizing successful pandemic preparedness and response: A feminist perspective. *Social science et medicine*, 315. 1-7. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953622008176>

St-Hilaire, C. (27 et 28 octobre 1997). *Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes ?* [communication orale]. L'Analyse différenciée par les sexes : Levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?, Université du Québec à Montréal. http://bv.cdeacf.ca/CF_HTML/OLD/1999_05_0019.htm#a13

Tanguy, A., Relais-femmes. (2018). *ADS + : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle*. Trajetvi. <https://www.trajetvi.ca/files/publications/fiche-synthe-se-ads-finale.pdf>

Torres, S., Michaud, H. (2022). *Les femmes moins nanties pendant la pandémie : répercussions, besoins et perspective*. Observatoire québécois des inégalités. [https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/Projet-rEsilience_Rapport3_final%20\(2\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/Projet-rEsilience_Rapport3_final%20(2).pdf)

Vinet-Saint-Pierre, M. (2018). *Les femmes âgées en situation d'itinérance et les trajectoires de désinsertion : y a-t-il des marges de manœuvre ?* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/22764/Vinet_St_Pierre_Marilou_2018_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Wikipédia. (22 juin 2021). Paliers d'alerte de la COVID-19 au Québec. *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Paliers_d%27alerte_de_la_Covid-19_au_Qu%C3%A9bec

Wikipédia. (26 août 2022). Chronologie de la pandémie de COVID-19 au Québec. *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_pand%C3%A9mie_de_Covid-19_au_Qu%C3%A9bec#Fermeture_et_de_r%C3%A9ouverture_d%27%C3%A9tablissements

Wikipédia. (23 septembre 2022). Confinements liés à la pandémie de COVID-19 au Québec. *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Confinements_li%C3%A9s_%C3%A0_la_pand%C3%A9mie_de_Covid-19_au_Qu%C3%A9bec

Women's National Housing & Homelessness Network. (2020). *WNHHN Call to action: The gendered crisis of COVID-19 for women and gender diverse people experiencing house need and homelessness*. Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/resource/wnhhn-call-action-gendered-crisis-covid-19-women-and-gender-diverse-people-experiencing>

Yakubovich, A. et Maki, K. (2022). Preventing Gender-Based Homelessness in Canada During the COVID-19 Pandemic and Beyond: The Need to Account for Violence Against Women. *Sage Journals*, 28(10), 2587-2599. <https://doi.org/10.1177/10778012211034202>

ANNEXE 1 – FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

« La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d’itinérance et les besoins des personnes en situation d’itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19 »

Qui dirige ce projet?

Céline Bellot, professeure à l’École de travail social de l’Université de Montréal, a obtenu une subvention de recherche des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). La personne qui réalise l’entrevue avec vous est une personne embauchée dans le cadre du projet. Elle a reçu une formation pour réaliser ces entrevues.

Décrivez-moi ce projet

Ce projet a pour but de mieux comprendre les changements dans les services et dans la réalité quotidienne des personnes en situation d’itinérance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Pour ce faire, nous rencontrons ou interrogeons des personnes en situation d’itinérance et des intervenants ou professionnels qui travaillent dans le domaine de l’itinérance (organismes communautaires, CISSS/CIUSSS, santé, etc.).

Si je participe, qu’est-ce que j’aurai à faire?

Vous aurez à participer à une entrevue d’environ une heure (1h) qui visera à comprendre vos stratégies, vos besoins, votre utilisation ou non des services habituels et des nouveaux services mis en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et, le cas échéance, vos expériences avec la justice dans ce contexte. Avec votre permission, l’entrevue sera enregistrée sur magnétophone afin de pouvoir ensuite transcrire ce que vous m’aurez dit sans rien oublier. Si vous préférez que nous n’enregistrons pas l’entrevue, des notes seront prises.

Y a-t-il des risques ou des avantages à participer à cette recherche?

Les inconvénients à votre participation concernent le temps nécessaire pour l’entretien et le déplacement (si nécessaire) que cela implique. Toutefois, il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certaines difficultés que vous avez éprouvées. Si vous ressentez un malaise suite à l’entretien ou encore un inconfort à discuter de ces questions, n’hésitez pas à en parler avec la personne qui vous

interviewe. Elle pourra vous diriger et vous accompagner vers des ressources appropriées.

Aussi, si vous évoquez une situation dans laquelle la sécurité ou le développement d'enfant pourrait être compromis, ou si vous évoquez une situation qui pourrait vous mettre en danger ou mettre quelqu'un en danger de manière imminente, nous devons signaler cette situation aux autorités compétentes en raison de nos obligations professionnelles.

Vous recevrez 30 dollars pour vous dédommager de votre participation. En outre, votre participation permettra aussi de mieux comprendre la réalité des personnes en situation d'itinérance dans le contexte de la COVID-19.

Que ferez-vous avec mes réponses?

Votre entrevue sera analysée comme celles des autres personnes rencontrées afin de faire ressortir les éléments importants qui ont marqué les expériences des personnes en situation d'itinérance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Est-ce que mes données personnelles seront protégées?

Oui! Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, les renseignements recueillis seront conservés de manière confidentielle. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés dans un bureau fermé et seule l'équipe de recherche y aura accès. Un prénom fictif sera utilisé pour vous identifier dans la recherche. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits 7 ans après la fin du projet.

Les résultats généraux de la recherche pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, mais toujours de façon anonyme, c'est-à-dire sans jamais nommer ou identifier les participants.

Est-ce que je suis obligé de répondre à toutes les questions et d'aller jusqu'au bout?

Non! Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi, à tout moment, décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue et que vous abandonnez le projet. Dans ce cas, vous pourrez même demander à ce qu'on n'utilise pas vos réponses pour la recherche et à ce qu'on les détruise.

Cependant, une fois que le processus de publication des données sera mis en route, nous ne pourrions détruire les analyses et les résultats portant sur votre entrevue, mais aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

À qui puis-je parler si j'ai des questions durant l'étude?

Pour toute question, vous pouvez contacter la chercheuse principale au numéro suivant 514-343-7223 ou à l'adresse suivante celine.bellot@umontreal.ca. Plusieurs ressources sont à votre disposition.

Ce projet a été approuvé par le *Comité d'éthique de la recherche – Société et culture* de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le comité par téléphone au 514 343-6111 poste 28181 ou par courriel l'adresse ceresc@umontreal.ca ou encore consulter le site Web : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514-343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Comment puis-je donner mon accord pour participer à l'étude ?

En signant ce formulaire de consentement et en nous le remettant. Nous vous laisserons une copie du formulaire que vous pourrez conserver afin de vous y référer au besoin.

CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à ma participation.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué les conditions de participation au projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assuré de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

ANNEXE 2 – GRILLE D’ENTREVUE – AUTOMNE 2020

La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d’itinérance et les besoins des personnes en situation d’itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19

GRILLE D’ENTREVUE INDIVIDUELLE PERSONNES EN SITUATION D’ITINÉRANCE

1. Expérience d’itinérance (10 minutes)

- 1.1. Depuis combien de temps êtes-vous en situation d’itinérance/sans domicile fixe? Depuis combien de temps avez-vous de la difficulté à vous loger adéquatement?
- 1.2. Avez-vous vécu plusieurs expériences d’itinérance au cours de votre vie? Ou avez-vous connu plusieurs périodes où vous avez eu de la difficulté à vous loger adéquatement? Si oui, parlez-moi de ces différentes expériences.

2. Compréhension et accès à l’information sur la COVID-19 (5 min.)

- 2.1. Brièvement (ou en gros), qu’est-ce que vous savez/comprenez de la pandémie de COVID-19 et des règles à suivre?
- 2.2. Dès le départ (en mars 2020), comment avez-vous été informé sur la pandémie de la COVID-19 et sur les règles à suivre dans ce contexte?
- 2.3. Qui vous informe (ou comment vous informez-vous) sur la pandémie et sur l’évolution des règles à suivre?

3. Réalité quotidienne et stratégies de survie depuis la COVID-19 (35 minutes)

- 3.1. Quel a été l’impact de la pandémie de la COVID-19 dans votre réalité quotidienne? Qu’est-ce qui est différent dans votre quotidien ou votre vie de tous les jours depuis la pandémie de la COVID-19 par rapport à (voir à explorer les différentes sphères de vie) :
 - Votre lieu d’habitation (logement, hébergement, abris, etc.)?
 - Votre alimentation (stratégies pour accès à la nourriture)?
 - Vos revenus (sources : PCU, quête, vente de canette, etc.; augmentation; diminution; etc.)?
 - Votre consommation de drogue, d’alcool ou de médicaments (le cas échéant)?
 - Vos habitudes de jeux (si jeu compulsif)?

- Vos occupations ou lieux de fréquentation quotidiens (pour passer le temps, se rafraîchir, se réchauffer, se reposer, etc.)
- 3.2. Par rapport aux services de santé et aux services sociaux (médical, institutionnel, T.S, etc.) :
- À quoi aviez-vous accès avant la pandémie que vous avez perdu?
 - À quoi avez-vous nouvellement accès maintenant?
 - Qu'est-ce que vous voudriez qui se continue dans les services auxquels vous avez maintenant accès?
- 3.3. Par rapport aux services des organismes communautaires (hébergement, aide alimentaire, soutien, aide et accompagnement, travail de rue, etc.) :
- À quoi aviez-vous accès avant la pandémie que vous avez perdu?
 - À quoi avez-vous nouvellement accès maintenant?
 - Qu'est-ce que vous voudriez qui se continue dans les services auxquels vous avez maintenant accès?
- 3.4. Comment se déroulent vos contacts avec les résidents de votre secteur? Est-ce que vos contacts avec les résidents de votre secteur sont différents depuis l'arrivée de la pandémie? Si oui, parlez-moi de ces différences.
- 3.5. Parlez-moi de vos expériences avec les policiers ou la justice depuis l'arrivée de la pandémie de la COVID-19?
- Avez-vous été interpellé par les policiers depuis le mois de mars 2020? Si oui, pour quelle(s) raison(s)? Est-ce à une fréquence plus élevée qu'à l'habitude? Pour des motifs différents d'avant la pandémie?
- 3.6. Sur quoi vous appuyez-vous pour faire face aux changements survenus en raison de la pandémie de la COVID-19? Quelles sont vos ressources (personnelles, sociales, etc.)?
- 3.7. De quoi auriez-vous besoin dans ce contexte de pandémie? Y a-t-il des choses/ressources auxquelles vous aimeriez avoir accès, mais qui ne sont pas disponibles présentement? Qu'est-ce qui améliorerait votre quotidien dans ce contexte?

4. Situation actuelle et informations sociodémographiques (5 minutes)

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant votre situation actuelle.

- Quel est votre âge?
- Quel est votre genre?
- Quelle est votre orientation sexuelle?
- Quel est votre état civil? (Célibataire; en couple; union de fait; marié; divorcé)
- Quel est votre niveau de scolarité (dernier niveau complété)? (Primaire, DES; DEP; DEC; AEC; Universitaire 1^{er} cycle; 2^e cycle; 3^e cycle)

- Quelle est votre occupation et/ou votre formation professionnelle?
- Quelle est votre langue maternelle (la première langue parlée à la maison)?
- De quelle région êtes-vous originaire?
- Quel est votre pays de naissance?
- Quel est votre lieu de résidence actuel?
- Quel est votre état de santé actuel? Avez-vous un(des) problème(s) de santé connu(s)? Si oui, lequel ou lesquels?

5. Conclusion (5 minutes)

- Avez-vous quelque chose à rajouter?

Nous vous remercions sincèrement pour votre implication dans le projet.

TOTAL = 60 minutes

ANNEXE 3 – GRILLE D’ENTREVUE – HIVER 2021

La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d’itinérance et les besoins des personnes en situation d’itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19

GRILLE D’ENTREVUE INDIVIDUELLE PERSONNES EN SITUATION D’ITINÉRANCE

1. Expérience d’itinérance (10 minutes)

- 1.1. Depuis combien de temps êtes-vous en situation d’itinérance/sans domicile fixe? Depuis combien de temps avez-vous de la difficulté à vous loger adéquatement?
- 1.2. Avez-vous vécu plusieurs expériences d’itinérance au cours de votre vie? Où avez-vous connu plusieurs périodes où vous avez eu de la difficulté à vous loger adéquatement? Si oui, parlez-moi de ces différentes expériences.

2. Réalité quotidienne et stratégies de survie en temps de COVID-19/hiver (35 minutes)

- 2.1. Comment avez-vous répondu à vos besoins cet hiver? Est-ce que c’était différent des hivers précédents? (Voir à explorer les différentes sphères de vie)
 - Pour vous loger (logement, hébergement, abris, etc.)?
 - Pour vous nourrir?
 - Pour obtenir ou gagner de l’argent (sources : PCU, quête, vente de canette, etc.; augmentation; diminution; etc.)?
 - Pour consommer de la drogue, de l’alcool ou des médicaments (le cas échéant)?
 - Pour jouer à l’argent (si jeu compulsif)?
 - Pour passer le temps, vous réchauffer, vous reposer, etc.?
 - Pour vous laver, laver vos vêtements, aller aux toilettes?
- 2.2. Comment vous êtes-vous adapté au couvre-feu? Qu’est-ce que le couvre-feu a changé dans vos stratégies pour répondre à vos besoins?
- 2.3. Quels services avez-vous utilisés cet hiver et pour répondre à quels besoins? (Services publics médicaux, institutionnels, T.S., etc. ET organismes communautaires (hébergement, aide alimentaire, soutien, aide et accompagnement, travail de rue, etc.))
 - Est-ce que ces services étaient nouveaux pour vous?

- Quelle a été votre expérience au sein de ses services? Répondaient-ils à vos besoins? Si oui ou si non, pourquoi?
 - Avez-vous été en contact avec des agents de sécurité au sein de ces services? Si oui, comment se passait le contact avec eux?
 - Y a-t-il des choses/ressources auxquelles vous aimeriez avoir accès pour améliorer votre quotidien, mais qui ne sont pas disponibles présentement?
- 2.4. Avez-vous dû vous faire tester pour la COVID-19? Si oui, comment ça s'est passé? Quel a été le processus?
- 2.5. Avez-vous été dans l'obligation de vous placer en isolement en attente d'un résultat d'un test de dépistage ou pour avoir contracté la COVID? Si oui :
- Où avez-vous fait cet isolement (organisme communautaire, Royal-Victoria, chez des proches, etc.)?
 - Comment s'est déroulé cet isolement?
 - Quels sont les éléments positifs et les éléments négatifs de votre expérience? Est-ce que vos besoins ont été répondus convenablement selon vous?
- 2.6. Selon vous, est-ce facile de vous faire vacciner si vous le souhaitez? Pourquoi? (Explorer l'accessibilité, comment ça se passe, lieu, avec/sans rdv, etc.)
- 2.7. Quel impact aura l'imposition du passeport vaccinal pour l'accès à certains lieux publics dans votre vie de tous les jours?
- [Pour les personnes vaccinées] Avez-vous conservé votre preuve vaccinale (le papier remis lors de la vaccination)? Avez-vous un moyen technologique pour présenter le passeport vaccinal?
 - [Pour les personnes non vaccinées] Est-ce que cette annonce vous encourage à vous faire vacciner? Si oui, si non, pourquoi?
- 2.8. Outre les services que vous utilisez, qu'est-ce qui vous a aidé à vous adapter à la réalité de la rue depuis les derniers mois/la dernière année (voir les forces, les ressources personnelles et sociales, etc.)?
- 2.9. Comment se déroulent vos contacts avec les résidents et commerçants de votre secteur? Est-ce différent depuis les derniers mois ou de la dernière année? Si oui, parlez-moi de ces différences.
- 2.10. Parlez-moi de vos expériences avec les policiers ou la justice cet hiver?
- Avez-vous été interpellé par les policiers? Si oui, pour quelle(s) raison(s)? Est-ce à une fréquence plus élevée qu'à l'habitude? Pour des motifs différents d'avant la pandémie?
 - Avez-vous reçu des constats d'infraction pour non-respect du couvre-feu ou de la distanciation sociale?

4. Situation actuelle et informations sociodémographiques (5 minutes)

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant votre situation actuelle.

- Quel est votre âge?
- Quel est votre genre?
- Quelle est votre orientation sexuelle?
- Quel est votre état civil? (Célibataire; en couple; union de fait; marié; divorcé)
- Quel est votre niveau de scolarité (dernier niveau complété)? (Primaire, DES; DEP; DEC; AEC; Universitaire 1^{er} cycle; 2^e cycle; 3^e cycle)
- Quelle est votre occupation et/ou votre formation professionnelle?
- Quelle est votre langue maternelle (la première langue parlée à la maison)?
- De quelle région êtes-vous originaire?
- Quel est votre pays de naissance?
- Quel est votre lieu de résidence actuel?
- Quel est votre état de santé actuel? Avez-vous un(des) problème(s) de santé connu(s)? Si oui, lequel ou lesquels?

5. Conclusion (5 minutes)

- Avez-vous quelque chose à rajouter?

Nous vous remercions sincèrement pour votre implication dans le projet.

TOTAL = 60 minutes

ANNEXE 4 – ANALYSE THÉMATIQUE INSPIRÉE PAR LA THÉORIE ANCRÉE

1. Regrouper les résumés des entrevues d'une même question ensemble.

Quel a été l'impact de la pandémie de la COVID-19 dans votre réalité quotidienne? Qu'est-ce qui est différent dans votre quotidien ou votre vie de tous les jours depuis la pandémie de la COVID-19 par rapport à vos revenus ?

- Fait des petites jobines (« *odd jobs* ») chez son oncle, comme tondre le gazon, ramasser les feuilles. Il lui donne 10\$/h. Ça lui permet de penser à d'autres choses que la COVID, de déconnecter et ça lui donne un sentiment d'être utile.
- Elle quête pour augmenter son revenue ; Mais depuis COVID, c'est plus difficile, car ces ressources personnelles ne lui permettent pas de recueillir autant d'argent qu'à l'habitude
- Financièrement, comparativement à avant, n'ont pas autant d'argent lorsqu'ils font de la mendicité. Ils doivent travailler plus pour avoir de l'argent
- Elle tresse des cheveux
- Dans certains coins, elle ramassait plus de bouteilles qu'avant, car les épiceries ne les prenaient pas, donc le monde s'en débarrassait, donc plus d'argent (deux sacs pleins pour elle et sa fille)
- Pour ajouter à ses difficultés, l'aide sociale va lui retirer ses chèques d'impôts du gouvernement et couper son montant d'aide sociale, car elle leur doit un peu d'argent
- Effectue la quête au coin René-Lévesque/Papineau, juste avant le pont Jacques Cartier
- Dit avoir été barrée de la PCU, car elle a accroché le mauvais bouton
- Reçoit de l'aide sociale, 1210\$/ mois
- “Moi j'me tiens à distance des chars pis je me promène avec mon masque”
- Elle dit avoir du Purell pour se désinfecter les mains quand elle touche à la monnaie
- En raison de la Covid, elle a perdu son emploi en entretien ménager dans des maisons privées (où elle gagnait 12\$ de l'heure) et n'a donc pas pu continuer à payer son loyer. Son propriétaire “l'a crissée dehors avec la Régie du logement”. Elle dit avoir voulu payer une fois en cour, mais ils lui ont dit qu'il était trop tard et qu'elle avait “10 jours pour quitter les lieux”. “Les femmes des riches avaient peur pour la Covid là, fait qu'on a mis ça sur *stand by* pour l'instant”
- -Maintenant, quand elle quémante, elle dit ne pas être du genre à tenir son bâton à deux mètres, car est très sociable. Dit que la « quête » ne marche pas comme avant comme les gens sont plus enfermés, qu'ils ont moins d'emploi et d'argent, qu'il y a moins il y a moins de circulation de personnes dans la ville, qu'ils ont moins de choses à faire. A nommé moins quêter.

- Madame travaillait mais lorsqu'elle est venue faire un tour à Berri, elle est restée accrocher (consommation). N'a pas demander la PCU. Madame fait aussi le travail du sexe parfois.
- PCU *I will deal with it when I get there*. Madame n'a pas eu d'informations sur si elle doit le rembourser et/ou comment. *Those checks save my life*.
- L'argent était difficile à faire (quêter). Les PSI s'aidaient avec l'argent. Tout fermait à 20h. Il fallait faire de l'argent dans un petit lapse de temps. Bien se timer et checker son spot.
- Supplément de revenu pour les TDS (?). Fait aussi le travail du sexe mais depuis 6 mois a arrêté.
- Quêter avec la COVID c'est difficile, les gens sont craintifs. Les cannettes, le travail du sexe, l'aide sociale, parfois sa mère.
- Madame dit qu'elle a fait plus d'argent (travail du sexe) durant la COVID car les gens s'ennuyaient chez soi. Aide sociale et aussi vente de la drogue augmentation du revenu car les gens consommaient plus durant la COVID.

2. Regrouper les idées apparentes

En jaune travail non enregistré :

- Petites jobines
- Tresser des cheveux
- Travail du sexe
- Ramasser les cannettes

En vert les impacts de la COVID-19 sur la mendicité :

- Depuis la COVID, c'est plus difficile, car ces ressources personnelles ne lui permettent pas de recueillir autant d'argent qu'à l'habitude
- Dit que la « quête » ne marche pas comme avant comme les gens sont plus enfermés, qu'ils ont moins d'emploi et d'argent, qu'il y a moins il y a moins de circulation de personnes dans la ville, qu'ils ont moins de choses à faire. A nommé moins quêter.
- L'argent était difficile à faire (quêter). Les PSI s'aidaient avec l'argent. Tout fermait à 20h. Il fallait faire de l'argent dans un petit lapse de temps. Bien se timer et checker son spot.
- Quêter avec la COVID c'est difficile, les gens sont craintifs.

En bleu les comportements qui ont été modifié dû à la COVID-19 :

- Dans certains coins, elle ramassait plus de bouteilles qu'avant, car les épicerie ne les prenaient pas, donc le monde s'en débarrassait, donc plus d'argent
- Moi j'me tiens à distance des chars pis je me promène avec mon masque"
- Elle dit avoir du Purell pour se désinfecter les mains quand elle touche à la monnaie

- Madame dit qu'elle a fait plus d'argent (travail du sexe) durant la COVID car les gens s'ennuyaient chez soi. Aide sociale et aussi vente de la drogue augmentation du revenu car les gens consommaient plus durant la COVID.

En mauve ce lorsque les femmes ont mentionné la PCU.

3. Tirer des conclusions

- Les PSI tentent de faire de l'argent de façon non traditionnelle : jobine, tresser les cheveux, ramasser les canettes, quêter, etc.
- La COVID-19 a impacté ces différents moyens de plusieurs façons surtout au niveau de la mendicité (perte de revenu).
- Les PSI se sont adapté afin de palier à cette diminution.

ANNEXE 5 – CERTIFICAT ÉTHIQUE

Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CERSC)

Bureau de la conduite
responsable en recherche



3 mai 2023

Céline Bellot, professeure titulaire
Faculté des arts et des sciences - École de travail social
Université de Montréal

Sue-Ann MacDonald, professeure agrégée
Faculté des arts et des sciences - École de travail social

Élisabeth Greissler, professeure agrégée
Faculté des arts et des sciences - École de travail social

Carolyn Grimard, professeure adjointe
Faculté des arts et des sciences - École de travail social

Josée-Anne Kozel, étudiante à la maîtrise
Faculté des arts et des sciences - École de travail social

Autres chercheurs : Marie-Ève Goyer, professeur agrégée de clinique, Faculté de médecine - Département de médecine de famille et médecine d'urgence; Annie Fontaine, professeure agrégée, École de travail social et de criminologie, Université Laval; Philippe-Benoit Côté, professeur, Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Coordination : Stéphanie Houde

OBJET :	Projet # 2020-3548 - CERSC-2020-092-D - Renouvellement de l'approbation éthique du 11 avril 2023 au 11 avril 2024 Titre : La réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et les besoins des personnes en situation d'itinérance pour faire face à la pandémie de COVID-19 Financement : Instituts de recherche en santé du Canada, Subvention de fonctionnement : Possibilité de financement pour une intervention de recherche rapide contre la COVID-19 (mai 2020), VR5 - 172667
---------	---

Bonjour,

Vous avez présenté au Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CERSC) de l'Université de Montréal, en date du 3 mai 2023, une demande de renouvellement pour votre projet cité en objet.

Après évaluation, le tout étant jugé conforme aux règles en vigueur en éthique de la recherche, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande a été approuvée par le Comité.

La présente approbation éthique est valide du **11 avril 2023 au 11 avril 2024**.

Il est de votre responsabilité de compléter le prochain formulaire de renouvellement (formulaire F9) que nous vous ferons parvenir annuellement via Nagano 1 mois avant l'échéance de la présente approbation, à défaut de quoi l'approbation éthique émise par le CERSC sera suspendue.

Dans le cadre de l'évaluation éthique continue, le Comité vous demande de vous conformer aux exigences suivantes en utilisant les formulaires Nagano prévus à cet effet :

-
- Soumettre, pour approbation préalable, toute demande de **modification** au projet de recherche ou à tout autre document approuvé par le Comité pour la réalisation du projet (formulaire F1).
 - Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toutes **informations supplémentaires, nouveau renseignement et/ou correspondances diverses** (formulaire F2).
 - Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout **incident ou accident** lié à la réalisation du projet de recherche (formulaire F5).
 - Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, l'**interruption prématurée** du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente (formulaire F6).
 - Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute **déviatio**n au projet de recherche susceptible de remettre en cause le caractère éthique du projet (formulaire F8).
 - Soumettre une demande de **renouvellement** un mois avant l'échéance de la date d'approbation afin de renouveler l'approbation éthique (formulaire F9).
 - Soumettre le rapport de la **fin du projet de recherche** (formulaire F10).

Finalement, nous vous rappelons que la présente décision vaut pour une année et peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de ces exigences.

Le CERSC de l'Université de Montréal est désigné par le ministre de la Santé et des Services Sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec. Il exerce ses activités en conformité avec la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* (60.1) de l'Université de Montréal ainsi que l'*Énoncé de politique des trois conseils* (EPTC). Il suit également les normes et règlements applicables au Québec et au Canada.

Cordialement,

Pour la présidente du CERSC, Anne-Marie Tassé,

Pauline Morin
Responsable de l'évaluation éthique continue
Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CERSC)
Bureau de la conduite responsable en recherche
Université de Montréal
3333, chemin Queen-Mary, bureau 220
Montréal (Québec) H3V 1A2
Tél. 514 343-7338
pauline.morin@umontreal.ca

Envoyé par :

Pauline Morin

Signé le 2023-05-03 à 10:13